



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

« Alors nous sommes restés ... »

Les migrantes et les migrants âgés en Suisse



Commission fédérale pour les questions de migration CFM
Documentation sur la politique de migration
en collaboration avec le Forum national «Âge et migration»

© 2012 Commission fédérale pour les questions de migration CFM
et Forum national « Âge et migration »

Auteurs

Hildegard Hungerbühler, Corinna Bisegger
Croix-Rouge suisse/Forum national « Âge et migration »

Rédaction

Pascale Steiner, Simone Prodolliet, Elsbeth Steiner

Traduction

Marie-Claude Mayr

Relecture

Sylvana Béchon, Elodie Morand

Page de couverture

© Photos de Martin Volken et Yusuf Yesilöz

Graphisme et impression

Cavelti AG, Gossau

Distribution

BBL, Bundespublikationen, CH-3003 Bern
www.bundespublikationen.admin.ch
Art.-Nr. 420.929 F
12.12. 2000 860301242

Commission fédérale pour les questions de migration CFM
Quellenweg 6
CH 3003 Berne-Wabern
Tél. 031 325 91 16
www.ekm.admin.ch

« Alors nous sommes restés ... »

Les migrantes et les migrants âgés en Suisse

Décembre 2012

Hildegard Hungerbühler et Corinna Bisegger

Edité par le Forum national « Âge et migration » et
la Commission fédérale pour les questions de migration CFM

Avant-propos

Vieillir dans un contexte de migration ? Depuis quelques années, les personnes directement concernées ainsi que différentes institutions se penchent sur cette question : que signifie vieillir à l'étranger ? Après que les instances gouvernementales aient progressivement accepté le fait que ceux que l'on appelle « main-d'œuvre » sont aussi des êtres humains qui ont des besoins, et des êtres humains qui restent en Suisse, on constate aujourd'hui que cela vaut également au-delà de l'âge de la retraite. Bien que de nombreux migrantes et migrants aient initialement lié leur projet de migration à la perspective de retourner dans leur patrie lorsqu'ils seraient vieux, la réalité est toute autre. Même si certains d'entre eux se décident au retour, une grande partie des seniors originaires de pays étrangers veulent rester en Suisse, là où vivent leurs enfants et petits-enfants. D'autres ne peuvent pas retourner dans leur patrie parce qu'ils sont venus en Suisse comme réfugiés et qu'un retour n'est pas possible pour des raisons politiques.

A bien des égards, la situation des migrantes et migrants âgés ne se distingue guère de celle des seniors suisses. En effet, les deux groupes sont confrontés au fait que la vieillesse est parfois liée à des processus de perte douloureux et à des problèmes de santé. Il y a cependant des particularités qui concernent les personnes âgées issues de la migration.


Dans le cadre de l'« Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations » de 2012 lancée par le Conseil de l'Europe, la Commission fédérale pour les questions de migration CFM et le Forum national « Âge et migration » se sont posé la question de savoir ce que vieillir signifie pour la population migrante en Suisse. Bien que l'on sache que la population migrante est « plus jeune » que la population suisse, de plus en plus de migrants âgés vivent dans notre pays. Cela est également le cas dans toute l'Europe : la population migrante âgée augmente d'une manière générale. Une réalité qui a incité l'Union européenne à initier le projet « Active Ageing of Migrant Elders across Europe » AAMEE. L'AAMEE part du principe que par leur migration et leur intégration, les migrantes et migrants âgés ont réalisé une grande performance. Le projet doit étendre la question de la qualité de vie des personnes âgées à la population migrante et lui permettre, à elle aussi, d'avoir une vieillesse active marquée par l'autodétermination.

La CFM et le Forum national « Âge et migration » soutiennent cette approche. L'étude commandée en commun doit en premier lieu fournir une base afin d'établir quelle est vraiment la situation des migrantes et migrants âgés en Suisse, quels besoins particuliers en découlent et quelles sont les nécessités d'agir.

L'étude donne un aperçu de la situation de la recherche à ce sujet et met en évidence les dimensions démographiques relatives à la population migrante âgée. Il apparaît clairement qu'il s'agit d'un groupe très hétérogène. Cet état de fait n'est pas seulement documenté par les chiffres et la description des différentes situations de vie, il est aussi illustré par les portraits saisissants de migrantes et de migrants âgés qui décrivent leur vie et leur parcours de migration.

Les conclusions de l'étude citent une série d'approches qui devraient à l'avenir influencer la politique de la vieillesse en général, aussi bien que la politique d'intégration en particulier. Car pour offrir aux personnes âgées venues d'horizons divers une vie dans la dignité, la « bonne » approche n'existe pas. Les institutions publiques et privées dont la mission est la prise en charge des aînés sont d'ores et déjà confrontées à une clientèle variée qui requiert une politique de la diversité.

La CFM et le Forum national « Âge et migration » espèrent que cette étude, qui a également pu être réalisée grâce à la contribution de la Fondation Paul Schiller, permettra d'ouvrir des voies tenant compte de la diversité de notre société pluraliste.


Prof. Walter Leimgruber
 Président de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM



Conseillère aux États Christine Egerszegi
 Présidente du Forum national « Âge et migration »

Table des matières

1	INTRODUCTION	8
2	RÉSUMÉ	11
2.1	Contexte	11
2.2	Démarche	11
2.3	Résultats	12
2.4	Portée	13
3	ÉTAT DE LA RECHERCHE ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	16
3.1	La recherche relative aux migrantes et migrants âgés	16
3.1.1	Ethnie – ressource ou déficit ?	16
3.1.2	Communautarisation au sein de structures ethniques	17
3.1.3	La politique « fait » la recherche	17
3.1.4	Importance du vécu et du contexte social	18
3.1.5	L'état de la recherche en Suisse	18
3.2	Démographie de la population des migrants âgés	19
3.2.1	Hétérogénéité des groupes de population	20
3.2.2	Une majorité de femmes très âgées	21
3.2.3	Des Suissesses et des Suisses issus de la migration	22
3.2.4	La vie dans l'espace urbain	22
3.2.5	Scénarios démographiques d'avenir	23
4	PARCOURS DE MIGRATION MULTIPLES – VIEILLESSE AUX MULTIPLES FACETTES	26
4.1	Les travailleuses et travailleurs migrants	26
4.2	Réfugiés	32
4.2.1	Réfugiés admis dans le cadre de contingents	33
4.2.2	Réfugiés reconnus individuellement selon la loi sur l'asile	36
4.3	Rapprochement et regroupement familial	36
4.4	Les sans-papiers	38
4.5	Les migrantes et migrants âgés, des acteurs transnationaux	38
5	SITUATION MATÉRIELLE, SOCIALE ET SANITAIRE	42
5.1	Situation matérielle	42
5.1.1	Rentes de vieillesse	43
5.1.2	Prestations complémentaires	43
5.1.3	Risque de pauvreté	43
5.2	Situation sociale	44
5.2.1	Soutien social	45

5.3	Situation sanitaire	46
5.3.1	La situation sanitaire des Italiennes et des Italiens âgés	46
5.3.2	Situation sanitaire des migrantes et des migrants actifs âgés	46
5.3.3	La santé dans les établissements médico-sociaux	47
6	QUAND LA PRISE EN CHARGE ET LES SOINS DEVIENNENT NÉCESSAIRES	50
6.1	Contextes de soins intrafamiliaux et transnationaux	50
6.2	Assistance et soins institutionnels aux aînés	52
6.2.1	Ouverture transculturelle des structures ordinaires	54
6.2.2	Services spécialisés ethnocentriques	54
6.2.3	Exemples d'assistance et de soins institutionnels aux aînés	55
7	LE PARCOURS DE MIGRATION VU COMME UN ENRICHISSEMENT	60
7.1	La fonction des organisations de migrants dans les processus d'intégration	61
7.2	Communautarisation nationale et ethnique	62
7.3	Organisations politiques et syndicales : l'exemple de l'histoire de la migration italienne	63
7.4	Les réseaux religieux comme refuges	63
7.4.1	Les missions de langues étrangères de l'Eglise catholique romaine	64
7.4.2	Mélange de communautarisation religieuse, ethnique et politique dans la diaspora tamoule	64
7.5	Initiatives et projets de (et pour) migrantes et migrants âgés	65
7.6	L'engagement citoyen des migrantes et migrants âgés	68
8	UNE POLITIQUE ET UN TRAVAIL EN FAVEUR DES AÎNÉS TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ	69
8.1	La politique de la vieillesse en Suisse : bases, acteurs, mise en œuvre	69
8.2	Ancrage stratégique du travail en faveur des aînés	69
8.3	Les migrantes et migrants âgés, groupe cible de la politique et du travail en faveur des aînés	70
8.4	Participation politique des migrantes et migrants âgés	71
9	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	76
9.1	Evolution démographique, état et besoins de la recherche	76
9.2	Le parcours des migrantes et migrants âgés	77
9.3	Besoin de soutien et de soins	78
9.4	Nécessité d'action politique	79
10	NOTES	83
11	BIBLIOGRAPHIE	86

1 Introduction

La situation de départ en Suisse

De plus en plus d'immigrés de la première génération arrivent à l'âge de la retraite. Pendant longtemps, les acteurs suisses de la politique et de la société civile, mais aussi ceux des institutions publiques et privées, ont cru que les migrants rentreraient dans leur pays d'origine une fois qu'ils seraient âgés. Cependant, de nombreux migrantes et migrants âgés restent en Suisse ou font la navette entre les deux pays. Les institutions suisses et leurs acteurs du domaine de la vieillesse et de la migration se voient confrontés à de nouveaux défis face à la prise en charge de ce nouveau groupe cible qui s'accroît.

Ces derniers temps, les migrantes et migrants âgés sont souvent évoqués dans les médias, si bien que le sujet devient de plus en plus présent. Cet intérêt grandissant signifie peut-être que ce groupe de la population est encore perçu comme inhabituel et, pour cette raison, comme « particulier ». Le fait que le nombre de migrants âgés soit relativement faible est l'un des aspects du phénomène, l'absence de possibilité de catégorisation en est un autre. A priori, l'image type de la « personne âgée » n'appelle pas l'association d'idées « migrantes et migrants », et inversement. Il arrive fréquemment que des professionnels questionnés à propos de migrants âgés répondent que, chez eux, il n'y en a pas. Jusqu'à présent, l'on ne disposait pas d'une vue globale de la situation de ce groupe de population en Suisse.

Structure de la documentation

Qui sont les migrantes et les migrants âgés en Suisse ? Telle est la question sur laquelle se penche le présent rapport en exploitant les approches théoriques pertinentes, ainsi que des chiffres et des faits, et en analysant les données sociétales actuelles pour ce groupe de la population.

La première partie du chapitre 3 (3.1) donne un aperçu de l'état actuel de la recherche sur les migrantes et migrants âgés. L'objectif est d'intégrer les travaux de recherche suisses de ces dernières années au contexte du débat scientifique, sans avoir recours à une présentation détaillée de la recherche internationale. La deuxième partie du chapitre (3.2) s'attache à l'évolution démographique, afin de démontrer l'importance numérique de la population migrante âgée.

Le chapitre 4 expose les différents motifs et causes de la migration en lien avec diverses situations de migration. Il apparaît clairement que le pays d'origine ne représente qu'un seul facteur d'influence au regard des différentes situations de vie de la population migrante. Dans ce chapitre sont esquissées les conditions de vie dans la migration du travail, celles des réfugiés après avoir fui pour échapper à l'oppression et à la guerre – impliquant différentes formes d'asile – ou après un rapprochement ou un regroupement familial. Les conséquences des différentes situations sur la vieillesse sont mises en évidence. La situation particulière des sans-papiers âgés est également évoquée.

Le chapitre 5 propose une vue d'ensemble de la situation matérielle, sociale et sanitaire de la population migrante âgée. Pour ce faire, non seulement des chiffres et des faits provenant de différents rapports ont été rassemblés, mais des évaluations spéciales émanant d'offices fédéraux ont également été intégrées. Des évaluations personnelles et des extraits de sources de données existantes viennent compléter le chapitre.

Le chapitre 6 est dédié à la question de plus en plus pressante des soins, de l'accompagnement et de la prise en charge des migrantes et migrants âgés ayant besoin de soutien. Il expose les besoins et les attentes des personnes concernées et de leurs familles, mais aussi les possibilités et les limites des soins prodigués dans un contexte intrafamilial et transnational (6.1). En matière d'assistance et de soins dispensés aux migrantes et migrants par les institutions (6.2), trois différentes approches se distinguent : l'ouverture transculturelle de la prise en charge médicale de base s'oppose aux offres ethno-spécifiques. Entre les deux se trouvent les offres spécifiques au sein d'institutions existantes pour tous les groupes de population. L'on montre qu'il n'y a pas d'approche d'assistance et de soins universelle, parce que les migrantes et migrants âgés ont des besoins hétérogènes. Il faut donc trouver des solutions différenciées et individuelles.

Une biographie de migrant peut être source d'apports spécifiques. Le chapitre 7 examine cette approche. Les récits de l'auto-organisation des migrantes et migrants en Suisse et les réseaux qui existent aujourd'hui sont présentés sur la base d'exemples. Il s'agit de déter-

miner si cet état de fait promeut l'intégration ou s'il est interprété comme un repli par rapport à l'environnement social.

Le chapitre 8 met en lumière les possibilités et les limites d'une politique et d'un travail en faveur des aînés tenant compte de la diversité et soulève des questions d'actualité. L'on s'intéresse en particulier à la question de savoir comment régler l'accès des migrantes et des migrants âgés non naturalisés aux droits démocratiques de participation. L'exemple d'un modèle de citoyenneté basé sur les principes de la démocratie territoriale et de la démocratie dite d'implication, indépendamment de la nationalité, est proposé. Les possibilités et les limites de ce modèle sont évoquées en y intégrant la perspective des migrantes et migrants âgés.

Le chapitre 9 tire des conclusions de la situation actuelle des migrantes et migrants âgés et se risque à esquisser des perspectives quant aux futurs défis.

Portraits

Qui sont les migrantes et les migrants âgés vivant en Suisse ? Sept personnes très différentes ont répondu à cette question. Au cours d'entretiens détaillés, elles ont parlé de leur vie et on décrit leur situation actuelle. Elles sont les représentantes d'un quart de million de personnes de plus de 65 ans issues de la migration :

Après une vie consacrée au travail et après avoir vécu des moments difficiles, la travailleuse migrante de 72 ans, d'origine espagnole est globalement satisfaite de son existence, même si elle n'est pas retournée dans sa patrie comme prévu.

L'ancien saisonnier originaire du Kosovo, âgé de 63 ans, souffre de plusieurs maladies après avoir travaillé dur sur les chantiers. Mais il est fier d'avoir pu financer la formation de ses enfants et celle de son frère.

La Vietnamiennne de 78 ans, qui s'est réfugiée en Suisse à 55 ans, est aujourd'hui une voyageuse infatigable – même si elle ne parle pas l'allemand. Elle voyage en train pour rendre visite à ses enfants et petits enfants. Elle retourne aussi parfois au Vietnam pour y soutenir les plus pauvres, bien que ne disposant elle-même que de modestes moyens.

La réfugiée bosniaque de 72 ans est entrée en Suisse à l'âge de 55 ans pour rejoindre ses filles dans le cadre du regroupement familial. Elle a une santé fragile, mais elle est active sur le plan social et culturel. Devenue écrivaine sur le tard, sa vie est bien remplie.

Le Tamoul du Sri-Lanka âgé de 85 ans, qui a fui son pays à 65 ans, pleure en parlant de sa patrie chérie, mais il est heureux dans la communauté chrétienne qu'il a rejointe. Il se sent bien dans le home où il vit et où il a pu procurer un emploi à son fils.

La Turque de 77 ans, traumatisée par une répression qui a duré des années, est arrivée en Suisse à 65 ans avec des passeurs pour y rejoindre ses enfants. Elle a été admise provisoirement pour raisons humanitaires. Elle est soutenue par ses enfants, mais est préoccupée par la perspective d'une éventuelle dépendance.

La Chilienne de 76 ans, ancienne danseuse de ballet, est issue d'une famille russe. Après une carrière internationale, elle arrive en Suisse à 40 ans suite à un engagement, et y reste. Elle est en bonne santé et satisfaite de sa vie, même si elle a la nostalgie de sa patrie d'origine.

Les personnes décrites dans les portraits sont toutes des migrantes et des migrants âgés vivant en Suisse. Le choix des personnes interrogées a été guidé par la diversité des situations, plus que par l'origine nationale. Les sept portraits sont répartis sur tout le rapport. Les noms des personnes mentionnées dans les portraits ont tous été changés. Les situations de vie des migrantes et migrants italiens âgés ayant déjà été documentées à plusieurs reprises (p.ex. Aeschlimann 2007; Soom Ammann 2011), leur point de vue est repris à partir de références et de citations provenant de publications antérieures.

Remerciements

En premier lieu, nous remercions très sincèrement toutes les personnes âgées qui se sont tenues à notre disposition pour une interview et qui nous ont ainsi donné un aperçu de leur riche expérience et permis de recueillir des informations sur leur situation actuelle. Nous leur souhaitons une vie heureuse et une bonne santé. Nous espérons qu'elles puissent recevoir le soutien dont elles ont besoin afin de mener une vieillesse satisfaisante en Suisse et qu'elles puissent réaliser tout ce qu'elles envisagent dans leur engagement là où elles le souhaitent et où elles pensent que cela est utile. Nous espérons que la société suisse le leur permettra en encourageant activement leur participation, en particulier à l'échelle communale.

Nous remercions tous les professionnels qui ont contribué à la réussite de la présente documentation. Nos remerciements vont en premier à nos collègues du Forum national « Âge et migration », qui contribuent par leur engagement depuis des années à ce que l'âge et la migration restent inscrits dans l'agenda public.

Nous remercions en outre les expertes et les experts qui nous ont transmis avec complaisance leur savoir et leur expérience du sujet. Nous citons ici Aida Kalamujic, Damaris Lüthi et Claudio Bolzman, ainsi que d'autres spécialistes du domaine de la migration et de la vieillesse en Suisse romande et en Suisse alémanique.

Nous remercions particulièrement tous les membres du Forum national « Âge et migration » qui nous ont soutenues par des éléments concrets lors de l'élaboration de cette documentation. Un grand merci à Susana Fankhauser, du Forum pour l'intégration des Migrants et des Migrants FIMM, et à Kurt Seifert, de Pro Senectute Suisse, qui ont accompagné le présent rapport sur le plan professionnel.

Nous avons reçu un excellent soutien pour la collecte et l'interprétation de données de la part de professionnels de divers offices fédéraux, dont l'Office fédéral de la statistique OFS, l'Office fédéral de la santé publique OFSP et l'Office fédéral des assurances sociales OFAS. Nos collègues Carole Berthoud et Corinne Stammbach nous ont soutenues pour l'enquête qualitative. Nous les en remercions cordialement.

Nous remercions la Fondation Paul Schiller de sa contribution substantielle au financement de la publication.

Nous remercions enfin la Commission fédérale pour les questions de migration CFM qui a décidé de traiter le thème « âge et migration » et, Simone Prodolliet, cheffe du Secrétariat, ainsi que la collaboratrice scientifique, Pascale Steiner, pour leur collaboration constructive.

2 Résumé

2.1 Contexte

La population de migrants vivant en Suisse vieillit. Les acteurs du monde politique et administratif, ceux qui sont en charge sur le terrain des affaires sociales et de la santé publique, en particulier de l'assistance et des soins aux aînés, les organisations humanitaires et la recherche prennent peu à peu conscience de cette réalité et de ses répercussions.

Les personnes qui, à l'époque, sont arrivées en Suisse comme jeunes migrants pour y travailler ont passé la majeure partie de leur vie ici ; ils se sont familiarisés avec le pays, ils y ont souvent fondé une famille, et maintenant, ils vieillissent. Nombre d'entre eux ont certes prévu de retourner un jour dans leur patrie d'origine mais pour différentes raisons, ils sont restés en Suisse. Ils ne sont pas rares, les migrantes et migrants aujourd'hui à la retraite, qui passent une partie de l'année en Suisse et le reste du temps dans leur pays d'origine. Leur situation sanitaire et économique varie selon les individus et est souvent moins bonne que celle des Suisses du même âge, car ils ont connu des conditions de travail pénibles, ont arrêté de travailler plus tôt ou touchent des retraites inférieures.

Ceux qui ont obtenu l'asile en Suisse vieillissent aussi. Les personnes qui ont été admises temporairement pour des raisons humanitaires restent souvent plus longtemps en Suisse – ou pour toujours – en raison de la situation politique dans leur pays de provenance.

Ce sujet dont on commence à prendre conscience en Suisse a été reconnu depuis un certain temps dans d'autres pays. Il y a, dans les pays qui possédaient jadis des colonies, des minorités ethniques d'une certaine taille avec une part déjà importante de personnes âgées. C'est pourquoi la Grande-Bretagne a lancé une étude européenne comparative (Patel 2003) sous l'étiquette de « Minority Elderly Care », étude à laquelle ont participé des chercheurs suisses. Bolzman et al. (2004) ont constaté que les migrantes et migrants italiens et espagnols étaient dans une situation défavorisée, ce dont le public suisse n'a pas conscience.

Au cours de ces dernières années, on a surtout décrit la situation des Italiennes et Italiens âgés, p. ex. dans des documentations biographiques (Aeschlimann 2007). On

s'est notamment penché sur des thématiques d'ordre pratique, comme les soins en cas de dépendance, non seulement pour la population d'immigrés italiens, mais aussi pour les groupes issus d'autres pays (Martin 2006; Kobi 2008).

Jusqu'à présent, on ne disposait pas en Suisse de document d'ensemble sur la situation de la population migrante âgée avec toute sa diversité, qui examinerait les causes de la migration, les pays d'origine et les conditions de vie à l'heure actuelle. Le présent rapport ne peut certes remplir cette tâche sans lacunes. Il sera néanmoins plus complet que tous les ouvrages précédents, car il entend établir qui sont les migrantes et migrants âgés qui vivent en Suisse, quelle est leur situation, quels sont leurs besoins et attentes à présent qu'ils font partie des seniors.

2.2 Démarche

La présente documentation considère la population migrante âgée sous différents angles et cherche à répondre aux questions suivantes :

- Comment la population migrante est-elle décrite dans le contexte scientifique ?
- Quelle est la proportion de population migrante de plus de 65 ans en Suisse ; quelle est sa composition démographique et quels sont les scénarios d'évolution qui se dessinent ?
- Pourquoi les migrants sont-ils venus en Suisse, quelle est leur situation dans ce contexte et quelles sont les conséquences au vu de leur âge ?
- Quelle est la situation matérielle, sociale et sanitaire de la population migrante âgée en Suisse ?
- Quels sont les besoins des migrantes et migrants âgés lorsqu'ils doivent recevoir des soins et à quels dispositifs ont-ils droit aujourd'hui ? A quels défis le personnel spécialisé et les institutions du domaine de l'assistance et des soins aux aînés doivent-ils faire face ?
- Quels atouts les migrantes et migrants âgés tirent-ils de leur vie passée et comment s'organisent-ils dans les réseaux sociaux ?

- Comment la politique et le travail actuels en faveur des aînés s'organisent-ils à l'égard de la population migrante et quels sont les besoins ?

Dans la mesure du possible, les réponses à ces questions sont tirées de la bibliographie existante, de rapports de recherche et de statistiques. Les chiffres et faits spécifiques proviennent des sources de données disponibles, en partie de spécialistes des offices fédéraux compétents, mais aussi de nos propres synthèses établies à partir de statistiques détaillées venant des administrations. Ces éléments sont complétés par des analyses de données, en particulier celles provenant du monitoring de l'état de santé de la population migrante (GMM II; cf. Guggisberg/Gardiol/Graf et al. 2011) et de l'étude ESAI (Office fédéral de la statistique 2010a).

Les sept interviews menées avec des migrantes et migrants âgés sont des éléments importants. Les portraits élaborés à partir de ces entretiens mettent en évidence la diversité des parcours et des situations vécues par ce groupe de population vivant en Suisse. Si les sept personnes choisies ne sont pas représentatives de la globalité de la population migrante âgée, elles en sont pourtant des illustrations.

Les connaissances tirées des sources existantes sont complétées par des informations portant sur des thèmes spécifiques, émises par des spécialistes ou par des communautés de migrants.

2.3 Résultats

Contexte de la recherche

La population migrante âgée est souvent perçue et décrite par les chercheurs comme présentant des déficits. Certaines approches soulignant ses capacités commencent à être prises en considération. Ainsi, la réflexion sur sa propre origine, le resserrement des liens avec ses compatriotes, souvent observés, sont plutôt interprétés comme un repli, comme le résultat d'un manque d'intégration de l'ensemble de la société. Mais ce phénomène peut aussi être considéré comme un atout pour s'insérer plus efficacement dans l'environnement social en s'appuyant sur une identité collective renforcée.

Evolution démographique

En 2008 déjà, le nombre de personnes de plus de 65 ans issues de l'immigration (citoyens étrangers et personnes naturalisées) vivant en Suisse atteignait un quart de million (estimation la plus récente). Depuis quelques

années, ce groupe de population augmente et atteindra environ 400 000 personnes en 2020.

Fin 2010, les personnes de nationalité étrangère âgées de plus de 65 ans provenaient de 160 pays. Elles représentaient un dixième de la population résidente pour ce groupe d'âge; un autre dixième est constitué de migrantes et de migrants naturalisés. La majorité des personnes de plus de 80 ans est de sexe féminin.

Raisons de la migration et parcours

Les migrantes et migrants seniors ont suivi différents parcours migratoires. Cet état de fait doit se replacer dans le contexte de l'époque mais aussi dans celui de la politique migratoire et d'asile. Ainsi, la migration du travail des Italiennes et Italiens aujourd'hui âgés doit-elle s'inscrire dans le cadre de la situation de l'Italie d'après-guerre. Les mises à l'écart qui s'ensuivent en Suisse furent vécues de manière encore plus intense au vu du contexte. En outre, l'exode ou la demande d'asile doivent être vus en relation avec les différents contextes politiques. Les réfugiés reconnus individuellement furent considérés d'une autre manière que ceux qui arrivaient par contingents entiers. Ainsi, on a vu p. ex. des réfugiés être traités d'une manière discriminatoire, parfois choquante, selon qu'ils arrivaient à une date différente. De telles expériences peuvent se traduire par une rechute du traumatisme chez le sujet âgé.

Indépendamment de la cause de migration, la situation des sans-papiers âgés est particulièrement difficile.

Situation matérielle, sociale et sanitaire

Les migrantes et migrants âgés subissent individuellement des sorts bien différents. Dans l'ensemble, leur situation matérielle est moins bonne que celle des Suisses du même âge, ils courent un plus grand risque de devenir pauvres et ils sont en moins bonne santé. Leur insertion sociale est généralement aussi bonne que celle des Suisses, mais elle est moindre pour les personnes relevant du domaine de l'asile.

Besoins en soins et assistance

Même si la question « qui s'occupera de moi ? » se pose pour tout le monde, elle est encore plus vive dans le contexte de la migration. Les migrantes et migrants âgés ont des conceptions et des besoins différenciés lorsqu'ils deviennent dépendants. Ceux qui régissent les offres ne semblent pas encore être vraiment préparés à cette situation. Néanmoins, des modèles novateurs proposant des approches différentes existent et devraient dans l'idéal continuer d'être développés en prenant en

compte la population migrante âgée. Il peut être tout à fait pertinent de mettre en place différents services spéciaux ciblant des ethnies données dans le cadre des institutions stationnaires conventionnelles. Une partie de la population migrante y est favorable. Cependant pour l'avenir, il convient en premier lieu d'œuvrer pour une ouverture transculturelle générale et une adaptation des structures ordinaires. Il n'y a qu'ainsi qu'il est possible de tenir compte de la diversité de la population migrante âgée.

La migration vue comme ressource et les réseaux d'auto-organisation

A l'époque de leur arrivée, les migrantes et migrants âgés d'aujourd'hui étaient des pionniers. Ils ne pouvaient pas se baser sur des réseaux sociaux en Suisse qui auraient été créés par leurs compatriotes. Ces migrants durent s'organiser eux-mêmes. Ils mirent en place leurs propres structures, p. ex. sous forme d'associations dont les membres vieillissent à présent ensemble. Il y a de nombreuses formes de réseaux d'importance différente. Maintenant qu'ils sont âgés, les migrantes et migrants de la première heure sont appelés à être des pionniers pour la deuxième fois. Comme ils ne peuvent se référer aux modèles traditionnels du vieillissement, puisque leurs parents et grands-parents ont vieilli dans des circonstances totalement différentes, il leur faut inventer un nouveau modèle pour « organiser sa vieillesse en tant que migrant » (cf. Ertl 2012).

Politique et travail en faveur des aînés à l'égard de la population migrante

La politique et le travail en faveur des aînés sont encore peu orientés vers la population migrante. A l'inverse, la vieillesse dans le contexte de la population migrante devient une thématique de projets pionniers. Les approches en discussion sont l'intégration par la naturalisation simplifiée, par le droit de vote à différents niveaux ou le concept de la citoyenneté reposant sur les principes de la démocratie territoriale et d'implication.

2.4 Portée

Jusqu'à présent, l'importance des migrantes et migrants âgés vivant en Suisse a été sous-estimée. Si leur nombre semble encore faible, il ne cesse de progresser. Par ailleurs, ce groupe de population qui assume un rôle d'interface entre deux groupes de population ne suscite actuellement pas beaucoup l'attention. A « population migrante » l'on associe plutôt le qualificatif de « jeune » que « vieille ». Quand on évoque les personnes âgées, on ne pense pratiquement jamais aux migrantes et migrants. Par conséquent, la société est peu préparée à

engager une réflexion sur les besoins des migrantes et migrants âgés.

Si le présent rapport parvient à mettre en lumière la diversité des migrantes et migrants âgés et fait prendre conscience que ceux-ci ont des besoins très différenciés d'une part, mais que d'autre part, ils apportent des compétences précieuses, alors ce rapport aura atteint son principal objectif. Si l'on conçoit et met en place un processus participatif tenant compte de la diversité pour gérer les intérêts politiques et sociétaux, il conviendra de tenir compte de ces facteurs. Les migrantes et migrants âgés ne doivent pas seulement être perçus comme un groupe cible devant recevoir des prestations s'adressant à des seniors. Ils doivent aussi être vus comme des acteurs qui participent à une vie du troisième âge aux multiples facettes en Suisse. A l'avenir, cet aspect prendra de plus en plus d'importance pour la société. Tous ceux qui sont en charge de la politique et de l'administration, du domaine social et de la santé, mais aussi de l'assistance et des soins aux aînés doivent s'y préparer. Cette approche devra mener à rechercher des solutions ciblant l'individu afin de conserver ou d'améliorer la qualité de vie des migrantes et migrants âgés en fonction de leur situation et de prendre leurs besoins en compte.

Carmen G., travailleuse migrante originaire d'Espagne, 72 ans

« Alors nous sommes restés... »

Carmen G. a grandi dans un village de la province de Salamanque où elle est allée à l'école jusqu'à 13 ans. Ensuite, comme elle était l'aînée d'une fratrie de 8, elle dut aider sa mère. « *J'étais d'une nature très curieuse, j'avais soif de connaissances et j'aurais bien aimé poursuivre des études. Mais cela n'était malheureusement pas possible.* » A 14 ans, elle va vivre chez un oncle et une tante, afin que ses parents aient une bouche de moins à nourrir. Mais elle a le mal du pays et, après être venue en visite à la maison, elle refuse de repartir. Elle va ensuite vivre auprès de ses grands-parents où elle s'occupe du ménage.

A 17 ans, Carmen fait la connaissance de son futur mari, originaire du même village. A 20 ans, elle se marie et, un an plus tard, met son premier fils au monde. Le père de son mari est décédé tôt et ce sont les cinq frères qui gèrent ensemble l'entreprise familiale. Mais Carmen et son mari vivent chez ses parents à elle. L'entreprise est trop modeste pour assurer la subsistance de cinq familles. Le mari de Carmen répond à une annonce affichée au village, dans laquelle on recherche de la main-d'œuvre et, en 1962, il est l'un des premiers du village à émigrer vers la Suisse. Il trouve du travail comme saisonnier dans l'exploitation agricole d'un hôtel. Carmen lui manque, mais ses employeurs trouvent bientôt du travail pour elle dans un hôtel.

■ La vie en Suisse

En mars 1963, Carmen suit son mari en Suisse et travaille comme femme de chambre. Elle souffre beaucoup d'avoir dû laisser son fils à ses parents. Après un an, les époux obtiennent une autorisation de séjour, car ils possèdent tous deux un contrat de travail. A l'hôtel, on a besoin d'eux toute l'année. Les employeurs cherchent une personne au village susceptible de garder le fils de Carmen dans la journée. Mais Carmen voudrait avoir son fils près d'elle et trouve un emploi pour elle et son mari chez des personnes privées. A partir de 1965, ils travaillent comme employés de maison à la cuisine et au jardin; mais le fils doit encore rester en Espagne. Pendant ce temps-là, Carmen apprend l'allemand: « *J'aimais bien regarder des livres et je voulais apprendre comment on dit et on écrit <des oignons>, p. ex. Surtout les mots qu'on utilise pour tenir la maison. Je me suis lancée. Et j'ai appris peu à peu.* »

Carmen s'ennuie toujours de son fils. Finalement, sa supérieure accepte d'entreprendre les démarches pour

le faire entrer en Suisse. Après que la police des étrangers ait vérifié les conditions d'habitation, Carmen et son mari reçoivent l'autorisation nécessaire. « *C'était une époque très chargée pour moi. Il fallait que je m'occupe de la maison et en même temps de mon fils. Je ne voulais pas qu'il fasse des bêtises ou que le travail ne souffre parce que je m'occupais de lui. La famille voyait que je me donnais du mal. Ce n'était pas facile, il y avait fort à faire, mais on était contents de cette situation.* » Depuis l'arrivée du petit garçon de quatre ans, des relations quasi-familiales s'installent peu à peu entre les employeurs et leurs employés de maison espagnols. « *Dans leur cœur, ils ont adopté mon gamin. Dès le début, il les a appelés grand-mère et grand-père. Ils l'ont beaucoup aidé pour ses devoirs. Il pouvait venir jouer au jardin avec ses camarades. Ils nous ont vraiment beaucoup aidés.* »

■ Les décisions et événements qui ont jalonné la vie

Lorsque leur fils eut 15 ans, Carmen et son mari voulurent retourner vivre en Espagne dans l'appartement qu'ils avaient acheté, avec l'argent mis de côté. Mais Carmen attendait un autre enfant, et son deuxième fils naquit. « *Alors on est restés et on n'est pas retournés en Espagne. On y allait seulement en vacances, pour que les enfants soient au bord de la mer. Et puis un beau jour, on n'a plus voulu retourner en Espagne et on a arrêté d'en parler.* »

Alors que le deuxième fils est encore petit, Carmen tombe malade. Elle a un cancer. Elle doit se soumettre à une thérapie intensive, puis suivre une cure. Et ce sont à nouveau ses employeurs qui lui viennent en aide. Elle peut continuer à vivre dans leur maison, même si le mari de Carmen a été embauché ailleurs et même si c'est une autre employée qui fait le travail de Carmen.

Au décès de l'employeur, sa famille fait démolir la villa et fait construire un immeuble. La famille insiste pour que Carmen et son mari occupent l'un des logements avec un loyer réduit. Les rapports quasi-familiaux perdurent toujours entre Carmen et les siens et l'employeuse veuve. La santé de cette dernière s'affaiblit. Ses enfants apprécient que Carmen puisse lui apporter son soutien: « *On a toujours été là pour Madame H. et on s'est occupé d'elle jusqu'à sa mort. On vivait vraiment tous ensemble. C'était agréable pour elle aussi. Je devais m'occuper de tout quand elle était vieille. Et toute la famille m'a toujours fait confiance. Mme H. est morte fin 1996.* » Après 30 ans de service, le contrat de travail de Carmen est résilié. Elle

continue à travailler comme concierge dans l'immeuble où elle vit avec sa famille. De temps à autre, elle effectue en plus des travaux de nettoyage.

En 1997, le mari de Carmen meurt d'un cancer; une année difficile pour elle. Comme son plus jeune fils a aussi quitté le domicile familial, Carmen emménage en 2002 dans un plus petit logement, qui appartient également à la famille de son défunt employeur. Cependant, elle conserve son emploi de concierge. Même après avoir pris sa retraite et après la vente de la maison à un nouveau propriétaire, Carmen effectue toujours les travaux liés à son activité de concierge, dans la mesure de ses forces. Elle améliore ainsi de 700 francs par mois sa rente de vieillesse et de veuve qui se monte à quelque 3200 francs; elle vit ainsi sans prestations complémentaires. Si elle a besoin de quelque chose qui dépasse son budget, ses fils l'aident.

■ La situation sociale et sanitaire d'une personne âgée

Carmen a des journées bien remplies à côté de son travail. Le lundi, elle fait de l'aquagym à la piscine d'un home pour personnes âgées avec une amie italienne. Le mardi, elle prend part à un cours de gymnastique pour les seniors à la « Misión Española », pour un coût de 5 francs l'heure. Elle se rend régulièrement dans un centre culturel espagnol; elle suit un cours d'entraînement de la mémoire, ainsi que des conférences en espagnol de Pro Senectute sur le thème de la vieillesse. Carmen aimerait bien prendre part à un projet en tant que bénévole. Mais il n'y a malheureusement pas de demandes concernant des personnes hispanophones. Depuis qu'elle s'occupe de ses petits enfants, elle est moins flexible. L'année dernière, Carmen, ainsi que d'autres Espagnoles et Italiennes de sa génération, ont été invitées par la présidente de la commune à une manifestation officielle à l'hôtel de ville. Un livre consacré à l'histoire de l'immigration espagnole et italienne a rendu hommage au travail de ces femmes: *«La présidente de la commune a parlé des conditions dans lesquelles on vivait parfois ici, sans eau courante, à 12 dans une pièce. Elle nous a remerciées pour tout notre travail, nous a rendu hommage pour tout ce qu'on a fait pour la ville. C'était vraiment super. Elle nous a fait tellement d'éloges.»*

Entre-temps, Carmen a fait des connaissances grâce à ses différentes activités de groupe. Elle a trouvé de nouveaux amis et amies. Aujourd'hui, elle ne rencontre pratiquement plus que des hispanophones et parle de moins en moins allemand. Avec ses petits-enfants et belles filles en revanche, elle parle souvent l'allemand.

Carmen participe à des visites guidées dans des maisons de retraite qui disposent de ce qu'on appelle une section méditerranéenne, pour s'informer sur cette for-

mule. Pourtant, si elle réfléchit à son propre avenir, ce modèle n'a pas sa préférence: *«Cela ne me séduit pas tellement. Je crois que je pourrais bien m'adapter à un autre endroit. Surtout s'il y avait là une autre personne parlant l'espagnol. En général, il y en a toujours au moins une. Mais pour le moment, c'est encore trop tôt.»*

Carmen ne regrette pas de ne pas être retournée en Espagne. Elle tire un bilan globalement positif de sa vie en Suisse: *«Franchement, je ne peux dire aucun mal de la Suisse. Je n'ai pas toujours eu la vie facile, j'ai beaucoup travaillé et aussi beaucoup pleuré, mais je ne pourrais jamais dire de mal de la Suisse – on ne peut pas faire ça. Au fond, personne ne nous a obligés à venir ici, on a décidé ça tout seuls. Et personne ne nous empêche de quitter ce pays.»*

Lorsqu'elle est rattrapée par la solitude, p.ex. le week-end, lorsque les enfants et leur famille ne viennent pas en visite, elle se met à écrire. Elle relate les joies et les peines de son existence. La lecture de cette biographie en devenir lui apporte la consolation.

3 État de la recherche et évolution démographique

Qui sont les migrantes et les migrants âgés vivant en Suisse ? Au cours de ces dernières années, la question est revenue de plus en plus souvent. Les chercheurs se sont intéressés aux parcours et aux situations de vie des immigrés et ont éclairé différentes perspectives avec des méthodes qualitatives. Les spécialistes de terrain du domaine de la santé publique et des affaires sociales voudraient savoir comment s'adresser aux migrantes et migrants âgés. Et l'on s'interroge régulièrement sur leur nombre – une question fondamentale. « L'image d'une population étrangère majoritairement jeune et masculine ne correspond plus à la réalité en Suisse », c'est ce qu'indiquait déjà Wanner (2004 : 17), en se fondant sur les données du recensement de la population mené en 2000. La population migrante se féminise ; Kofler et Fankhauser (2009) décrivent la diversité des parcours migratoires et des situations de vie des migrantes en Suisse. Cette réalité soulève « aujourd'hui une série de questions, comme celle des relations avec les migrants âgés ou celle des inégalités entre les différentes générations de migrants » (Wanner 2004 : 17). Cela vaut même si les personnes de nationalité étrangère sont en moyenne toujours plus jeunes que les Suissesses et les Suisses. Alors qu'en 2010, un cinquième (19,6 %) de tous les citoyens et citoyennes suisses était âgé de plus de 65 ans, la part des plus de 65 ans dans la population étrangère résidente ne représentait même pas un dixième (7,6 %, selon l'Office fédéral de la statistique 2011a). En outre, cette part de la population de migrants s'accroît moins vite que celle de la population suisse (Office fédéral de la statistique 2010b).

Le recensement statistique des personnes en tant que migrants constitue un problème fondamental. Par nature, les statistiques sont contraintes à la simplification ; elles offrent une vue d'ensemble, mais ne permettent pas de refléter la complexité des diverses situations des individus. D'un point de vue politique et économique, la taille d'un groupe de population constitue un argument important en faveur de la mise en place de mesures. Il ne faut toutefois pas oublier que les situations exceptionnelles et difficiles ont une importance sociale, même lorsqu'elles ne concernent qu'un nombre réduit de personnes.

3.1 La recherche relative aux migrantes et migrants âgés

Jusqu'à présent, le thème des migrants n'a occupé qu'une place marginale dans la recherche gérontologique européenne. La recherche en matière de migration et d'intégration s'est peu intéressée aux situations de vie des aînés. D'une part, cela tient au fait que la population migrante est comparativement jeune et que la part des personnes âgées est encore faible. D'autre part, un sujet ne devient généralement un objet d'étude que lorsqu'il acquiert une certaine importance sociale. Ces derniers temps, les migrantes et migrants âgés éveillent l'intérêt parce qu'ils deviennent des clients et des patients potentiels du travail en faveur des aînés, de l'assistance et des soins ambulatoires et stationnaires aux seniors.

L'étude scientifique du vieillissement dans la migration est le plus souvent motivée par des interrogations et des problèmes concrets rencontrés dans la pratique. Le vieillissement dans le contexte de la migration est une question de sciences sociales orientée sur la pratique. Ainsi, selon Soom Ammann (2011 : 19 et s.), les objectifs majeurs de la recherche consistent à définir les problématiques de la manière la plus concrète possible et à développer des mesures aptes à être mises en œuvre. Que signifie vieillir dans le contexte migratoire ? S'agit-il d'ailleurs d'un vieillissement spécifique, et pourquoi ? La réflexion de fond sur ces questions n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Des chercheurs, eux-mêmes issus d'un contexte migratoire, ont commencé à s'intéresser à la situation des personnes âgées de la même origine qu'eux et qui, bien qu'en ayant eu le projet, ne retournent pas dans leur pays natal (p. ex. Yilmaz 1997 ; Samaoli 2007). Mais actuellement, on ne dispose d'aucune analyse théorique de l'interaction entre les différents facteurs comme le milieu socio-économique, la formation, le contexte minoritaire, l'expérience de la discrimination en tant que migrant ou le statut juridique.

3.1.1 Ethnie – ressource ou déficit ?

Alors que l'étude scientifique sur le vieillissement et la migration est encore nouvelle en Europe, la recherche sur le « vieillissement ethnique » a déjà commencé dans

les années 1960 aux Etats-Unis. La littérature spécialisée se concentre principalement sur deux questions: dans quelle mesure les membres d'une « ethnic minority » subissent-ils un risque de discrimination deux ou trois fois plus élevé en raison de leur âge, de leur statut socio-économique défavorisé et de leur appartenance ethnique (cf. la thèse ethnogérontologique du « double jeopardy » ou du « grey triangle of structural ageism »; Moore 1971; Dowd/Bengtson 1978; BMFSFJ 2010: 94 ss) ? Ou bien le sentiment d'appartenance à un « sous-groupe ethnique » constitue-t-il un atout pour les aînés (Sokolovsky 1994: 154 s.) ?

L'initiative de réaliser une étude comparative à l'échelle européenne portant le titre de « Minority Elderly Care in Europe: Country Profiles » (Patel 2003) était partie de Grande-Bretagne, avec ses minorités ethniques assez importantes issues de l'époque coloniale. Cette étude examinait les besoins sociaux et sanitaires des aînés immigrés ou appartenant à une minorité ethnique dans dix pays européens – dont la Suisse – et définissait les modèles de prestations les plus adéquats pour y répondre.

3.1.2 Communautarisation au sein de structures ethniques

Une chercheuse allemande de renom dans le domaine des migrants âgés, Mme Dietzel-Papakyriakou (2005, 1993a, 1993b, 1990), se concentre également sur le rôle que joue « l'ethnicité » pour les migrantes et migrants âgés. Influencée par le débat américain, elle soulève dans plusieurs de ses articles la question de savoir si l'ethnicité constitue une ressource ou un fardeau pour l'organisation de la vie des personnes âgées. Elle a ainsi forgé la notion d'« ethnic insulation » (isolement ethnique) pour désigner la tendance au repli des migrantes et des migrants âgés par rapport à la société majoritaire, au sens d'un « disengagement » conçu sur un plan gérontologique; le repli se faisant vers leurs propres groupes ethniques (Cumming/Henry 1961). Mais précisément ce renforcement de l'intégration intracommunautaire (Elwert 1982) peut également être compris comme une ressource, un potentiel, pour l'organisation de la vie dans la vieillesse.

La focalisation dominante sur l'ethnicité dans la vieillesse peut être critiquée au sens où le groupe ethnique est défini de manière très largement essentialiste, c'est-à-dire restrictive et peu susceptible d'être modifiée. Dans cet esprit, les seules options d'orientation et d'action offertes aux aînés seraient de recourir au système de référence culturel acquis une fois pour toutes par le biais de la socialisation. Cette conception néglige le fait qu'au contact des réalités sociales et du développement de la

société d'accueil, les migrantes et les migrants modifient également leur système de valeurs et l'adaptent de manière flexible en fonction de la situation. La recherche de ces dernières années voit l'ethnicité comme un concept dynamique de processus de démarcation permanents et réciproques au sein du contexte donné. Concernant la situation des migrants et des minorités, on distingue deux principales approches. Pour la première, l'ethnicité revêt une fonction d'instrument politique, en tant que ressource d'organisation collective permettant la formation de groupes d'intérêt. Dans la deuxième approche, l'ethnicité, à travers sa fonction de charge individuelle – ou de formation de l'identité – contribue à créer un lien affectif avec un groupe formé sur la base d'une origine ethnique et se définissant à travers elle. Envisagée de telle manière, l'ethnicité constitue une aide à l'orientation subjective qui peut servir de facteur stabilisant dans des situations de crise personnelles.

L'association de ces deux approches avec leurs dimensions est judicieuse: d'une part, l'ethnicité sert de ressource de mobilisation pour l'organisation autonome en groupes d'intérêt. D'autre part, elle est utilisée comme aide à l'orientation permettant de satisfaire le besoin de continuité identitaire, dans un contexte social inhospitalier et étranger (Stienen/Wolf 1991). C'est justement dans la vieillesse que cette référence à une appartenance ethniquement définie peut avoir cette double signification pour les migrantes et les migrants.

3.1.3 La politique « fait » la recherche

Les attitudes distinctes adoptées aux Etats-Unis et en Europe face au sujet de recherche « âge et migration » ont été marquées par deux approches différentes en matière de politique migratoire. Tandis que les Etats-Unis ont promu l'intégration de la population immigrée, l'Europe a largement privilégié le « système des travailleurs hôtes ». Celui-ci traite l'immigration comme un phénomène temporaire et ne considère pas les migrantes et les migrants comme des concitoyennes et concitoyens (cf. p. ex. Samaoli 2007). En conséquence, le vieillissement de la population migrante n'a, p. ex., été évoqué en Suisse qu'au moment où l'on a réalisé que les migrantes et migrants ne retournaient pas dans leurs pays d'origine après leur mise à la retraite.

De plus, en Suisse, on constate qu'au cours des années 1970 et 1980, la recherche s'intéressait à l'intégration scolaire et professionnelle des enfants de la première génération de migrantes et de migrants, c'est-à-dire à la seconde génération. Parallèlement, l'intérêt de la recherche s'est en outre déplacé vers la migration d'asile européenne et, de manière croissante, vers la migration d'asile extra-européenne. Simultanément, l'évolution

des parcours de vie des migrants de la première génération venus d'Europe du Sud s'éloignait du champ de vision de la science.

Le regain d'intérêt pour la première génération, suscité par des questions pratiques, a quelque peu pris les milieux scientifiques de court. Cela explique probablement pourquoi l'on s'est tourné vers les travaux de recherche américains (E.-U.) disponibles sur l'ethnicité et vers leurs modèles explicatifs établis concernant les processus de vieillissement spécifiques à la migration.

La recherche empirique suisse est également marquée par cette vision de la théorie de l'ethnicité. Bien qu'il s'agisse d'un aspect très spécifique du «vieillissement des migrants», l'on constate que la thèse de l'orientation ethnique s'intensifiant avec l'âge s'est largement imposée dans le discours scientifique. Cette thèse a été reprise par la plupart des chercheurs et a été transposée à d'autres contextes. On remarque en outre que l'approche scientifique de la gérontologie différentielle, qui est actuellement universellement reconnue et largement établie, est rarement appliquée au groupe cible que constitue la population migrante âgée. Bien plus, la distinction entre personnes du troisième âge (âge de la retraite: 65 à 80 ans) et du quatrième âge (âge élevé: 80 ans et plus) est rarement opérée. Cela peut aussi tenir au fait que la population migrante très âgée ne représente qu'une très petite part (cf. chapitre 3.2). Pourtant, concernant le repli ethnique tant cité, il serait intéressant de vérifier s'il n'existe pas des différences liées à l'âge ou à la phase de vie. On peut aussi se demander si l'orientation biographique vers le passé, constatée à maintes reprises par Dietzel-Papakyriakou (1993a), ainsi que l'orientation vers le retour, fréquemment décrite concernant les migrantes et les migrants âgés, se confirment empiriquement comme étant des phénomènes universels. Des études biographiques récentes (Soom Ammann 2011), des documentations (Aeschlimann 2007), ainsi que des collections de portraits (cf. chapitre 4), font apparaître une réalité plus complexe.

3.1.4 Importance du vécu et du contexte social

A ce propos, une étude parue en Allemagne (Matthäi 2005), portant sur des migrantes âgées vivant seules, mais non sur un groupe de migrants avec une définition ethnique donnée, offre un éclairage intéressant. Elle examine la thèse selon laquelle les travailleuses migrantes vieillissantes souffrent d'une triple discrimination, à la fois en raison de leur sexe, de leur contexte migratoire et de leur appartenance à une couche sociale donnée. Cette étude très complète aboutit à une conclusion nuancée: les migrantes âgées vivant seules ne constituent pas un groupe homogène. En effet, leur exposition aux risques

de paupérisation et de marginalisation est différenciée et dépend de leur capital scolaire et de leurs chances de le valoriser, ainsi que de leur intégration sociale. Par conséquent, la thèse du repli ethnique dans la vieillesse énoncée par Dietzel-Papakyriakou ne se confirme pas. La communautarisation ethnique n'occupe pas une place centrale, ni pour les femmes orientées famille, ni pour les femmes autonomes. En règle générale, la manière dont les personnes âgées s'organisent sur le plan social dépend davantage de leurs habitudes et de leur vécu durant les phases de vie précédentes. Celles qui se sont définies prioritairement par leur appartenance à un groupe ethnique lorsqu'elles étaient jeunes, ou depuis leur migration, tendent également à le faire lorsqu'elles sont âgées. Celles qui ont établi leurs rapports sociaux en fonction d'autres critères n'ont pas tendance à se replier exclusivement sur leur propre origine (ethnique) lorsqu'elles sont âgées. Il en va de même pour la thèse de l'orientation vers le retour.

Dans son aperçu de l'état de la recherche sur la migration et l'âge, Soom Ammann (2011: 27 ss) renvoie à une autre approche théorique. Cette dernière n'explique pas la spécificité du vieillissement dans la migration par le contexte d'origine de la population migrante; on y analyse bien plus les conditions de la société d'accueil à l'égard du processus de vieillissement. Ainsi, le sociologue autrichien Reinprecht (2006) se concentre-t-il sur les situations spécifiques et les expériences d'insécurité qui s'y rattachent chez les migrantes et les migrants. Il interprète celles-ci comme l'expression particulièrement marquée des caractéristiques générales du vieillissement dans les sociétés occidentales postmodernes. La phase de vie de la vieillesse est, entre autres, marquée de manière déterminante par les questions relatives à la gestion des nombreuses expériences d'insécurité auxquelles les migrantes et les migrants sont particulièrement exposés du fait de leur position sociale. Reinprecht (2006: 122-125) constate également l'existence du repli ethnique, mais il l'interprète différemment. Il le voit comme l'une des variantes possibles permettant de maîtriser une situation sociale instable et des crises identitaires potentielles. Le fait de recourir ou non aux catégories ethniques dans la vieillesse dépend du type de stratégies qui ont fonctionné durant le parcours migratoire. En ce sens, la communautarisation au sein de groupes ethniques définis ne constitue que l'une des stratégies d'action possibles permettant de réagir aux désavantages sociaux et d'améliorer sa situation de vie dans la vieillesse.¹

3.1.5 L'état de la recherche en Suisse

La recherche sur les migrantes et les migrants âgés en Suisse est principalement axée sur les personnes qui ont immigré en Suisse dans le cadre de la migration du

travail. Les principales études sur la population de migrants ont été publiées par Fibbi et Vial (2006, 2000, 1997; Fibbi 2003; Bolzman 2012), Soom Ammann (2011, 2006), ainsi que Kobi (2008) et Hungerbühler (2011, 2010, 2007, 2004; Hungerbühler/Abati 2011).

L'étude de Fibbi et Bolzman publiée dans le cadre du Programme national de recherche 32 (p. ex. Bolzman/Fibbi 1993; Bolzman/Fibbi/Vial 1996, 2001a, 2001b, 2006; Fibbi, 2003) est l'ouvrage le plus cité et constitue une référence dans le contexte de la recherche suisse. Les auteurs y défendent la thèse d'une perte de légitimation du séjour en Suisse lors de la sortie de la vie active, respectivement lors du départ à la retraite. Cette perte appellerait alors une « légitimation de remplacement » pour justifier la poursuite du séjour en Suisse, telle que les liens familiaux avec les enfants et petits-enfants ayant leur avenir en Suisse et avec lesquels existent des liens de solidarité renforcés par le projet familial de migration. Au moment du départ à la retraite, c'est-à-dire lorsque le motif de séjour « travail rémunéré » disparaît, on verrait apparaître un besoin de légitimation, associé à la nécessité d'engager une réflexion et de faire le bilan de son projet de migration. La question du choix du lieu de résidence pour passer la retraite, la Suisse ou le pays d'origine, acquiert un caractère brûlant lors de la mise à la retraite. L'équipe de chercheurs genevois a étudié les intentions relatives au choix du lieu de résidence pour la vieillesse à l'exemple de travailleurs migrants italiens et espagnols des villes de Genève et de Bâle (p. ex. Bolzman/Fibbi/Vial 2006, 1997). Leur conclusion a attiré une attention particulière; en effet, le nombre de personnes âgées désirant rester en Suisse est plus élevé que ce qu'on attendait, et nombre d'entre elles désirent également faire la navette entre les deux pays. Bolzman et al. (2008) ont mené des recherches sur le regroupement familial de parents âgés; Scott et Bolzman (1999) se sont consacrés à la thématique des réfugiés vieillissants et Bolzman (2012) a décrit la situation sanitaire et socio-économique des migrantes et des migrants âgés en Suisse.

Kobi (2008) a mis l'accent sur l'étude théorique et empirique des relations et des attentes en matière de soutien des personnes âgées originaires d'Italie et de Serbie/Monténégro vivant à Zurich. Elle a développé des conclusions relatives au potentiel de soutien familial et aux besoins en matière de soutien extrafamilial. Christen-Gueissaz et al. (2011) ont étudié la situation des migrantes et des migrants âgés au sein d'institutions pour les seniors des cantons de Vaud et de Genève. Höpflinger (1999) a décrit les scénarios de développement démographique de la population de migrants âgés en Suisse. Stienen (2006) et Soom/Truffer (2000) fournissent des publications consacrées aux dynamiques d'intégration dans la ville de Berne et en particulier à l'histoire de la migration

du travail italienne. Hungerbühler (2011, 2010, 2007, 2004; Hungerbühler/Abati 2011) propose d'une part un aperçu général du thème « âge et migration en Suisse ». D'autre part, les besoins et ressources des migrantes et des migrants âgés sont recensés par le biais d'entretiens avec des professionnels du travail en faveur des aînés, eux-mêmes issus d'un contexte migratoire; les exigences posées à la gérontologie sont également décrites.

Soom Ammann (2006) se penche sur l'histoire de l'auto-organisation de travailleuses et travailleurs migrants italiens de la ville de Berne à l'exemple des trois types d'organisation, « entraide », « représentation des intérêts et participation politique » et « formation ». Elle montre qu'il serait judicieux de mener une étude approfondie visant à déterminer si les auto-organisations de cette première génération ont contribué à son intégration sociale au sens d'une participation ou si, au contraire, elles ont conduit à son auto-exclusion. Dans son dernier ouvrage complet, Soom Ammann (2011) met en évidence les limites des approches scientifiques appliquées jusqu'à présent à la thématique du vieillissement dans la migration. Son analyse de l'état de la littérature consacrée à la recherche renvoie à quatre thèses centrales récurrentes: a) la corrélation entre retraite, bilan du succès – ou de l'échec – de la migration individuelle et exigence de légitimation pour la poursuite du séjour en Suisse, b) l'orientation vers le retour inhérente à la migration du travail qui devait être temporaire, c) l'orientation familiale marquée des migrantes et des migrants vieillissants, d) l'orientation sociale sur le groupe ethnique d'origine. Elle conclut par un plaidoyer en faveur d'une approche biographique centrée sur l'expérience de migration individuelle des personnes interrogées. Ses analyses de cas très complètes mettent en évidence la complexité qui caractérise le vieillissement dans la migration et fournissent des indications sur les inégalités du vieillissement en Suisse.

3.2 Démographie de la population des migrants âgés

Les statistiques présentent souvent des données relatives aux étrangers, sans description détaillée de la population âgée. Il y a d'un autre côté des présentations concernant la population âgée qui n'abordent pas la situation de la population migrante. Le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS) contient lui aussi de nombreuses informations relatives aux ressortissants étrangers dans leur ensemble, mais peu d'informations à propos des personnes âgées comprises dans ce groupe. C'est pour cette raison qu'ici, des données détaillées de l'OFS sur le thème de la « population résidente étrangère permanente par nationalité, groupe d'âge et sexe » sont compilées dans un aperçu. L'on a saisi les étrangères et

étrangers âgés, c'est-à-dire seulement une partie des personnes âgées issues de l'immigration.

Les données les plus récentes actuellement disponibles sont celles des chiffres de la population datant de fin 2010. Le tableau 1 montre quatre groupes d'âge à partir de 40 ans, pour certaines nationalités choisies. La tranche d'âge la plus basse permet de se faire une idée de la prochaine génération de migrantes et migrants âgés. Elle ne regroupe toutefois que dix années de naissance (40-49), alors que les tranches d'âge supérieures regroupent quinze années de naissance (50-64; 65-79) et plus (80+).

Par rapport à l'ensemble de la population, la part de la population étrangère résidente permanente représente 22,4 %. Mais cette proportion est plus importante pour la classe des 40 à 49 ans (25,8 %), tandis qu'elle est inférieure pour les classes d'âge à partir de 50 ans. Chez les plus de 80 ans, la part des étrangères et des étrangers

n'était plus que de 6 % en 2010. Cependant, plus de 22 000 personnes très âgées (80 ans et plus) de nationalité étrangère vivent en Suisse. Ces chiffres ne tiennent pas compte des migrantes et des migrants naturalisés; selon les estimations, leur nombre devrait être au moins équivalent (cf. chapitre 3.2.3.). A fin 2010, un dixième au total (10,1 %) de tous les retraités de 65 ans et plus de Suisse avaient un passeport étranger.

3.2.1 Hétérogénéité des groupes de population

Le groupe le plus important d'étrangères et d'étrangers âgés est originaire d'Italie, que ce soit pour les personnes de 65 ans et plus (56 522 personnes) ou pour celles de plus de 80 ans. La répartition par âge des Portugaises et Portugais attire l'attention. En effet, leur nombre (1481) dans le groupe des personnes à partir de 65 ans est nettement moins élevé que l'importance de leur groupe n'aurait pu le laisser présager, car à l'âge de la retraite, ils retournent souvent au Portugal (Fibbi et al. 2010). Le

Nationalité		Age			
		40-49	50-64	65-79	80+
Allemagne/Autriche/Liechtenstein	Femmes	28340	14968	11260	2649
	Hommes	40558	24864	15280	2099
	Total	68898	39832	26540	4748
France	Femmes	7176	5926	3342	1314
	Hommes	9278	7989	3657	914
	Total	16454	13915	6999	2228
Italie	Femmes	20814	23761	21046	5433
	Hommes	33332	34047	25997	4046
	Total	54146	57808	47043	9479
Espagne	Femmes	5351	6190	2755	778
	Hommes	6412	8504	2919	413
	Total	11763	14694	5674	1191
Portugal	Femmes	21270	10511	694	130
	Hommes	25783	16305	602	55
	Total	47053	26816	1296	185
Turquie	Femmes	5619	4677	1260	172
	Hommes	6452	5312	1418	99
	Total	12071	9989	2678	271
Pays de l'ex-Yougoslavie*	Femmes	23274	24128	3952	511
	Hommes	21838	28563	4304	227
	Total	45112	52691	8256	738
Autres pays européens	Femmes	13964	9824	4235	1221
	Hommes	14804	12278	5062	1087
	Total	28768	22102	9297	2308
Pays extra-européens	Femmes	25135	10983	2171	694
	Hommes	22401	13323	2229	555
	Total	47536	24306	4400	1249
Total population étrangère	Femmes	150943	110968	50715	12902
	Hommes	180858	151185	61468	9495
	Total	331801	262153	112183	22397
Part à la population totale	Femmes	23,7 %	14,7 %	9,8 %	5,3 %
	Hommes	27,9 %	20,0 %	13,9 %	7,3 %
	Total	25,8 %	17,3 %	11,7 %	6,0 %

Tableau 1: Population étrangère résidente permanente par nationalité, groupe d'âge et sexe

Source: Office fédéral de la statistique (état au 31.12.2010) / présentation propre
* Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Slovaquie

groupe le plus important parmi les pays de l'ex-Yougoslavie est celui des citoyennes et citoyens serbes avec plus de 3700 personnes de plus de 65 ans, suivi par celui des personnes venant de Bosnie-Herzégovine (1420) et de Croatie (1260).

Nationalité étrangère ou contexte migratoire ?

Sur son site Internet, l'Office fédéral de la statistique décrit la problématique de la manière suivante :

« Depuis un certain nombre d'années, dans les débats internationaux relatifs à la migration et à l'intégration, on a de plus en plus fréquemment recours à la notion, respectivement au concept, de population issue d'un contexte migratoire (en anglais: « population with foreign background » ou « population with immigrant background »). Ce concept se substitue de manière croissante à la distinction entre ressortissants étrangers et nationaux, qui repose uniquement sur la nationalité actuelle d'une personne et ne donne aucune indication quant au passé migratoire de la personne elle-même ou à celui de ses parents ».

La définition de la population issue de la migration de l'OFS se fonde sur les recommandations internationales de l'ONU (page 92) et inclut toutes les personnes – indépendamment de leur nationalité – dont les parents sont nés à l'étranger, qui ont eux-mêmes immigré depuis l'étranger (migrants) ou qui sont nées en Suisse de parents migrants (Office fédéral de la statistique).

Selon cette définition, une étrangère ou un étranger de la troisième génération (dont les deux parents sont nés en Suisse) n'est pas considéré comme issu de la migration, tandis que les Suissesses et les Suisses naturalisés, nés à l'étranger, sont considérés comme faisant partie de la population issue de la migration.

Mais dans la pratique, l'on s'en tient généralement à la distinction par nationalité en termes de démographie, car elle est plus simple à saisir ou parce qu'elle constitue la seule donnée disponible. Ainsi, dans de nombreuses statistiques, ceux qui se font naturaliser « perdent » leur contexte migratoire en acquérant la nationalité suisse.

Parmi les autres nationalités européennes, le nombre de citoyennes et de citoyens néerlandais (2662) et britanniques (2997) de plus de 65 ans est également important.

Parmi les pays extra-européens, les Etats-Unis (1104 personnes de plus de 65 ans) et le Sri Lanka (466) sont les Etats qui comptent le plus de concitoyennes et de concitoyens âgés sur le territoire suisse. Par ordre de taille, les groupes de population âgée de pays extra-européens sont ceux des ressortissants vietnamiens (273), canadiens (270), indiens (261), chinois (232) et iraniens (215).

Dans la mesure où les personnes originaires du Vietnam sont particulièrement nombreuses à se faire naturaliser, le groupe de personnes âgées ayant émigré du Vietnam est plus important que celui des Vietnamiennes et Vietnamiens en Suisse (Wanner/Steiner 2012).

Quant aux autres asiatiques (2472), la plupart des personnes âgées sont originaires d'Asie du Sud (1121, Sri Lanka compris). Les autres groupes de migrantes et de migrants âgés de taille significative sont originaires d'Afrique du Nord (400) et d'Amérique du Sud (635).

L'hétérogénéité très marquée de la population de migrantes et de migrants âgés en Suisse s'explique par le fait que les 135000 ressortissants de pays étrangers âgés de plus de 65 ans en 2010 sont originaires de 161 pays différents. Au-delà de cet aspect, Moret et co-auteurs (2007) soulignent, concernant les ressortissants du Sri Lanka, ce qui s'applique aussi à beaucoup d'autres pays: « ...les différences tenant au sexe, à la classe d'âge, au statut social, aux parcours des migrants, etc. sont telles, qu'elles rendent impossible et scientifiquement inacceptable de les traiter en tant que communauté dans une analyse simplifiée ou de leur assigner une culture, respectivement une identité unitaire. » (Moret/Efionayi/Stants 2007: 11).

3.2.2 Une majorité de femmes très âgées

Au sein de la population étrangère de moins de 80 ans, les hommes sont globalement plus nombreux que les femmes. En revanche, chez les plus de 80 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, quel que soit leur pays d'origine. Cet élément doit particulièrement être pris en compte au regard de la prise en charge à un âge très avancé, puisqu'on peut admettre que, comme pour la population suisse, là aussi, de plus en plus de femmes vivront seules. Il y a probablement parmi les femmes très âgées de nationalité étrangère un nombre significatif de travailleuses migrantes ou d'épouses de travailleurs migrants admises au titre du regroupement familial, qui se sont focalisées sur la famille et sur un réseau social issu

du même pays d'origine. Dans ce groupe, la connaissance de la langue nationale est souvent limitée et le besoin de soutien est donc marqué. Il convient néanmoins de considérer les situations individuelles de manière différenciée.

3.2.3 Des Suissesses et des Suisses issus de la migration

Le module thématique complémentaire « Mobilité et migration » de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) recense le statut migratoire des personnes, au-delà de leur nationalité (y compris pour les personnes en âge de prendre leur retraite).² En 2008, presque deux millions de personnes en Suisse étaient issues de la migration, un tiers d'entre elles avaient la nationalité suisse. Au-delà de la population globale, pour 100 étrangères et étrangers il faut ajouter 50 Suissesses et Suisses naturalisés. Cependant, la répartition de la population migrante dans les groupes d'âge n'est pas homogène. Le nombre de personnes naturalisées croît avec l'âge et l'on remarque qu'il est beaucoup plus important pour les femmes que pour les hommes. Cela s'explique aussi par la naturalisation automatique des femmes en cas de mariage avec un Suisse, qui était pratiquée par le passé. Une telle situation se distingue de celle de la migration du travail assortie de l'intention de retourner plus tard dans le pays d'origine. Malgré cela, le parcours de vie reste marqué par la migration, ce qui peut gagner en importance à un âge avancé. Globalement, selon les chiffres les plus récents de l'Office fédéral de la statistique,³ environ un cinquième de la population résidente permanente âgée de plus de 65 ans n'est pas né en Suisse.

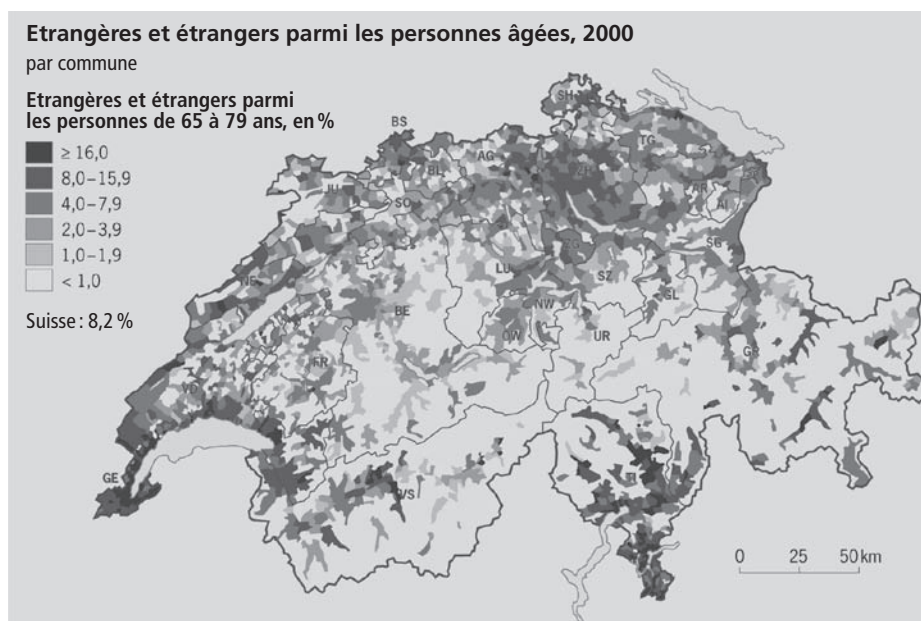
3.2.4 La vie dans l'espace urbain

Sur la base des données fournies par le recensement de la population de 2000, Wanner et al. (2005) ont, entre autres, étudié les lieux de résidence géographique des migrantes et migrants âgés : « Dans les cinq grandes villes suisses, 12 % des personnes âgées de 65 à 79 ans sont de nationalité étrangère, tandis que cette proportion tombe à 4 % à peine dans les communes de moins de 1000 habitants. » (Wanner et al. 2005 : 93, voir graphique 1).

En 2000, on comptait à Genève 25 % d'étrangers du groupe d'âge de 65 à 79 ans et 15 % dans le groupe des plus de 80 ans (Lausanne : 15 % / 8 %; Zurich : 10 % / 3 %; Bâle : 9 % / 3 %; Berne : 7 % / 2 %).

Au Tessin, la part des ressortissants étrangers âgés est particulièrement élevée, ce qui s'explique entre autres par l'immigration d'Allemands après leur vie active, au sens d'un lieu de retraite. Cependant, selon Wanner et al. (2005) un nombre assez élevé d'Italiennes et d'Italiens peu qualifiés vivent aussi au Tessin. En 2000, on recensait à Lugano 28 % de ressortissants étrangers dans le groupe des personnes âgées de 65 à 79 ans.

La proportion d'étrangers dans la population âgée vivant sur les rives du Léman est également élevée. Il s'agit généralement de personnes disposant d'une bonne formation, principalement françaises et italiennes, qui ont emménagé dans cette région pour des raisons professionnelles. A ce propos, il faut remarquer qu'en Suisse romande, les personnes d'origine italienne ne sont pas



Graphique 1: Part des étrangères et étrangers par commune

Source: Recensement de la population suisse 2000, OFS

réellement perçues comme de « vrais » migrants. C'est ce qu'illustrent, p. ex., les entretiens menés avec des professionnels dans les établissements pour personnes âgées des cantons de Vaud et de Genève (Christen-Gueissaz/Bruchez et al. 2011).

3.2.5 Scénarios démographiques d'avenir

L'âge moyen de la population étrangère évolue différemment. Entre 1970 et 2000, l'âge moyen des citoyens italiens et espagnols a augmenté, alors qu'il a baissé pour les ressortissants des pays asiatiques, américains et africains (selon le rapport de dépendance des personnes âgées, Wanner 2004: 19–20). Cette évolution différenciée dépend de l'importance des flux migratoires qui ont gagné la Suisse, du moment auquel ils ont eu lieu, mais également du nombre de personnes qui retournent dans leur pays d'origine après avoir atteint l'âge de la retraite. Quant au nombre de personnes âgées considéré par nationalité, les taux de naturalisation jouent un rôle déterminant.

Une comparaison entre deux groupes d'âge des deux principaux pays d'origine en termes d'effectifs, en 2000 et 2010, montre également un développement divergent (tableau 2). Le nombre des ressortissants allemands âgés de 40 à 49 ans a presque quadruplé, tandis que le nombre de ressortissants espagnols de cet âge a diminué. Chez les plus de 80 ans, c'est le nombre de ressortissants portugais qui a le plus augmenté, à un faible niveau toutefois, car ils retournent souvent au Portugal lorsqu'ils prennent leur retraite (Fibbi et al. 2010). Entre 1990 et 2000, leur structure d'âge était stable (Wanner 2004). Dans le groupe d'âge des personnes âgées de plus de 80 ans, c'est le nombre de ressortissants italiens qui a le plus augmenté en valeur absolue.

L'Office fédéral de la statistique met à disposition des scénarios de développement de la population (source: OFS STAT-TAB). En admettant que l'espérance de vie à la naissance reste pareille (variante A-06-2010), la

Suisse devrait compter 148 000 ressortissants étrangers âgés de 65 à 79 ans en 2020 (2010: 112 000) et environ 43 000 âgés de plus de 80 ans (2010: 22 000). Selon ce scénario, la part des étrangères et des étrangers du groupe d'âge des 65 à 79 ans représenterait 13 % de la population totale de cet âge (2010: 12 %), alors que leur part parmi les personnes de plus de 80 ans augmenterait pour atteindre environ 10 % (2010: 6 %).

Dans l'hypothèse où la proportion entre migrantes et migrants naturalisés et population étrangère âgée demeurerait à peu près égale à aujourd'hui, l'on compterait en Suisse approximativement 300 000 personnes âgées de 65 à 79 ans issues de la migration à l'horizon 2020, contre 100 000 de plus de 80 ans. Ainsi en 2020, ce groupe représenterait déjà un quart des personnes âgées de 65 à 79 ans et environ un cinquième chez celles de plus de 80 ans.

Il est d'autant plus difficile d'établir un pronostic qu'il n'est pas possible d'évaluer combien de personnes resteront ici ni combien repartiront à terme. Le rapport souvent cité d'un tiers de personnes décidant de retourner dans leur pays, d'un tiers décidant de rester et d'un autre tiers choisissant de faire la navette entre les deux pays (Bolzman/Fibbi/Vial 2006) ne peut pas être considéré comme une règle générale. Bolzman et ses co-auteurs rappellent qu'on ne peut en aucun cas considérer que l'ensemble des migrantes et des migrants âgés italiens et espagnols prévoient leur retour. En revanche, il est certain que la population de migrants vieillit et il faut admettre qu'une part significative d'entre eux restera en Suisse.

Nationalité	40–49 ans			Plus de 80 ans		
	2000	2010	Variation	2000	2010	Variation
Allemagne	15935	60137	+ 277 %	2204	3578	+ 62 %
France	9181	16454	+ 79 %	1391	2228	+ 60 %
Italie	44742	54146	+ 21 %	4439	9479	+ 114 %
Espagne	16176	11763	– 27 %	407	1191	+ 193 %
Portugal	25837	47053	+ 82 %	39	185	+ 374 %
Turquie	11043	12071	+ 9 %	110	271	+ 146 %
Pays de l'ex-Yougoslavie	31812	45112	+ 42 %	181	738	+ 308 %

Tableau 2: Développement par rapport au recensement de 2000

Arben S., ancien saisonnier originaire du Kosovo, 63 ans

« J'ai toujours voulu faire du bon travail, de manière honnête. »

Arben S. est né en 1948 dans un village de l'actuel Kosovo. Il grandit dans une famille de paysans, dont il est le fils aîné, avec ses huit frères et sœurs. Il va à l'école primaire pendant huit ans. Lorsqu'il a 14 ans, son père décède, et il devient le responsable de la famille. Pour la nourrir, il travaille dur dans l'agriculture. Il remplit ensuite ses obligations militaires durant deux ans et il apprend le métier de maçon. Comme la situation économique dans sa patrie est mauvaise et qu'il peine à nourrir sa grande famille, il décide de tenter sa chance à l'étranger.

C'est une véritable odyssee qui l'a mené à travers plusieurs pays européens, travaillant tantôt dans le bâtiment, l'électronique ou comme homme de ménage, pour finir en Australie, où il trouve un emploi de maçon. Lors d'un bref retour dans sa patrie, il fonde sa propre famille. N'ayant toujours aucune perspective de subsistance là-bas, il décide de migrer définitivement en Suisse : « *J'ai habité dans beaucoup d'autres pays, mais c'est ici que je me plais le mieux. La Suisse s'intéresse à sa propre cause. Elle est neutre.* »

■ Saisonnier en Suisse

Il arrive en Suisse en tant que saisonnier, dans les années 1970 : « *C'était très difficile, parce qu'on ne parlait pas allemand. Avant nous, il y avait déjà les Italiens, puis on est arrivés. On s'entendait bien avec les Italiens et la cohabitation était cordiale. Au travail aussi, ils nous expliquaient lentement et clairement nos tâches. « Va chercher ceci, ramène cela ». C'est comme ça qu'on a commencé à comprendre et à parler.* » La vie en Suisse est marquée par un quotidien rude sur les chantiers et par la séparation d'avec sa famille. Arben n'a pas d'autre choix que de réaliser des travaux difficiles, parce que sa famille au pays dépend des fonds qu'il leur envoie régulièrement. Dans la mesure où son droit de séjour en Suisse est lié à son emploi, il est à la merci de son employeur pour le renouvellement de son permis de saisonnier : « *Un jour, on devait creuser une tranchée de dix mètres de long, d'un mètre de large et d'un mètre de profondeur. Tous les autres ont dit non, moi j'ai dit oui. Quand on avait une grande famille, on était obligé. C'était dur. On devait tout donner, fournir du bon travail, pour que l'année suivante on ait à nouveau une garantie. La famille vivait au Kosovo et elle ne pouvait nous rejoindre que quand on avait un permis B.* »

Après quatre saisons de travail, de neuf mois chacune, Arben obtient l'autorisation de séjour annuelle de type B. Mais le regroupement familial n'est possible que lors-

que les revenus sont suffisants pour entretenir la famille en Suisse. Pour y parvenir, Arben et ses collègues de travail ont mis plus ou moins longtemps. La séparation d'avec leurs familles a duré entre sept et dix-sept ans. Il se rappelle bien de cette époque : « *Les années durant lesquelles on vivait seuls ici, la famille étant au Kosovo, ressemblaient à ça : on avait peu à manger et on devait beaucoup travailler. On travaillait pendant la journée, en rentrant on était fatigués et le frigo était vide.* » Lorsque sa famille l'a enfin rejoint en Suisse, il a vécu la période la plus belle et la plus heureuse.

■ Situation matérielle et sanitaire dans la vieillesse

Arben n'a pas des revenus élevés et a été mis à la retraite anticipée en raison d'une invalidité du travail. Ainsi, pour lui et sa femme, il a besoin de prestations complémentaires en plus de sa petite retraite. Les années de travail pénible ont eu des répercussions sur sa santé. Lors d'un accident du travail, il a perdu trois orteils. Arben souffre de douleurs articulaires chroniques, en particulier aux genoux. Il a de la peine à marcher. De plus, il souffre d'affections cardiaques et a dû subir plusieurs interventions. Malgré les douleurs, il essaie parfois de se promener avec sa femme. Chaque semaine, il se rend à une table ronde pour messieurs qui se tient à la cafétéria de la paroisse, en compagnie d'autres migrants âgés originaires du Kosovo. Ce cercle est animé par une compatriote un peu plus jeune qui a consacré beaucoup de temps à le mettre en place. Arben la considère comme leur « Mère Teresa ». Ces échanges avec ses amis lui apportent beaucoup.

Arben considère être mal informé à propos des possibilités de prise en charge offertes aux aînés en Suisse. Après l'une de ses opérations, l'hôpital lui a envoyé un formulaire d'inscription pour une maison de retraite médicalisée. En accord avec sa femme, ils ont décidé de rester à la maison tant qu'ils pourraient encore marcher. Pour lui, la maison de retraite ne constituerait une option que s'il était seul ou si sa femme tombait également malade.

Arben ne se fait pas de soucis à propos de la cohabitation dans une maison de retraite. Il ne conçoit pas d'y vivre un jour uniquement en compagnie d'autres Kosovars. Toute sa vie, il a travaillé avec des gens d'origines différentes, des Italiens, des Espagnols, des Suisses. Arben se définit comme une personne ouverte envers les autres en raison des expériences qu'il a vécues dans différents pays, durant sa vie de travailleur migrant.

■ Perspectives

Sa santé précaire et les soins médicaux permanents qu'il nécessite font partie des raisons pour lesquelles Arben exclut de retourner au Kosovo: *« Si j'étais en bonne santé, je rentrerais peut-être. Mais je suis malade, je dois rester ici parce que le docteur est meilleur ici. Là-bas il n'y a ni assurance-maladie, ni assurance sociale pour les personnes âgées, il n'y a pas d'argent. »* Mais ses enfants et ses petits-enfants aussi le retiennent ici: *« On aime notre pays natal, c'est normal. Mais on dit <non> au retour, parce que nos enfants et nos petits-enfants sont ici. »* De plus, son ancienne patrie lui est devenue étrangère parce que le contexte social a changé. La guerre a laissé des traces: *« Je n'ai plus de famille, ni d'amis là-bas, il ne me reste qu'un frère. Et je me sens comme un étranger là-bas. Tout est perdu ou a été volé. Mes amis sont ici. »* Il ne retourne au Kosovo que pour les vacances.

Cela fait presque quarante ans qu'Arben habite en Suisse. La Suisse est devenue sa deuxième patrie. Il apprécie particulièrement le système démocratique, il se dit heureux et reconnaissant de pouvoir vivre ici. C'est pour cette raison qu'il a demandé la naturalisation. Il n'émet pas de craintes quant à son avenir, tant que la famille reste soudée. Il est fier de sa famille, en particulier de ses enfants: *« J'ai toujours voulu faire du bon travail, de manière honnête. Je suis fier et heureux d'avoir travaillé pour mes enfants, pour qu'ils aient une formation et pour permettre à mon frère d'étudier. »*

4

Parcours de migration multiples – vieillesse aux multiples facettes

Ce qui vaut pour la population âgée actuelle en général, vaut pour la population migrante âgée en Suisse: elle devient de plus en plus hétérogène. Cette diversité de nationalités et d'origines ethniques, de causes et de motifs de migration, de statuts de séjour qui engendrent des disparités en termes de liberté de mouvement et d'action, va en s'amplifiant. La population migrante âgée de Suisse peut être subdivisée en plusieurs groupes. Les causes, respectivement les motifs de la migration et le statut juridique de séjour, constituent des caractéristiques au moins aussi fédératrices que la nationalité et l'origine ethnique communes. Ces facteurs peuvent avoir une influence sur la situation de vie des migrantes et migrants jusqu'à un âge avancé.

Il faut distinguer la situation d'une personne qui quitte sa patrie de plein gré pour migrer dans un autre pays de celle d'une personne contrainte de fuir la guerre, les persécutions, la détention, la torture et la répression. Le fait d'avoir organisé sa vie à l'étranger pour longtemps lorsqu'on était jeune ou de migrer à un âge avancé mène à différentes réalités dans la vieillesse.

Les travailleuses et les travailleurs migrants sont généralement arrivés en Suisse en tant que jeunes adultes et ils y ont passé la majeure partie de leur vie. A l'inverse, les personnes qui ont immigré à un âge plus avancé sont souvent des réfugiés qui ont été admis dans le cadre d'actions humanitaires. Certaines personnes âgées ont été admises en Suisse par le biais du regroupement familial en raison de leur situation de vie fragilisée, p.ex. si elles étaient isolées ou avaient besoin de soins.

Les similitudes essentielles entre les différents groupes de migrantes et de migrants âgés sont les expériences de déracinement du contexte de vie originel, les expériences de perte ainsi que de stigmatisation en tant qu'«étrangers» en Suisse. L'établissement de repères et la quête identitaire dans un contexte social nouveau et, au début, complètement étranger; la discrimination, la lutte pour la reconnaissance et l'égalité des chances; les succès, mais également les revers ou les échecs en ma-

tière d'intégration professionnelle, constituent autant de points communs. Ainsi, leurs vies de personnes âgées en Suisse sont à la fois empreintes de différences, mais également de ressemblances.

Le présent chapitre documente la diversité de la population migrante âgée par une typologie en différents groupes qui, du fait de leurs motifs de migration et de leurs statuts juridiques, ont des situations de départ semblables en Suisse. Mais cela ne signifie pas nécessairement que les situations de vie qui en résultent soient analogues dans la vieillesse. Ce sont plutôt les différences en termes de ressources personnelles, en particulier les stratégies d'adaptation dont les migrantes et les migrants disposent ou qu'ils développent, qui jouent un rôle important dans leur manière de composer avec les conditions sociales dans lesquelles ils vieillissent. Enfin, ce sont surtout les conditions cadre juridiques, politiques et structurelles de la société d'accueil qui influencent la liberté d'action leur permettant de valoriser les opportunités individuelles et d'organiser leur vie. Les situations de vie des migrantes et des migrants âgés résultent de leurs parcours individuels dans un contexte historique assorti de conditions économiques et politiques données, ainsi que de la politique suisse en matière d'asile et de migration.

4.1 Les travailleuses et travailleurs migrants

Le groupe de migrantes et de migrants âgés le plus connu en Suisse est sans doute celui de la première génération qui arriva après la Deuxième Guerre mondiale en provenance d'Europe du Sud, notamment d'Italie.

Le terme de migration du travail caractérise une migration motivée par la recherche d'un emploi permettant d'améliorer sa propre situation économique et/ou celle de sa famille. La migration du travail peut avoir lieu d'une part comme flux interne à un pays, allant généralement des régions rurales vers les centres urbains. D'autre part, elle a lieu lorsque des hommes et des

femmes quittent un pays offrant peu ou pas de perspectives d'emploi (facteur push) pour aller dans un pays dont le marché du travail a besoin de main-d'œuvre étrangère (facteur pull). Dans le cas des flux migratoires venant d'Italie après la Deuxième Guerre mondiale et, plus tard, d'Espagne à destination de la Suisse, il s'agissait d'immigration du travail classique. La Suisse, qui avait un besoin urgent de main-d'œuvre pour son développement au cours de la haute conjoncture économique qui régnait à l'époque, mena donc une politique de recrutement ciblée, dans une Italie économiquement ravagée par les conséquences de la guerre.⁴

La migration du travail résultait de la politique suisse en matière de marché du travail, axée sur un modèle de rotation. La main-d'œuvre était admise dans le pays en fonction de l'état des besoins du marché du travail, puis elle était renvoyée. C'est en 1934 que le statut de saisonnier fut institué comme instrument de cette politique, afin de réagir aux variations conjoncturelles et aux changements structurels du marché du travail. Il permettait aux employeurs d'embaucher de la main-d'œuvre pour une activité donnée pendant une saison d'une durée maximale de neuf mois. Le droit de séjour était directement lié à l'autorisation de travail et il n'était généralement pas possible de changer d'emploi. Les travailleurs étrangers dépendaient ainsi complètement de leurs employeurs. Lorsqu'ils s'avançaient à se défendre contre des conditions de travail problématiques, ils risquaient de mettre en danger à la fois leur autorisation de séjour et l'existence économique de leurs familles restées au pays. Le statut de saisonnier interdisait l'admission des épouses, des époux et des enfants dans le cadre du regroupement familial. Malgré cela, il arrivait que des enfants soient amenés en Suisse dans la clandestinité, puis cachés, sans possibilités de scolarisation. L'intégration sociale des migrantes et des migrants du travail d'Europe du Sud n'était pas prévue et la Suisse ne l'encouragea pas. Seule leur capacité de travail était considérée. La citation de Max Frisch (1965: 7) décrit la situation de l'époque avec justesse: « Nous cherchions de la main-d'œuvre, des êtres humains sont venus ». Ce n'est qu'au milieu des années 1960, que la Suisse s'est trouvée contrainte à renoncer, du moins partiellement, à sa politique de rotation et à faire des concessions en faveur du regroupement familial. Au cours des années 1960, l'effectif d'étrangers – selon la désignation statistique officielle ayant cours à l'époque – fut limité. En raison de la crise économique des années 1970, un grand nombre de travailleuses et de travailleurs migrants fut renvoyé temporairement dans leurs pays d'origine. Ils remplissaient la fonction de réserve de main-d'œuvre potentielle pour le marché du travail suisse.⁵

Une comparaison des parcours des travailleuses et travailleurs migrants âgés à la retraite, menée sur le

groupe le plus important – celui des Italiennes et des Italiens (Aeschlimann 2007) – met en évidence leurs différences individuelles, mais également leurs similitudes:

- ils appartiennent à un groupe d'âge défini ayant grandi à la même époque;
- ils sont issus de familles nombreuses, souvent rurales;
- ils sont issus d'un contexte géographique et économique commun;
- ils ont un statut socio-économique défavorisé, assorti d'une formation de faible niveau, voire inexistante;
- ils ont une identité ouvrière marquée;
- ils partagent une appartenance religieuse à l'Eglise catholique romaine;
- ils ont un motif de migration commun, à savoir l'amélioration des conditions d'existence;
- ils ont connu les mêmes conditions politiques, sociales et économiques dans le pays d'accueil qu'est la Suisse au moment de leur immigration.

Les parcours de migration des Italiens sont marqués par des thèmes récurrents, abordés brièvement ci-dessous.

Des expériences marquantes vécues par des enfants et des adolescents dans l'Italie fasciste de la Deuxième Guerre mondiale

Les personnes appartenant à la première génération après la Deuxième Guerre mondiale ont vécu pendant leur enfance et/ou leur jeunesse les conséquences de cette guerre en Italie. Elles ont souffert de la faim, de la peur des bombardements, elles ont parfois dû fuir devant les menaces. Elles avaient des frères ou des pères faits prisonniers de guerre; elles durent s'en tirer seules avec leurs mères, leurs frères et sœurs et vécurent la répression politique de l'Italie fasciste.

« Un jour j'ai voulu aller voir ma mère qui avait fui la ville de Parme, à cause des bombardements, pour se réfugier dans les montagnes. (...) Sur le chemin, j'ai été fait prisonnier par les Allemands. Ils ont d'abord voulu me fusiller parce qu'ils me prenaient pour un partisan. Lorsque je leur ai expliqué que j'avais déjà fait mon service militaire, ils m'ont envoyé en Allemagne. Là-bas, j'ai dû travailler pour la Luftwaffe allemande, sept jours par

semaine, du matin au soir.» (Nelson Assandri, dans: Aeschlimann 2007: 23)

«*Je suis l'aînée de cinq enfants. J'ai tout perdu pendant la guerre. Les bombardements américains ont détruit ma maison et les Allemands ont assassiné mon père. A la fin de la guerre, j'avais quatorze ans et je n'avais plus rien. Rien. Ni nourriture, ni vêtements, rien.*» (Laura Vergili Barontini, dans: Aeschlimann 2007: 31)

Une enfance et une jeunesse précaires marquées par les privations, mais avec la solidarité de la famille et des voisins

Les travailleuses et travailleurs migrants ont majoritairement grandi dans des familles nombreuses, le plus souvent dans des régions rurales d'Italie touchées par la pauvreté et l'absence de perspectives économiques. Le chômage endémique qui régnait, durant et après la guerre, les a contraints à prendre des responsabilités très tôt et à travailler dur pour contribuer à la subsistance de leur famille. La faim les tenaillait souvent. Mais ils gardent un bon souvenir de leur enfance et de leur jeunesse, de la solidarité dans la famille et chez les voisins.

«*Déjà comme enfant, je devais aider à travailler pour gagner mon pain. Mon père était journalier et on avait un peu de terre qu'on cultivait. Tous les membres de la famille fournissaient leur contribution, du plus âgé au plus jeune. (...) Mon enfance a été une période dure mais heureuse. Le soir, nous, les enfants, avions l'habitude de jouer. On se contentait de peu.*» (Carlo Alagia, dans: Aeschlimann 2007: 15)

«*Ma mère, cette pauvre femme, a tout essayé pour trouver du travail, afin de faire bouillir la marmite. Alors elle m'a confié la maison et les autres enfants. Mes frères et sœurs étaient âgés de trois mois, trois, sept et neuf ans. Subitement à quatorze ans, je n'étais plus une enfant. J'ai dû devenir une femme du jour au lendemain.*» (Laura Vergili Barontini, dans: Aeschlimann 2007: 31)

La migration comme stratégie d'action pour assurer la subsistance de la famille

Les conséquences de la Deuxième Guerre mondiale, comme la pauvreté, la faim, le chômage et l'absence de perspectives économiques, poussaient à prendre la décision d'émigrer. Les relations et les contacts existants avec des compatriotes vivant en Suisse, c'est-à-dire des réseaux de migration, constituaient alors souvent le facteur décisif pour la migration proprement dite. Il s'agissait soit de membres de la famille, du conjoint, d'autres parents, d'amis ou de connaissances originaires du même village. Il arrivait aussi que les candidats à l'émigration aient sim-

plement oui dire que l'on pouvait trouver du travail en Suisse. La migration constituait une stratégie d'action permettant de changer ses conditions de vie.

«*A l'époque, il y avait peu de travail et les salaires étaient bas. J'ai grandi dans des conditions de grande pauvreté, on était huit enfants et on devait s'en sortir avec le salaire d'ouvrier de mon père. J'ai moi-même commencé à travailler dès l'âge de quatorze ans. (...) Je travaillais beaucoup et finalement je gagnais peu d'argent en retour. C'était pénible. Au bout de dix ans, j'en ai eu assez de faire un travail pour lequel j'étais à peine payée. Je voulais faire quelque chose de nouveau. En plus, j'étais amoureuse d'un homme, un Frioulan, qui vivait en Suisse depuis quelques années. Alors j'ai décidé de quitter l'Italie et de commencer une nouvelle vie en Suisse.*» (Angioletta Mercalli, dans: Aeschlimann 2007: 83)

«*Après avoir fait mon service militaire, je suis rentré dans ma famille et je leur ai dit: «Je ne veux pas travailler en Italie, je veux aller en Suisse! Là-bas, au moins, au début du mois je saurai combien je recevrai d'argent pour mon travail à la fin du mois. Ici, je ne le sais pas.»*» (Renato Boni, dans: Aeschlimann 2007: 40)

Pour les migrantes et les migrants du travail venant d'Espagne, la situation était analogue:

«*Les terres de la famille de mon mari ne suffisaient plus à nous nourrir tous. Un jour, mon mari a découvert une affiche à la maison communale qui indiquait qu'ils cherchaient de la main-d'œuvre pour la Suisse. Alors il s'est inscrit. Peu après, il est parti seul en Suisse. Il était l'un des premiers dans notre village. C'était en 1962. Il était saisonnier. Le travail commençait en avril et finissait au début de l'hiver. Mais il était très triste sans moi. Alors il m'a trouvé du travail et en 1963, je suis partie en Suisse avec lui. On a dû laisser notre fils en Espagne. On a beaucoup souffert de cette séparation. Je pleurais beaucoup.*» (Extrait de l'interview de Carmen, une migrante du travail venue d'Espagne, cf. portait dans ce rapport)

La caractéristique marquante de toute une vie: travailler dur

La vie des migrantes et des migrants du travail a été marquée par le dur labeur. Dès leur enfance et leur jeunesse, ils durent contribuer à la survie de la famille. Le travail correspondait à une nécessité pour assurer la subsistance et non au choix délibéré d'une activité professionnelle désirée. La migration en Suisse ne changea rien aux conditions de travail précaires pour ceux qui avaient généralement trouvé du travail dans le bâtiment et les

travaux publics, l'industrie (travail en usine) ou dans le secteur des services (surtout les femmes). Les journées de travail étaient longues, le travail se faisait souvent par équipes et dans des conditions éprouvantes, qui relevaient parfois de l'exploitation. Malgré cela, les émigrés disposaient de meilleures perspectives économiques que leurs compatriotes restés dans leur pays d'origine. Au fil des années, ils sont nombreux à avoir été promus dans leur emploi ou à s'être mis à leur compte. D'autres, en revanche, furent exclus de la vie active après avoir occupé des emplois portant préjudice à leur santé, qui conduisirent à des invalidités précoces.

«*Toute ma vie j'ai travaillé dur. J'ai toujours dû accepter des emplois «peu qualifiés» parce que je n'avais pas de formation. (...) Comme mon mari et moi avons toujours travaillé tous les deux, on aurait dû mettre notre petite fille à la crèche, mais on n'avait pas les moyens. Alors mon mari travaillait de 7 à 17 heures et moi de 17 h à 1 h. Comme ça, notre fille était toujours soit avec son père, soit avec sa mère. Pendant sept ans, mon mari et moi, on ne se croisait que dans l'escalier; l'un rentrait et l'autre partait travailler. (...) On envoyait toujours une partie du salaire en Italie, pour payer le pensionnat des fils. Après l'emploi au restaurant à Bümpliz, j'ai travaillé pendant quelques années dans une usine à Niederwangen, puis dans une entreprise de nettoyage chimique de vêtements comme repasseuse et, durant les dernières années, dans une maison de retraite à la Länggasse. Peut-être que Dieu m'a donné la santé pour que je puisse travailler dur.*» (Lucia Bellotti, dans: Aeschlimann 2007: 37)

«*J'ai rapidement trouvé un emploi d'électricien. Le travail était très dur. On m'a envoyé à la gare de Berne ou je devais non seulement poser des câbles, mais également faire les trous dans le béton moi-même. Pendant trois mois, j'ai tiré une ligne à travers tout le bâtiment. Tous les soirs je rentrais épuisé, avec des blessures ouvertes aux mains.*» (Renato Boni, dans: Aeschlimann 2007: 41)

Une forte identification à l'emploi et la fierté du travail accompli

De nombreux travailleurs migrants s'identifient fortement à leur travail, bien au-delà de la retraite et jusqu'à un grand âge, même lorsque les conditions de travail étaient éprouvantes. En particulier ceux qui ont pu améliorer leur situation professionnelle – que ce soit en passant de simple ouvrier à chef d'équipe/contremaître ou d'employé à travailleur indépendant –, sont fiers de la performance accomplie et font fortement référence à leur vie professionnelle dans leur perception d'eux-mêmes. Dans de tels cas, la promotion professionnelle est

considérée comme une réussite de la migration. L'identité commune des travailleuses et travailleurs migrants de la première génération d'après-guerre, qui furent aussi des témoins de l'histoire économique et sociale de l'Italie et la Suisse, crée des liens.

«*Un jour, le chef est venu et m'a dit: «Enzo, à partir de demain, le maître-maçon ici ce sera toi. (...) Pendant quatre ans, j'ai travaillé sur le réacteur atomique, c'était la tâche la plus difficile de toute de la construction de la centrale. (...) Pour moi, c'était un grand honneur qu'on m'ait confié cette tâche. En plus, pendant ce travail, j'ai fait la connaissance de beaucoup de gens. Après, je suis retourné à Berne où j'ai collaboré à d'autres grands chantiers, jusqu'à ce que je sois mis à la retraite. (...) Même après la retraite, j'ai continué à travailler quand on avait besoin de moi, généralement comme représentant du chef de chantier. J'ai p. ex. travaillé dans les sous-sols de l'immeuble Loeb, du samedi soir au lundi matin. (...) Je ne sais pas comment j'ai réussi à prendre ma retraite, parce que j'adorais mon travail. J'étais tellement fasciné par mon travail que quelquefois je vais encore visiter des chantiers. Mais maintenant, il faut que j'oublie tout ça, sinon je vais devenir trop nostalgique du travail.*» (Enzo Guerra, dans: Aeschlimann 2007: 71–72)

«*Après dix ans passés en Suisse, j'ai obtenu mon autorisation d'établissement qui permettait de devenir cheffe d'entreprise. J'ai trouvé un magasin libre à la Marktgasse, grâce à une annonce dans un journal. Je l'ai repris et pendant 30 ans, j'ai géré ma propre affaire qui s'appelait «Coiffure Olga». Je pouvais accueillir onze clients et j'employais trois coiffeuses. Les affaires marchaient bien. Mais pendant la récession, j'ai perdu de nombreuses clientes parce que beaucoup d'Italiens ont été renvoyés de Suisse. Je n'ai fermé mon affaire qu'en 1988, trois ans après l'âge de la retraite. Dans mon appartement, j'ai aménagé un coin pour continuer à coiffer des clientes. Maintenant, cela fait 55 ans que je coiffe ma cliente la plus fidèle, et elle continue à venir me voir. J'aime beaucoup mon métier.*» (Olga Barboni Bellorini, dans: Aeschlimann 2007: 29)

«*Malgré les privations et les problèmes, ce qui me reste aujourd'hui, c'est la fierté d'avoir été un travailleur qui a toujours su se débrouiller et qui, grâce à son travail, a contribué aussi bien à la prospérité de la Suisse, qu'à celle de l'Italie.*» (Carlos Alagia, dans: Aeschlimann 2007: 18)

Des expériences communes de discrimination et d'exclusion

En tant que travailleurs étrangers en Suisse, les Italiennes et Italiens ont aussi vécu discrimination et exclu-

sion. Pour beaucoup, les examens sanitaires à la frontière, lors de l'entrée en Suisse, restent un souvenir particulièrement humiliant. Le fait de devoir déposer leurs papiers à la police des étrangers pendant leur séjour de travail en Suisse représentait une mise sous tutelle et une limitation des libertés qui illustre leur grande dépendance face aux autorités suisses. Certains durent accepter des conditions de travail relevant de l'exploitation. Ils en souffraient et durent faire des efforts d'adaptation. Ils parlent du mal du pays qui les tenaillait, mais également d'un sentiment d'estime envers la Suisse qui leur donnait malgré tout une vie meilleure, du moins à moyen ou à long terme. Ils sont également nombreux à relater des expériences positives vécues dans le monde du travail suisse ou à parler de supérieurs qui leur témoignaient du respect. Ils appréciaient surtout la fiabilité du paiement des salaires en comparaison avec l'Italie, ainsi que la relative sécurité de l'emploi, du moins avant la crise économique. On remarque que de nombreux travailleurs migrants italiens ne tirent pas un bilan amer de leur vie, malgré la xénophobie et la discrimination dont ils firent l'objet, attisées notamment sur le plan politique par les « initiatives contre l'emprise étrangère » de l'époque. Leurs parcours difficiles donnent plutôt l'impression qu'ils en sont sortis plus forts. Deux facteurs semblent avoir eu un effet protecteur dans la vie des migrants de la première génération : d'une part, la solidité des liens familiaux, d'autre part, la communautarisation avec des compatriotes au sein d'associations. A l'époque, ces réseaux de solidarité les aidèrent, et ils les aident encore aujourd'hui à un âge avancé, à surmonter les expériences de discrimination et d'exclusion.

« Je suis arrivée en Suisse en 1956. Au début, j'avais des problèmes, pas pour des raisons personnelles, mais parce que j'étais Italienne. Parfois on m'offensait, on me traitait souvent de « tchink ». Je me suis toujours défendue contre les insultes. En 1957, j'ai vécu une expérience choquante : on rentrait en train d'une visite en Italie pour retourner en Suisse. Tous les passagers étaient Italiens. A Brigue, tout à coup, le train s'est arrêté. On nous a donné l'ordre de descendre du train et de nous aligner en deux rangées. Les hommes et les femmes ont été séparés. Les hommes ont dû se mettre torse nu. On nous a tous fait une injection, sans la moindre explication. On se doutait bien qu'ils nous injectaient un vaccin, mais ils auraient pu nous le dire. Au lieu de ça, on a été avilis et traités comme du bétail. C'était terrible, j'ai été très profondément humiliée ! (...) Je n'ai pas peur de dire la vérité. (...) J'ai appris deux choses en Suisse en tant qu'Italienne : premièrement, à respecter les Suisses parce que j'étais leur hôte. Deuxièmement, à faire en sorte qu'on me respecte aussi. Lorsque les gens me connaissaient mieux, ils commençaient à m'estimer. » (Laura Vergili Barontini, dans : Aeschlimann 2007 : 31–32)

« On travaillait onze heures par jour, c'était obligatoire. Dans tous ces tunnels, c'est nous qui avons fait les travaux de forage. On ne travaillait qu'avec des machines à air comprimé, sans filtre sur la bouche, sans ventilation, sans casque pour les oreilles ! C'est pour ça que je suis dur d'oreille maintenant. C'était une période extrêmement difficile ! On dormait sur des sacs de paille. La paille n'était jamais changée, les couches étaient pleines de poux de paille. Au début, on avait un salaire de Fr. 2.40 par jour, ensuite de Fr. 1.15 par heure, pour un travail de mineur. » (Josef Costa, dans : Aeschlimann 2007 : 58)

« Je dormais sur un canapé dans le salon de coiffure. A cette époque, comme étranger, on n'avait pas l'autorisation d'avoir son propre logement ; il fallait loger chez des Suisses. On n'avait même pas le droit de garder nos papiers. Quand on arrivait en Suisse, la police des étrangers nous confisquait les passeports. Quand on voulait aller en visite en Italie, il fallait demander à la police des étrangers de nous rendre nos papiers pour pouvoir quitter la Suisse et en revenant, il fallait à nouveau leur remettre. » (Olga Barboni Belleroni, dans : Aeschlimann 2007 : 28).

De multiples charges pour les femmes, mères seules et veuves précoces

La vie des femmes présente un certain nombre de points communs spécifiques. D'une part, la migration du travail leur a permis d'acquérir une certaine autonomie et émancipation grâce à leur propre salaire et à la reconnaissance qui leur a été témoignée en tant que femmes actives, en particulier lorsque la décision de migrer était prise de manière autonome et non dans le cadre du regroupement familial. D'autre part, la vie des femmes de la première génération de migrants a également été marquée par la double charge que représentent les tâches domestiques et familiales, ainsi que l'activité professionnelle. Les femmes se sont retrouvées dans une situation où, malgré toutes les difficultés, elles devaient être le pilier stable et constant de leur famille d'origine et de leur propre famille et ce, indépendamment de leur charge professionnelle. De plus, suite à un divorce ou au décès prématuré de leur époux, certaines d'entre elles portaient seules la responsabilité d'élever plusieurs enfants, parallèlement à leur travail. Plusieurs femmes parmi celles interviewées dans les portraits sont veuves et vivent seules, même si elles ont généralement de bons rapports avec leurs enfants. Les travailleuses migrantes de la première génération ont eu une vie difficile et elles ont beaucoup travaillé. Le constat qui a été fait précédemment s'applique doublement à elles. Dans le cadre de ces conditions de vie précaires, elles ont développé des stratégies de maîtrise très poussées et acquies d'énormes ressources psychologiques.

« Mon mari m'a quittée pour une autre femme. J'ai pu reprendre mes enfants en Suisse. J'avais eu entre-temps deux autres enfants, nés en Suisse. Je portais donc toute seule la responsabilité de quatre enfants. Un seul salaire ne suffisait pas pour entretenir ma famille. Alors tous les matins, je me levais à cinq heures pour aller faire le ménage à l'hôpital et le soir, je nettoiais à la Poste. Je devais laisser les enfants seuls à la maison. Mon aîné s'occupait des autres. Pendant les pauses, je rentrais en courant pour aller leur faire la cuisine. La nuit, je faisais la lessive; je dormais très peu. (...) J'ai beaucoup trop travaillé dans ma vie. Je ne sais pas comment il est possible que je sois toujours là. Je me suis souvent sentie humiliée. Parfois, j'étais tellement épuisée que je rampais par terre sur les genoux et les coudes. Mais j'ai réussi à tout faire, toute seule. Aujourd'hui, je sais que je suis une femme forte. » (Adelina Anesi, dans: Aeschlimann 2007: 21–22)

La quête de l'identité dans la vieillesse

A un âge avancé, de nombreux hommes et femmes reviennent sur leur condition de migrantes et de migrants qui, pendant longtemps, ont eu part à deux univers de vie différents, en tant qu'acteurs transnationaux. Quand arrive la retraite, ils s'interrogent une dernière fois sur le choix du lieu où ils passeront le restant de leurs jours, dans le pays d'origine ou en Suisse. Les uns se décident pour la Suisse, mais rendent régulièrement visite à leur famille en Italie ou en Espagne. D'autres expriment clairement leur attachement à la Suisse. Leur ancienne patrie leur est devenue étrangère, tandis qu'ils se sentent chez eux dans le pays qui leur fut autrefois étranger. Les liens familiaux qui les unissent à la deuxième et à la troisième génération sont déterminants dans leur décision de rester en Suisse. D'autres doutent d'être capables de retrouver leurs repères dans l'ancienne patrie et se demandent s'ils n'auraient pas la nostalgie de la Suisse. Les courtes déclarations suivantes, citées par Aeschlimann (2007: 25, 46, 69, 94, 97), illustrent les sentiments qu'inspire le thème de « l'identité »:

- « Je me sens bien ici. Je suis très bien intégré en Suisse. » (Nelson Assandri)
- « J'ai le sentiment d'être un Suisse d'adoption, Italien d'origine. » (Umberto Carulli)
- « J'ai peur d'avoir le mal du pays si j'étais en Italie. » (Wanda Ferri)
- « Je me sentirai toujours Italien. » (Francesco Nucci)
- « Je me sens plus Suisse qu'autre chose. » (Florinda Raas)

Le parcours de migration vu comme un atout dans la vieillesse

Lorsqu'on parle avec des travailleurs migrants de leur vie quotidienne aujourd'hui qu'ils sont âgés (cf. les portraits dans la présente étude), il en ressort beaucoup de satisfaction, malgré leur vie éprouvante, marquée par les privations. La vie de migrante ou de migrant apprend à gérer les conditions précaires et les crises. En ce sens, l'expérience vécue en tant que migrant est une ressource personnelle permettant d'aborder la vie à un âge avancé de manière constructive et compétente, car la vieillesse apporte son lot de processus de pertes. La santé et la sécurité matérielle sont des facteurs essentiels pour le bien-être des seniors. Cependant, ces éléments ne sont pas décisifs à eux seuls. Les relations familiales, la solidarité intrafamiliale, en particulier lorsqu'elles sont vécues de manière réciproque, constituent une valeur centrale dans l'organisation de la vie des aînés. A ce propos, Margherita Casarsa (dans: Aeschlimann 2007: 51), qui est contrainte de mener un train de vie très modeste en raison de sa faible retraite, déclare: « Je ne vais pas me plaindre, je m'en sors bien dans la vie. Je suis contente que mes enfants me rendent souvent visite. Ils viennent toujours me voir; il ne se passe pas un mois sans qu'ils ne passent tous chez moi. J'ai six petits-enfants qui me rendent aussi souvent visite. Parfois je vais chez eux, pour les aider aussi. (...) C'est bien de les voir souvent, mes enfants et mes petits-enfants, comme ça je ne me sens pas seule. Mes enfants m'ont beaucoup aidée dans la vie. »

« J'ai de bonnes relations avec mes enfants, on se voit souvent. Pour moi, c'est le principal. La pauvreté m'a rendu la vie un peu difficile. Mais je ne veux pas me plaindre, d'autres ont été encore plus mal lotis. Dieu merci, je suis en bonne santé et je peux toujours faire quelque chose. Quand je ne fais rien, je suis triste. Je me réjouis d'aller à la maison de retraite tous les jeudis après-midi. Je suis contente de pouvoir faire quelque chose pour les autres. » (Lucia Bellotti, dans: Aeschlimann 2007: 38)

« J'ai beaucoup de temps pour moi, parce que mon fils s'occupe de ma lessive. Je sors aussi souvent avec deux bons amis qui m'ont beaucoup aidé. Grâce à eux, j'ai fait la connaissance de beaucoup de gens de la paroisse St-Antonius. Je suis membre du club des sacristains, du <Gruppo terza età>, de l'«Azione cattolica» et du <Club della buona forchetta>. Je rencontre beaucoup de gens, j'aime ça, surtout quand il fait mauvais temps. » (Enzo Guerra, dans: Aeschlimann 2007: 74)

Des migrantes et des migrants d'autres pays du sud et du sud-est de l'Europe ont immigré en Suisse pour y chercher du travail dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, mais plus particulièrement à partir des années

1960, ainsi que vers la fin des années 1970, après le « choc pétrolier » de 1973. Jusqu'au milieu des années 1960, ces groupes de migrants venant d'Espagne, de l'ex-Yougoslavie, de Turquie et du Portugal étaient également soumis au statut de saisonnier de 1934. Cela signifie qu'ils ne pouvaient travailler en Suisse que pendant une saison dont la durée maximale était fixée à neuf mois; ils devaient ensuite quitter le territoire pour solliciter à nouveau une autorisation de travail la saison suivante, à laquelle l'autorisation de séjour était liée. Ce n'est qu'après le deuxième accord de recrutement conclu avec l'Italie en 1964 que la Suisse – notamment sous la pression des entreprises – renonça progressivement à sa politique de rotation et consentit à des concessions en faveur du regroupement familial.

L'un des groupes de migrants les plus importants de la deuxième vague de migration du travail, qui s'est étalée des années 1960 à 1990, est issu de l'ex-Yougoslavie, notamment du Kosovo actuel. L'immigration kosovare doit être attribuée à la migration du travail saisonnière et concernait principalement des jeunes hommes, originaires de régions rurales, sans formation ou avec peu de formation. Avec la récession économique des années 1990, la Suisse a une nouvelle fois restreint les possibilités d'immigration des travailleurs migrants en introduisant le modèle dit « à trois ou à deux cercles ». Ce système, qui a coïncidé avec la dégradation simultanée de la situation politique au Kosovo, a entraîné le renforcement du regroupement familial avec des migrantes et migrants résidant déjà en Suisse. Aujourd'hui, la population kosovare en Suisse compte entre 150 000 et 170 000 personnes, et est majoritairement composée de travailleurs migrants et de leurs familles. La proportion d'hommes et de femmes est presque équilibrée. Au cours de ces dernières années, le nombre de naturalisations a fortement augmenté (Burri Sharani et al. 2010: 25 s.). Actuellement, seule une petite partie des anciens saisonniers kosovars a atteint l'âge de la retraite.

4.2 Réfugiés

Parmi la population migrante âgée vivant en Suisse, il y a également des réfugiés. Les plus âgés parmi eux sont arrivés dans le cadre d'actions humanitaires ou de programmes spéciaux, souvent menés en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, cf. 4.2.1). Les plus jeunes parmi la population de réfugiés âgés sont arrivés dans le pays en tant que requérants d'asile (cf. 4.2.2).

Lorsqu'ils prennent la fuite, les réfugiés âgés perdent en très peu de temps l'environnement géographique qui leur était familier depuis des décennies, ainsi que leur milieu socioculturel habituel. Ce bouleverse-

ment contraint et soudain de leur contexte de vie provoque une rupture abrupte dans leur parcours. Les hommes et les femmes de tous les groupes d'âge sont concernés par une dégradation massive de leur santé psychique due à des expériences traumatisantes comme la guerre, la répression, la persécution et la torture, mais aussi par une dégradation de leur santé physique. Les conséquences de la fuite ont un impact d'autant plus intense que le sujet est âgé. Il est extrêmement difficile de venir à bout d'un changement aussi radical des conditions de vie et de surmonter des dégradations massives. Chez les personnes d'un certain âge, ces conditions entravent aussi l'apprentissage d'une langue totalement étrangère. Aussi, pour ceux qui ont un âge avancé sans pour autant être à la retraite, les chances d'intégration sur le marché du travail diminuent.

Dans ce groupe, le bouleversement de l'univers de vie des individus engendre souvent une grande perte d'expériences. L'espace de vie des grandes familles, notamment celles qui viennent de la campagne, n'est plus le même en raison de l'étroitesse des conditions urbaines et de la plus petite taille des logements en Suisse. Cela peut conduire à ce que les personnes âgées ne puissent plus habiter avec leurs enfants et petits-enfants ou qu'elles doivent supporter de vivre dans une extrême exigüité. En Suisse, les réfugiés âgés font également souvent l'expérience d'une dévalorisation de leurs compétences linguistiques, sociales et professionnelles, qui ne peuvent ainsi plus être mises à profit sur le marché du travail. Cette déqualification leur fait perdre la fonction de leur rôle social et ils subissent un déclassement personnel et social. Alors que dans leurs pays d'origine, la période de la vie correspondant à la « vieillesse » et la position sociale qui lui est associée revêtent souvent une connotation positive, empreinte de respect et de considération – du moins d'un point de vue normatif –, ils font en outre l'expérience d'une perte d'estime. Les réfugiés qui ne sont plus en âge de travailler se retrouvent dans une société qui a du mal à assumer leur vieillissement démographique. Ils doivent renoncer au modèle familial de soutien et d'aide aux personnes âgées, peut-être plus évident dans leur pays d'origine. En raison de la modification des rapports familiaux qu'ils entretiennent avec leurs enfants et leurs petits-enfants, ils se trouvent confrontés à la nécessité de recourir aux prestations institutionnelles destinées aux personnes âgées proposées en Suisse, qui leur sont souvent étrangères.

La limitation de la liberté de déplacement au sein de ce nouvel environnement social peut également constituer un changement profond pour les personnes âgées. Selon le pays d'origine des réfugiés, la présence visible de seniors et même de personnes très âgées dans

l'espace public est tout à fait normale. En revanche, en Suisse, les personnes d'un âge très avancé et dépendantes sont plutôt invisibles en public et vivent souvent dans des institutions qui leur sont dédiées.

Prendre ses repères dans un nouvel environnement

Dans les conditions évoquées, l'intégration de ce groupe de population migrante âgée en Suisse n'est généralement plus une intégration structurelle, entendue au sens d'une participation active aux différents domaines sociaux de la société d'accueil, comme le domaine de la formation ou le marché du travail. Il s'agit bien plus de s'orienter immédiatement dans un nouvel environnement et, par conséquent, de faire face au quotidien avec ses exigences élémentaires dans un contexte changeant et étranger. Pour ce faire, la réintégration dans des structures familiales et familiales qui fonctionnent peut se révéler utile, c'est-à-dire dans des conditions telles qu'elles sont idéalement offertes dans le cadre du regroupement ou du rapprochement familial. Cependant, un rapprochement familial après des années, voire des décennies, de vie séparée peut comporter un risque et faire naître de nouveaux défis et des problèmes intrafamiliaux. P.ex., lorsque des épouses de réfugiés d'un âge avancé qui étaient séparées de leurs époux pendant des années les rejoignent d'un jour à l'autre pour vivre avec eux. Un grand nombre de ces femmes ont assuré leur propre subsistance et celle de leurs enfants dans leur pays d'origine, dans des conditions de crise, s'appropriant ainsi un nouveau rôle. La modification des attentes, en termes de relation de couple et de répartition des rôles, peut engendrer des conflits conjugaux.

Parallèlement à la réintégration dans les cercles familiaux, l'intégration à des réseaux sociaux de réfugiés âgés offre également un soutien appréciable, en particulier lorsqu'il s'agit de compatriotes qui partagent la même langue, des expériences analogues et des souvenirs communs de la patrie. Cette intégration intracommunautaire (Elwert 1982) au groupe d'origine et la solidarité interne qui s'y rattache contribuent à atténuer au quotidien les effets de cet environnement social étranger. On observe que ce phénomène s'accompagne d'une orientation intellectuelle et émotionnelle vers le pays d'origine et le retour au pays, même lorsqu'il n'est plus question de ce retour.

L'impossibilité de réaliser le vœu de retour à la patrie, qui peut avoir différentes raisons, constitue souvent un problème insoluble pour les réfugiés âgés. Le dernier acte de la vie, le décès et les funérailles, prenant ainsi obligatoirement place à l'étranger. La possibilité d'organiser en Suisse des funérailles conformes à leurs rites et de définir la forme que prendra leur « dernière

demeure » revêt une importance énorme aux yeux de certains. Les efforts entrepris par l'Etat afin de permettre aux migrantes et aux migrants d'avoir des funérailles correspondant à leurs pratiques et préceptes religieux sont donc d'autant plus déterminants.

La manière dont se déroulera leur fin de vie dans la migration constitue un thème qui préoccupe de plus en plus les migrantes et les migrants d'un âge avancé. Une spécialiste du travail avec les aînés, elle-même issue de la migration, s'exprime à ce propos: «*J'ai organisé une grande manifestation dans une mosquée avec un imam. Plus de 50 personnes sont venues. Le sujet de la réunion était la mort et les funérailles. Les gens ont beaucoup de questions. (...) Ils sont nombreux à vouloir être enterrés dans leur patrie. Ils me demandent si je pourrais leur acheter une concession là-bas. Mais il y en a aussi beaucoup qui ont leur famille ici et qui veulent être enterrés ici.* » Ainsi, avec la question du lieu de sépulture, le dilemme entre « rentrer ou rester ici » perdure même au-delà de la fin de vie.

4.2.1 Réfugiés admis dans le cadre de contingents

La tradition humanitaire suisse constitue le fondement historique de la politique des contingents pratiquée à l'égard des réfugiés à partir de 1950. Elle s'est manifestée en ce que la Suisse a réagi aux appels à l'aide humanitaire d'organisations comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en marquant sa disponibilité à accueillir des réfugiés lors de crises internationales particulièrement dramatiques, faisant ainsi preuve d'esprit de coopération. La Suisse a également admis de nombreuses personnes âgées dans le cadre de ces actions humanitaires, ainsi que des personnes handicapées.

Définition et historique des contingents suisses de réfugiés

Les réfugiés de contingents sont des personnes qui sont entrées dans un premier pays d'asile mais qui n'ont pas pu y rester, soit parce qu'elles étaient menacées d'expulsion, soit parce qu'elles n'y recevaient pas de soins médicaux appropriés ou encore parce que leur intégration était impossible. Dans ces cas, la réinstallation dans un pays tiers représente souvent l'unique alternative (Walther 2009: 145 ss). Dans l'histoire de sa politique d'accueil des réfugiés, la Suisse a admis des milliers de réfugiés par le biais de contingents entre 1950 et 1995, dans le cadre d'actions humanitaires. Parmi eux, on trouvait p.ex. des réfugiés provenant de Hongrie (1956), du Tibet (1962), de l'ancienne Tchécoslovaquie (1968), d'Ouganda (1972), du Chili (1973), d'Indochine (1979/80), de

Pologne (1981/82), d'Irak (1986–1996 suite à la première et à la deuxième guerre du Golfe) ou de l'ex-Yougoslavie (Bosnie et Kosovo au cours des années 1990), etc. Ces réfugiés, admis dans le cadre de contingents, ont souvent été sélectionnés et envoyés directement en Suisse par le HCR, depuis les pays d'origine concernés ou depuis des camps de réfugiés situés dans des pays voisins. Il s'agissait généralement de groupes particulièrement menacés et vulnérables nécessitant une protection particulière, comme des personnes souffrant de déficiences physiques et/ou psychiques, des personnes âgées, des femmes enceintes ou des jeunes et des enfants non accompagnés.

Entre 1951 et 1980, quelques 3000 personnes vulnérables furent admises en Suisse dans le cadre de ce type de programmes humanitaires spéciaux. D'autres sources évoquent environ 20 % du total des personnes admises. La plupart d'entre elles étaient des personnes âgées qui, en règle générale, ne nécessitaient pas de soins lourds conformément aux critères de sélection appliqués par la Suisse. La majeure partie de ces groupes furent hébergés dans des locaux gérés par des organisations caritatives (Wimmer 1996 : 35 ss). Jusqu'en 1988, la Suisse renouvelait tous les trois ans l'arrêté du Conseil fédéral sur l'admission de contingents spéciaux de réfugiés âgés ou handicapés.

Limites de la prise en charge et réorientation

La primauté donnée aux réfugiés de contingents particulièrement vulnérables fut saluée en Suisse comme étant une action humanitaire importante. Elle fit cependant bientôt naître des doutes auprès des acteurs qui avaient été mandatés pour la prise en charge de ces réfugiés souffrant souvent de multiples problèmes. A travers la nouvelle mission de prise en charge qui leur avait été confiée par la Confédération, les organisations caritatives suisses avaient certes acquis de nouvelles compétences qui les qualifient aujourd'hui encore pour l'accompagnement des réfugiés traumatisés.⁶ Cependant, lors de la prise en charge de personnes lourdement traumatisées et souffrant de multiples déficiences, en particulier des personnes les plus âgées, elles atteignirent les limites des possibilités du travail d'intégration. Peu à peu, l'on se demanda s'il était vraiment pertinent de « transplanter » des personnes âgées au-delà des continents pour les amener dans un contexte de vie totalement différent – des personnes dont les possibilités d'intégration étaient très limitées, en raison des multiples problèmes dont elles souffraient. C'est ce que l'on vit lors des deux actions humanitaires en faveur de l'Indochine (1979) et, plus tard, de l'Irak (à partir de 1986).

Suite à ces expériences, la Suisse modifia ses critères d'admission en les alignant sur ceux des autres pays euro-

péens. Ainsi, le facteur « chances d'intégration » acquit nettement plus d'importance que précédemment. Cependant, par rapport à d'autres pays européens, l'on tint toujours compte d'un nombre de cas de rigueur médicaux nettement supérieur. A partir de 1989, la Suisse privilégia les critères ci-après pour l'admission humanitaire de réfugiés, qui furent appliqués jusqu'à la suspension de la politique suisse des contingents, après la guerre d'ex-Yougoslavie dans les années 1990.⁷ Il fut décidé d'admettre les personnes dont l'intégration professionnelle devait se faire sans grandes difficultés, les familles complètes avec enfants, les femmes seules avec enfants se trouvant dans une situation de détresse (« women at risk »), les membres de minorités ethniques, les personnes ayant déjà des parents proches en Suisse (p. ex. des réfugiés reconnus), sans en avoir dans d'autres pays; les personnes âgées de plus de 16 ans (sauf en cas de présence d'une garantie d'entretien illimitée en Suisse); les cas de rigueur, les personnes avec des handicaps physiques, pour autant qu'il y ait de bonnes chances de guérison ou d'insertion en Suisse; mais pas les personnes âgées et malades sans parenté en Suisse (Wimmer 1996 : 40 s.).

Le premier et le dernier de ces critères nouvellement définis sont l'expression d'une plus grande retenue à l'égard de l'admission de personnes âgées, en particulier lorsque celles-ci sont malades, qu'elles nécessitent des soins et ne disposent pas de réseaux de soutien familial en Suisse. La Suisse s'est référée à ces critères lors de sa dernière admission de grande ampleur de réfugiés de guerre de Bosnie et du Kosovo en leur accordant un accueil temporaire pour raisons humanitaires et une protection provisoire contre la guerre civile dans l'ex-Yougoslavie dans les années 1990. Ces mêmes critères ont également présidé aux actions de rapprochement familial. Alors qu'auparavant, les cas « hardcore » (besoin de soins lourds et permanents) étaient encore accueillis en Suisse, indépendamment d'une garantie d'assistance par des membres de la famille, plus tard, l'on décida graduellement d'y renoncer en raison des expériences difficiles vécues dans de telles situations.

Les actions en faveur de contingents s'accompagnèrent généralement d'une politique de communication se référant à la tradition humanitaire suisse. Ainsi, ces groupes de réfugiés rencontrèrent en Suisse un climat de tolérance, dans une population disposée à les accueillir. Cela s'illustra particulièrement dans le cas des groupes de réfugiés venant de pays gouvernés par des régimes communistes. L'on vit alors se propager une culture d'accueil soutenue par de larges cercles de la population. Celle-ci s'exprima p. ex. à travers l'émergence de nombreuses initiatives bénévoles portées par la population suisse, comme dans le cas des « boat people » fuyant la guerre du Vietnam par la mer de Chine.

Deux actions humanitaires, conduites par la Suisse en faveur de l'admission collective de réfugiés de guerre, sont décrites ci-dessous à titre d'exemples :

Action humanitaire d'admission de réfugiés indochinois

En 1976, la Suisse admit environ 7000 réfugiés indochinois. Entre 1977 et 1981, ils furent 6766 à arriver en Suisse, dont 4943 du Vietnam, 1378 du Cambodge et 45 du Laos. A cette époque, la Suisse prit en charge plusieurs contingents de réfugiés « hardcore » et handicapés en accord avec le HCR.⁸ D'une part, elle consolida ainsi sa réputation internationale de pays engagé en faveur de causes humanitaires, mais d'autre part, cela engendra un certain nombre de défis pour les structures suisses de prise en charge sanitaire et sociale, voire des situations qui les dépassèrent. Les réfugiés de guerre indochinois étaient souvent polytraumatisés. Les femmes en particulier avaient fréquemment été victimes de violences sexuelles lors de leur fuite par la mer de Chine du sud. La Suisse ne disposait pas des connaissances nécessaires à la prise en charge et au traitement de ces cas et il fallut d'abord acquérir des compétences en la matière. L'accueil de réfugiés extra-européens était nouveau, et leur contexte socioculturel largement inconnu. Les réseaux sociaux indochinois étaient inexistant à l'époque et ce groupe de réfugiés était très hétérogène, notamment en termes d'appartenance religieuse.

Dans un premier temps, les réfugiés furent répartis en groupes dans des centres bâtis à la hâte. C'est là qu'ils reçurent les premiers cours de langue, ainsi qu'une introduction à leur nouveau contexte social. Etant donné que le personnel des organisations caritatives arriva bientôt aux limites de ses capacités de prise en charge, de nouveaux systèmes de groupes d'assistants furent mis en place, au sein desquels collaboraient des employés et des bénévoles des organisations caritatives à l'échelle régionale et locale. L'on ne réussit pas toujours à placer les réfugiés en groupes dans les communes; ils habitaient souvent loin les uns des autres. La prise en charge intensive par des bénévoles présentait aussi des aspects problématiques. En effet, il arriva que les réfugiés indochinois se retrouvent rapidement dans une relation d'assistance hiérarchique et pas toujours professionnelle qui conduisit assez fréquemment à une dépendance unilatérale. L'intégration sur le marché du travail suisse s'avéra également difficile. Une enquête réalisée par Caritas en 1983 montre qu'un tiers des chômeurs accompagnés par cette organisation caritative étaient des réfugiés indochinois. Après une phase d'intégration d'environ sept ans, on vit se dessiner l'image d'une marginalisation économique pour une grande partie de la minorité indochinoise en Suisse (Walther 2009: 172).

Admission de réfugiés de guerre bosniaques à des fins de protection

La guerre qui éclata en Bosnie au début des années 1990 déstabilisa la politique des contingents que la Suisse avait nouvellement établie à la suite des expériences recueillies avec les réfugiés de guerre indochinois. Le but de cette politique ne consistait plus à procéder à des réinstallations par groupes importants, mais surtout à accueillir des réfugiés pour des raisons humanitaires sur la base d'une sélection individuelle, ainsi que de petits groupes nécessitant une protection. Mais la guerre de Bosnie apporta un retour aux admissions groupées de réfugiés, dont les motivations étaient politiques, tout en renonçant à l'examen des besoins individuels.

En 1992, suite aux « purifications ethniques » massives, le Conseil fédéral ordonna une opération d'accueil humanitaire en faveur des enfants et des déplacés de guerre provenant de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, qui furent admis collectivement et temporairement. Plusieurs autres admissions de groupes eurent lieu. L'asile fut accordé aux déserteurs et aux anciens détenus de camps, sans que ces admissions ne soient prises en compte dans les contingents du HCR. Deux cents réfugiés furent admis par le biais de l'« Action 200 » et mille autres par celui de l'« Action 1000/5000 » dans le cadre du regroupement familial.

En 1993, la Suisse accorda le statut de réfugié à 1700 Bosniaques. En comparaison européenne et en proportion de la population totale, elle est le pays qui admit le plus de victimes de guerre cette année-là. Comme après l'opération Indochine, la Suisse se vit à nouveau confrontée à un important groupe de personnes traumatisées, ainsi qu'au défi posé par leur prise en charge. Mais la situation était assez différente de celle qui prévalait 15 ans plus tôt. En effet, contrairement au cas de l'opération Indochine, de nombreux réfugiés bosniaques admis provisoirement au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile ne reçurent qu'une protection et un titre de séjour temporaires en Suisse. Leur rapatriement dans le pays d'origine était considéré comme raisonnablement exigible en cas d'apaisement de la situation. Cela eut pour effet d'exercer une pression psychologique permanente sur les personnes concernées. Au cours des mois et des années qui suivirent, le Conseil fédéral ordonna plusieurs fois des dates de retour, dont certaines furent ensuite abandonnées en raison de la réévaluation de la situation sur place.

L'état d'insécurité permanente au regard de leurs propres perspectives de séjour – et donc de vie – eut un impact supplémentaire sur les réfugiés de guerre bosniaques déjà traumatisés par la guerre, accroissant parfois même leur victimisation. Compte tenu des dévelop-

pements politiques intervenus en Bosnie, la mise en œuvre de la politique de rapatriement, qui avait été initialement planifiée de manière conséquente par la Suisse, se révéla être plus compliquée que prévu. Cela donna lieu à une pratique de l'octroi des autorisations de séjour de plus en plus opaque pour les profanes et pour les personnes concernées. La pratique des admissions collectives fut menée au détriment de l'examen des situations et des besoins individuels, qui ne furent pas pris en compte. De nouveaux catalogues de critères furent bien définis pour les cas de rigueur dispensés de l'obligation de retour, mais leur mise en œuvre fut parfois différente pour des cas comparables. Cela fit naître chez les Bosniaques le sentiment qu'ils n'étaient pas traités sur un pied d'égalité par la Suisse. Il arriva ainsi que des personnes ayant fui le même village, dans les mêmes circonstances, se voyaient attribuer des autorisations de séjour différentes, de type B ou F, assorties de droits différents (cf. portrait de la femme réfugiée d'origine bosniaque dans le présent rapport). Les uns avaient le droit de travailler en Suisse, alors que c'était interdit aux autres. Tandis que les uns purent rester en Suisse même après l'accord de paix conclu à Dayton en 1995, d'autres durent retourner en Bosnie même si, selon leur propre évaluation, les conditions n'étaient pas encore réunies pour pouvoir vivre en paix dans des conditions sociales et économiques sûres. Dans certains cas, cette inégalité de traitement était simplement due au fait que lors de leur entrée, certains réfugiés avaient manqué de quelques jours le délai permettant de les assigner à un contingent (Walther 2009: 181 s.). Cette différence de statut juridique entre des personnes ayant subi le même destin sema la discorde au sein de la diaspora bosniaque.

Au vu de l'accroissement des demandes d'asile individuelles émanant des Balkans vers la fin des années 1990, la Suisse abandonna sa politique de contingents. Cependant, la base légale existe toujours en vertu de l'article 56 de la loi sur l'asile suisse. Au cours de ces dernières années, plusieurs initiatives politiques visant à redonner sa validité à cette base, avec une mise en œuvre adéquate, ont vu le jour. Or, malgré la position du HCR et des personnes elles-mêmes concernées qui invoquent un besoin de réinstallation de réfugiés dans des pays tiers, la Suisse ne s'est jusqu'à présent pas décidée à revenir à son ancienne politique de contingents de réfugiés.

4.2.2 Réfugiés reconnus individuellement selon la loi sur l'asile

La recrudescence des conflits armés interétatiques et des guerres civiles entre différents groupes de population, des violations des droits de l'homme, de la répression, des persécutions et de la torture à l'échelle mondiale a également multiplié les déplacements inter-

nationaux de réfugiés. La mondialisation de la mobilité a permis de parcourir des distances de plus en plus longues. Cependant, la nette majorité des réfugiés a cherché asile dans un pays voisin. Quelque 10% d'entre eux arrivèrent jusqu'en Europe, dont une petite partie en Suisse. A la suite de cette évolution, la Suisse décida d'adopter en 1979 sa première loi sur l'asile, une base légale permettant de vérifier la pertinence des motifs de fuite invoqués par les personnes en quête de protection, en vue de leur octroyer l'asile. Les personnes qui obtinrent l'asile en Suisse durent prouver de manière convaincante que leur intégrité physique ou leur vie était en danger. On peut donc admettre qu'une nette majorité des anciens requérants d'asile et des réfugiés âgés, reconnus aujourd'hui selon la loi sur l'asile, ont vécu des expériences personnelles de persécution, de répression ou même de torture et de détention. Il n'est pas rare d'être en présence de traumatismes subis en raison de l'appartenance à une minorité ethnique persécutée et réprimée, comme les Kurdes de Turquie ou les Tamouls du Sri Lanka.

De telles expériences extrêmement difficiles peuvent avoir des conséquences négatives sur la qualité de vie des personnes concernées, jusqu'à un âge très avancé. Ainsi, différentes études scientifiques (Niebergall 2010) montrent que les traumatismes vécus par le passé sont ravivés avec l'âge et particulièrement à l'approche de la mort. En revanche, lorsque les personnes concernées réussissent à intégrer ces graves événements du passé à leur parcours, c'est-à-dire à « se réconcilier » avec eux, elles peuvent développer une résilience renforcée (cf. le portrait de la réfugiée vietnamienne dans le présent rapport).

4.3 Rapprochement et regroupement familial

Le rapprochement de parents ou le regroupement familial constituent également une voie permettant aux migrantes et migrants âgés d'entrer en Suisse. Les trois possibilités légales qui permettent d'en bénéficier sont (cf. Bolzman et al. 2008: 47) :

- la convention de libre passage pour les personnes originaires de l'UE/AELE ou qui y disposent d'un droit de séjour, conformément aux accords bilatéraux;
- la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), pour les ressortissants de pays tiers, dans tous les cas sans demande d'asile;
- la loi sur l'asile, pour les ressortissants de pays tiers qui peuvent déposer une demande.

Conformément à l'art. 51 de la loi sur l'asile, les parents de réfugiés reconnus peuvent être inclus dans l'asile accordé à la famille si des raisons particulières plaident en faveur du regroupement familial. De la même manière, l'entrée de parents proches en ligne ascendante peut être autorisée sur demande, lorsque ceux-ci ont été séparés des personnes ayant obtenu l'asile au cours de leur fuite.

Le regroupement familial est un motif fréquent d'entrée sur le territoire; avec une part de 37,6 %, il est le deuxième motif après l'exercice d'une activité lucrative.⁹ Cependant, le regroupement familial concerne principalement les épouses et les époux, les partenaires enregistrés et les enfants. Moins de 1 % des personnes admises dans ce cadre sont des parents en ligne ascendante, comme les parents ou les grands-parents. Cela s'explique probablement par le fait qu'il existe une divergence entre les conditions juridiques formelles permettant le regroupement familial et leur mise en œuvre concrète. Car justement, le chemin du regroupement familial en ligne ascendante est parsemé de gros obstacles. Ainsi, les membres de la famille vivant en Suisse doivent être en mesure de prouver de manière convaincante qu'ils sont à même de subvenir entièrement et durablement à la subsistance de la personne pour laquelle le regroupement est demandé. Dans le cas de personnes âgées, cela signifie en pratique qu'il faut être capable de garantir le versement des primes d'assurance-maladie et d'assurance-accidents, ainsi que les éventuels frais médicaux et de soins qui ne seraient pas couverts. Etant donné que les migrantes et les migrants n'appartiennent généralement pas au segment des salariés à hauts revenus, ils sont rarement en mesure de remplir les conditions matérielles nécessaires au regroupement familial. Par principe, les migrants ont la possibilité d'entrer en Suisse en tant que retraités à un âge minimal de 55 ans. Cependant, à partir de 55 ans, l'exercice d'une activité lucrative ne leur est plus autorisé, ce qui ne leur permet pas de subvenir à leurs propres besoins, à moins qu'ils ne disposent d'une fortune suffisante. Il n'est donc pas étonnant que les personnes qui entrent en Suisse à l'âge de la retraite pour y passer leurs vieux jours appartiennent généralement à la minorité aisée de la population migrante (cf. chapitre 3). En dehors de l'établissement de la preuve de moyens financiers personnels suffisants, les conditions légales du regroupement familial exigent d'avoir un lien particulier avec la Suisse. Les relations étroites avec des parents proches, tels que des enfants, petits-enfants ou frères et sœurs qui vivent dans le pays depuis longtemps, peuvent en faire partie. Cependant, elles ne sont pas suffisantes à elles seules.

Dans la mesure où il n'existe pas de droit inconditionnel au regroupement familial, on comprend que,

dans la pratique, il est soumis à des limitations strictes. Le risque de vulnérabilité est justement accru pour les membres de la famille âgés qui aspirent à être admis dans le cadre du regroupement familial. Pour les membres de leur famille qui vivent en Suisse, cela signifie qu'ils doivent s'attendre à s'engager davantage personnellement, mais surtout financièrement, afin de satisfaire à la garantie de subsistance et à l'obligation d'assistance.

L'exception du cas de rigueur

Le regroupement familial dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur constitue également une possibilité d'obtenir une autorisation de séjour en Suisse. Elle exige d'apporter la preuve d'un grand dénuement et de l'absence de soutien dans le pays d'origine. Mais dans la pratique, cette réglementation des cas de rigueur peut aussi être interprétée de manière restrictive. Cela s'exprime p. ex. dans le portrait de la femme réfugiée turque du présent rapport. L'admission en Suisse dans le cadre du regroupement familial avec ses enfants, des réfugiés reconnus, lui a été refusée malgré sa santé psychique altérée, au motif qu'elle avait encore un fils lié au devoir d'assistance en Turquie. Le fait qu'il n'y avait plus aucun contact personnel entre lui et sa mère depuis des années, et que le fils était lui-même tombé gravement malade au cours des dernières années, n'a pas été pris en compte.

Selon Bolzman et al. (2008), entre 2000 et 2007, 64 recours ont p. ex. été introduits dans les cantons de Genève et de Vaud contre des décisions négatives rendues au sujet de demandes de regroupement familial. Seuls sept ont abouti. Cela montre que la réglementation des cas de rigueur est une réglementation d'exception et ne crée pas un droit de régularisation. La gestion de l'interprétation et de la mise en œuvre des lois dans le domaine du droit des étrangers et de l'asile reflète souvent la politique du moment en la matière. Ainsi, lors de la généreuse opération humanitaire en faveur de l'admission des réfugiés indochinois (cf. portrait de la réfugiée vietnamienne), à la fin des années 1970 ou au début des années 1980, il était nettement plus simple d'obtenir une autorisation de regroupement familial, même pour une personne âgée, que dix, vingt ou trente ans plus tard, comme aujourd'hui.

Dans la mesure où le regroupement familial de personnes âgées en ligne ascendante ne peut se réaliser que dans des conditions devenues difficiles, Bolzman et al. (2008) supposent qu'un certain nombre de personnes séjournent plus ou moins longtemps en Suisse sans autorisation. Parmi les personnes interrogées dans le cadre de l'étude citée, il y avait des personnes dans cette situation, avec les difficultés correspondantes. Une autre pratique choisie par les personnes âgées qui ne disposent pas

d'une autorisation définitive d'entrer en Suisse, accordée dans le cadre du regroupement familial, consiste à entrer de manière répétée avec un visa pour visite valable trois mois (cf. portrait de la femme réfugiée turque). Cette solution ne leur permet cependant pas de séjourner durablement, mais implique de quitter le territoire dans un délai imparti. Dans le même temps, cette possibilité offre tout de même une chance de rejoindre la famille en Suisse, à condition que celle-ci puisse garantir l'entretien du visiteur pendant toute la durée du séjour. Toutefois, cela n'est pas à la portée de toutes les familles issues d'un contexte migratoire, loin de là.

4.4 Les sans-papiers

Selon les hypothèses de professionnels, les sans-papiers, c'est-à-dire les personnes qui vivent en Suisse sans autorisation de séjour, font partie d'une population migrante plus jeune qui exerce majoritairement une activité lucrative. On dispose certes de différentes estimations relatives à la démographie de ce groupe, mais non de données fiables (Efionayi-Mäder/Schönenberger/Steiner 2010). On estime qu'au moment de leur entrée en Suisse, ils ont entre 20 et 35 ans, parfois 40. Les personnes qui ont vécu une véritable odyssée à travers d'autres pays européens ou d'Amérique latine devraient vraisemblablement déjà se trouver au milieu de leur vie adulte lors de leur entrée en Suisse. Selon diverses études, ainsi que les informations fournies par des services de consultation, il y a de plus en plus de sans-papiers qui séjournent en Suisse depuis longtemps, à savoir 10 ou 20 ans. Il faudra donc compter également avec une population de sans-papiers vieillissante. Selon des déclarations émanant de services de consultation, les personnes âgées parmi les sans-papiers ont plus de 50 ans, mais tendanciellement moins de 60 ans. Pour ces personnes, les espoirs de légalisation du séjour ou de meilleures perspectives dans d'autres pays se sont brisés. Plusieurs études (CRS 2006; Efionayi-Mäder/Schönenberger/Steiner 2010) confirment entre-temps que les situations de vie des sans-papiers sont majoritairement marquées par la précarité économique, sociale et sanitaire. Cela signifie que les sans-papiers vieillissent également dans des conditions précaires. Plus les sans-papiers sont âgés, plus ils sont susceptibles d'avoir vécu longtemps sans autorisation de séjour, donc en situation irrégulière. De l'expérience des services compétents, cette vie est souvent très difficile, ce que montre aussi une nouvelle étude du Centre hospitalier universitaire de Lausanne (CHUV). En effet, il n'est pas rare que les sans-papiers souffrent de syndromes de stress post-traumatique, qui ne sont pas uniquement causés par les expériences qu'ils ont vécues dans leur pays d'origine, mais également par celles qu'ils ont vécues en Suisse (Saraga/Moreno-Dávila/Keravec et al. 2012). Par ailleurs, les sans-papiers âgés disposent également de plus d'expérience, pour ce qui est d'assurer leur existence, malgré l'absence

de droit de séjour. Ils ne sont de loin pas tous isolés. Au contraire, les interviews montrent que les sans-papiers qui vivent et travaillent en Suisse depuis des années ou des décennies sont justement ceux qui disposent des réseaux les plus solides. Ils sont nombreux à avoir développé des stratégies ciblées pour gérer leur quotidien de manière compétente, dans des conditions de vie et de travail précaires, et ils les mettent en œuvre avec succès depuis des années (Röthlisberger 2006: 243 ss).

Voici la réponse donnée par un sans-papiers qui, au moment de l'entretien, avait déjà passé la moitié de sa vie en Suisse – c'est-à-dire 22 ans – et qui devrait avoir plus de 50 ans lorsqu'on lui a demandé comment il envisageait sa vie future: « Quand je pense à l'avenir, je me dis que ça ne va pas du tout » (CRS 2006: 19). Il déclare donc vivre uniquement dans le moment présent et être satisfait lorsqu'il va bien dans l'immédiat. La seule chose dont il était sûr était celle de ne pas vouloir retourner dans son pays d'origine. Un autre sans-papiers d'un âge similaire n'envisageait pas non plus le retour, du moins pas au cours des dix prochaines années, parce que dans sa patrie, les conditions sont trop mauvaises, trop instables. Lorsqu'il pense au futur, il pense avant tout à celui de ses enfants, pour lesquels il espère une vie meilleure (CRS 2006: 115).

La vieillesse est une période de la vie pendant laquelle la vulnérabilité s'accroît. Pour les sans-papiers, cette vulnérabilité dans l'âge, conjuguée à une situation de vie déjà précaire et à ses conséquences, devrait probablement conduire à l'émergence de risques à la fois matériels, sociaux, mais avant tout sanitaires. De plus, un certain nombre d'autres questions se poseront au plus tard lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite et une nouvelle fois s'ils nécessitent éventuellement des soins. Comment les sans-papiers assureront-ils leur subsistance lorsqu'ils ne pourront plus travailler en raison de leur âge ? Qu'en est-il de la rente AVS de tous les sans-papiers qui ont régulièrement versé leurs cotisations par le biais de leur employeur ? Leur sera-t-elle versée sans difficulté une fois à la retraite, malgré l'absence d'autorisation de séjour ? Qu'advient-il si leurs problèmes de santé s'aggravent et qu'ils nécessitent des soins ? Qui les soignera ? Quelle est l'attitude des services institutionnels de soins aux aînés face à ceux qui, selon les déclarations des services de consultation sanitaire pour les sans-papiers, respectivement leur plateforme nationale, n'ont pas d'assurance-maladie dans la plupart des cas ? Les questions auxquelles la Suisse devra faire face d'ici quelque temps se bousculent.

4.5 Les migrantes et migrants âgés, des acteurs transnationaux

La première grande vague de travailleuses et travailleurs migrants après la Deuxième Guerre mondiale, prove-

nant principalement d'Italie, a provoqué une ouverture transculturelle en Suisse. Ce qui était encore très largement qualifié de « méditerranéisation » (Maiolino 2011) dans les années 1960 appartient désormais depuis longtemps à l'identité culturelle d'une Suisse remodelée par l'immigration. Les migrantes et les migrants âgés, respectivement les premières générations des groupes de migrants vivant en Suisse, peuvent être considérés comme les pionniers de la transnationalisation. En tant qu'acteurs de la société, ils ont contribué par leur migration à l'établissement de liens permanents entre la Suisse et leurs pays d'origine. La notion de transnationalisme ou de transnationalité envisage les migrantes et les migrants comme des personnes qui sont intégrées à des réseaux transnationaux (Dahinden 2009: 16). Ils organisent leur vie simultanément dans plusieurs endroits du monde. Ils subviennent ainsi souvent aux besoins de deux ménages, l'un dans le pays d'immigration, l'autre dans le pays d'origine. Cela nécessite à la fois une connaissance des deux contextes sociaux, mais également des stratégies d'action différentes, adaptées à ces contextes. En tant qu'acteurs transnationaux, les migrantes et les migrants se sont approprié un réservoir de ressources personnelles et une attitude de flexibilité. Ils ont assumé une fonction de transporteurs transfrontaliers de biens, de capitaux et de savoir. Ce qui donne lieu à un transfert économique, social et souvent politique, dans les deux sens. Avec leurs envois de fonds gagnés en Suisse vers leur pays d'origine au profit des membres de leur famille, les migrantes et les migrants jouent un rôle économique important pour leurs pays d'origine. Il en va de même pour les investissements dans la construction d'une maison dans le pays d'origine, destinée à leurs vieux jours.

Le retour pour une durée limitée pendant les vacances d'été ou la réinstallation durable de migrantes et de migrants prospères sont également intéressants d'un point de vue économique pour les pays d'origine. Ils réinvestissent non seulement dans les infrastructures, mais ils consomment également. Certains importent aussi des marchandises destinées à la mise en place ou à la vie de l'« ethnic business » qu'ils tiennent en Suisse.

Mais un grand nombre de migrants reste également intéressé à la vie politique de leur pays d'origine. La forte identification des travailleuses et travailleurs migrants italiens à la lutte syndicale de l'automne « chaud » 1969 en Italie (Maiolino 2011) en offre une illustration. La situation est analogue pour les associations portugaises créées avant la révolution des œillets de 1974, dont les centres d'intérêt étaient fortement orientés sur le développement de la politique de leur pays (Fibbi et al. 2010). La lutte pour l'indépendance menée par les Tigres tamouls au Sri Lanka, que la population migrante tamoule a assidument suivie et financée pendant des années, en est un autre exemple.

Les réfugiés persécutés dans leur pays en raison de leur engagement politique ou de leur appartenance à une minorité ethnique et qui ont dû quitter leur pays pour ces raisons, s'intéressent toujours activement aux événements politiques de leur pays d'origine, même lorsqu'ils sont âgés. Au cours de leur exil, ils sont nombreux à s'engager dans des associations politiques fédérant des compatriotes. Les innombrables associations turques et kurdes en sont l'illustration (cf. Haab et al. 2010). Les relations transnationales étroites sont avant tout entretenues par les migrants de première génération, c'est-à-dire la population migrante qui est maintenant âgée. L'exemple de la population migrante kosovare montre que les rapports avec le pays d'origine se distendent au fil des générations. On observe, toujours dans le cas du Kosovo, une corrélation entre l'orientation transnationale vers le pays d'origine et le développement politique de ce pays. Ainsi, la référence politique au pays d'origine était surtout marquée jusqu'à la fin de la guerre et durant la phase de reconstruction qui a suivi; mais elle a décliné après 2002, en particulier après la déclaration de l'indépendance politique en 2008 (Burri Sharani et al. 2010: 98 ss).

Depuis 1989, les citoyennes et citoyens étrangers résidant en Suisse ont la possibilité de participer aux élections et aux scrutins dans leur pays d'origine. A ce propos, le système électoral italien se démarque par sa particularité. Ainsi, les Italiennes et les Italiens dits de l'étranger peuvent élire leurs propres représentants au parlement italien, ce qui leur permet d'exercer indirectement un droit de codétermination politique (Micheloni 2012: 38). A l'inverse, la participation à la vie politique suisse n'est promue que dans quelques cantons. Les migrantes et les migrants qui n'ont pas été naturalisés sont toujours exclus du droit de vote et d'éligibilité.

En ce qui concerne une partie des étrangers de la première génération, il est frappant de voir que parallèlement à leur vie en Suisse, ils ont prévu de passer leur vieillesse dans leur pays d'origine. D'une part, ils œuvrent concrètement à une prévoyance vieillesse en construisant ou en achetant une maison et d'autre part, le projet se cantonne aux pensées et au discours pour donner un but et une vision d'avenir à leur vie actuelle en Suisse.

Une part croissante de travailleuses et de travailleurs migrants qui sont retraités aujourd'hui profitent des nouvelles possibilités offertes par les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes, conclus entre la Suisse et l'Union Européenne, en choisissant de faire la navette entre la Suisse et leur pays d'origine, au gré des saisons. En tant qu'acteurs transnationaux, ils ne sont plus contraints de choisir définitivement un seul lieu de vie, même dans la vieillesse.

Lan N., réfugiée du Vietnam, 78 ans

« Tout ce que j'ai souhaité s'est réalisé. »

Lan N. est née en 1933 dans une région rurale du Nord-Vietnam. Elle est l'aînée de quatre enfants. *« Ma famille était catholique et appartenait à la classe moyenne. Mon père était paysan. On plantait du riz. Comme la région se trouve au bord de la mer, les tiges qui poussaient dans l'eau salée étaient particulièrement longues et solides. Mes parents vendaient la paille de riz à des artisans qui en tissaient des nattes. Ma vie était agréable à l'époque. »*

La colonie française du Vietnam est entraînée dans la tourmente de la Deuxième Guerre mondiale. Une famine éclate, faisant des millions de victimes. En septembre 1945, le parti communiste prend le pouvoir au Nord-Vietnam. La famille appartenant à la classe moyenne, à la fois propriétaire de terres et catholique, se trouve discriminée et menacée en tant qu'ennemi de la classe ouvrière, comme des centaines de milliers d'autres familles. *« Pendant la famine, mon père partait pendant des semaines entières en déplacement professionnel. La situation à la maison devenait de plus en plus précaire. Ma mère m'a envoyée chez des connaissances dans la province voisine. Elle est restée seule avec mes deux plus jeunes frères. Le mal du pays me tenaillait. Après quelques semaines, j'ai décidé du haut de mes dix ans d'entreprendre seule une marche d'une journée pour rentrer. En arrivant, j'ai trouvé la maison vide. Ma mère et mes deux frères étaient morts de faim et avaient déjà été enterrés. La famille m'a recueillie jusqu'à ce que mon père rentre de son long voyage d'affaires. On n'a pas eu beaucoup de temps pour faire notre deuil, parce qu'on devait se battre pour survivre. Quand j'ai eu 17 ans, on m'a fait comprendre qu'il était temps de me marier. Mon mari était officier de l'armée coloniale française. »*

■ La vie au Sud-Vietnam

A 19 ans, Lan emménage chez son mari, qui meurt quatre mois après leur mariage. Peu de temps après, le Vietnam est divisé en deux entités, l'une au nord, l'autre au sud. En 1954, comme des millions d'autres Vietnamiens du nord, en particulier des catholiques, elle fuit au sud avec sa famille. En 1955, elle se remarie. Sa première fille vient au monde. En 1957, elle fuit avec sa famille « sans rien » vers les hauts plateaux du centre du Vietnam. La population est principalement composée de minorités ethniques. Les familles nouvellement arrivées ont le droit de défricher des terres. Lan et son mari réussissent à planter du café sur environ deux hectares; ils montent un négoce de café.

Durant la guerre du Vietnam, Lan donne vie à huit enfants. Son mari ne veut pas rejoindre l'armée et décide de se tenir à la disposition de l'administration de la ville comme fonctionnaire. Lan s'occupe alors seule de l'entreprise et des enfants. En 1975, l'armée nord-vietnamienne gagne la guerre. La vie sous le régime communiste devient de plus en plus difficile. La famille de Lan est expropriée et tous ses biens sont redistribués. *« On n'avait plus de liberté d'expression non plus. Chaque soir, on devait aller à la maison communale pour écouter les étranges idéologies de Karl Marx et de Lénine, ainsi que les exploits héroïques des communistes. Ils nous ont dit que nous exploitions les ouvriers dans nos plantations de café et à l'usine. C'était très injuste. On avait créé des emplois, donné une perspective aux gens. Et on avait tout construit de nos propres forces, en travaillant dur. Mon mari a été emprisonné plusieurs fois, tour à tour au motif qu'il avait été fonctionnaire, qu'il était du mauvais côté d'un point de vue idéologique, qu'il était grand propriétaire terrien, ou qu'il était patron d'une usine. Les soldats me surveillaient et m'espionnaient. Je me battais pour mes droits, parce que je ne voulais pas être chassée. Mais la vie sous le régime communiste est devenue tellement insupportable qu'on a décidé de fuir. »*

■ Fuite de la famille

En 1977, Lan envoie les aînés de ses enfants se réfugier, en premier lieu dans la grande ville la plus proche. L'administration communale la met alors sous pression pour qu'elle révèle où ses enfants sont cachés. Ce n'est que lorsqu'elle a payé plusieurs fois des pots-de-vin qu'on la laisse tranquille. L'un après l'autre, ses aînés réussissent à fuir le pays. Plus tard, elle essaie plusieurs fois de les rejoindre avec son mari, en vain. Son mari est à nouveau emprisonné. En 1985, trois de ses enfants et deux de ses petits-enfants meurent en tentant de fuir. Peu après, son mari, deux de ses filles et un des petits-enfants parviennent enfin à fuir par la mer. Ils sont sauvés par la marine de guerre hollandaise, puis emmenés à Singapour. Trois mois plus tard, le mari rejoint les aînés de ses enfants en Suisse. Ils sont tous des réfugiés admis dans le cadre de contingents. A ce moment là, Lan est toujours au Vietnam avec l'une de ses plus jeunes filles. Ce n'est que deux ans plus tard que le regroupement familial est autorisé. Lan arrive en Suisse en 1988, à l'âge de 55 ans. Elle est heureuse d'avoir retrouvé sa famille.

■ La vie en Suisse

Aujourd'hui, la Suisse est sa deuxième patrie. Elle vit dans la famille de l'aîné de ses fils, dans une petite ville. Lan se sent en sécurité et elle apprécie les avantages d'un Etat de droit démocratique. Elle savoure sa tranquillité et la liberté. Mais en même temps, elle éprouve aussi le mal du pays pour le Vietnam, où certains de ses enfants et ses parents sont enterrés. Elle est heureuse que ses enfants se soient bien intégrés en Suisse. Elle ne parle pas l'allemand, mais elle entretient tout de même des contacts avec des Suissesses et des Suisses. *« Je suis catholique et je vais à la messe tous les jours. Je ne peux pas parler avec les gens, mais je les comprends bien. Les gens m'aiment bien. Les gens sont tellement serviables, ça me plaît. Même des jeunes m'aident p. ex. à porter des choses lourdes, ou à monter et descendre du bus et du tram. »*

■ Situation sociale et sanitaire

Lan cherche à établir des contacts avec des personnes de son âge. Elle est membre d'un club de gymnastique suisse pour personnes âgées et d'une association de personnes âgées vietnamiennes. Elle aime aller à l'aquagym et prend régulièrement le train pour aller dans une autre ville, afin de rencontrer un groupe de compatriotes et d'assister à des offices religieux vietnamiens ou de participer à des fêtes. Elle fait aussi partie d'une troupe de théâtre composée de compatriotes. Elle a beaucoup de plaisir à faire du théâtre, parce que *« cela [l'aide] à garder un esprit jeune et vif. »*

Ses enfants sont mariés à des Suissesses et des Suisses et Lan accorde une grande importance à ses rapports avec les beaux-parents. Pour cela, elle a besoin de l'aide de ses enfants qui assurent la traduction. Elle a une grande famille et de nombreux contacts sociaux, ainsi elle ne se sent pas seule. Le mari de Lan est décédé en 2003, à l'âge de 75 ans. Lors de son arrivée en Suisse, sa santé psychique était mauvaise, il était profondément traumatisé. A l'époque, Lan l'accompagnait régulièrement au centre de conseil psychosocial « An LAC » pour les réfugiés d'Asie du Sud-Est, géré par la Croix-Rouge suisse. Ses enfants ont loué un jardin populaire pour elle. Pour Lan, les travaux de jardinage ont des vertus thérapeutiques. Aujourd'hui encore, elle cultive des légumes, fabrique du lait de soja et du tofu. Il lui importe d'avoir une alimentation saine. Dans la famille de son fils aîné, Lan et sa belle-fille se partagent la préparation des repas. Ainsi, il y a alternativement de la cuisine vietnamienne et suisse. Depuis trois ans, Lan souffre de diabète lié à l'âge. De plus, elle souffre de douleurs aux jambes et aux pieds. Mais globalement, elle se sent en bonne santé.

Quand Lan a besoin de soins, ses enfants lui viennent en aide. Lorsqu'elle chute, elle se relève toute seule. Elle essaie autant que possible de se débrouiller sans l'aide de

ses enfants. Lan n'est pas très préoccupée par son avenir. Tant qu'elle sera en bonne santé, elle pourra vivre chez son fils. Elle avait d'abord soigné son mari à la maison, jusqu'à ce que cela représente une charge trop importante et qu'elle tombe malade elle-même. Alors il dut entrer dans un foyer médicalisé, où elle lui rendait visite tous les jours. Ainsi, elle connaît les soins stationnaires dispensés aux aînés en Suisse. Entrer dans un établissement médico-social ne serait pas problématique pour elle, si cela s'avérait nécessaire. Elle n'aimerait pas devenir une charge pour ses enfants. *« Maintenant je me sens libre. Mes enfants sont adultes et peuvent se débrouiller seuls. Chacun a sa propre famille. Je peux voyager. Je vais en Allemagne et au Danemark, où j'ai de la famille et des connaissances. J'aime voyager, parfois je pars un ou deux mois. J'y arrive, même si je ne parle pas l'allemand. Mes enfants m'achètent le billet et m'impriment les horaires. Après, je m'en sors seule. »* Tour à tour, Lan rend visite à ses nombreux enfants et petits-enfants en Suisse. Elle part souvent pendant des jours entiers. Elle prévoit toujours ses voyages de manière à pouvoir assister quotidiennement à une messe. Elle aime la Suisse, mais elle a aussi la nostalgie du Vietnam. Elle retourne occasionnellement dans son ancienne patrie pour rendre visite à deux de ses enfants, qui s'y sont réinstallés entre-temps, ainsi qu'à d'autres parents. Elle n'envisage cependant pas un retour définitif, car la majeure partie de ses enfants et de ses petits-enfants vit en Suisse. En cas de maladie, les soins médicaux ne seraient pas assurés au Vietnam.

■ Engagement social

La plus âgée de ses filles est sa personne de confiance, qui la représente auprès de tous les services publics. Lan vit de sa rente AVS et des prestations complémentaires. Comme cadeaux de Noël et pour son anniversaire, elle demande de l'argent à ses enfants; elle le redistribue ensuite aux malades nécessiteux et aux personnes âgées durant ses séjours au Vietnam. Elle soutient ainsi des lépreux, et elle a organisé la construction d'un puits. Elle achète aussi de la nourriture et des couvertures pour les minorités ethniques des hauts-plateaux. Elle organise la distribution de ses dons humanitaires avec l'aide de religieuses. Elle est fière du soutien qu'elle apporte aux pauvres, en particulier d'avoir été l'initiatrice de la construction d'une école professionnelle au Vietnam, qui dispense un enseignement gratuit aux jeunes.

Ce qui lui importe particulièrement pour sa vieillesse, c'est la santé et la proximité avec ses enfants et petits-enfants. Les seules appréhensions qu'elle nourrit concernent ses deux fils qui sont retournés au Vietnam. Lan est satisfaite de sa vie. *« Je suis en bonne santé, je suis forte et belle, j'ai beaucoup d'enfants, ils ont réussi, rien ne s'est mal passé. Tout ce que j'ai souhaité s'est réalisé. Cela me rend fière de moi et de ma vie. »*

5 Situation matérielle, sociale et sanitaire

Comment les migrantes et les migrants âgés vivent-ils en Suisse ? Quelle est leur situation matérielle, comment sont-ils intégrés socialement et qu'en est-il de leur santé ? Sont-ils réellement plus pauvres, en moins bonne santé et plus isolés socialement que les Suissesses et les Suisses ? Il faut rappeler une fois de plus que la population migrante n'est pas un tout. Là où l'on ne dispose que de chiffres et de faits concernant les personnes âgées étrangères dans leur globalité, il faut toujours avoir à l'esprit que les situations sont d'une grande diversité. Au-delà de cet aspect, l'on doit presque toujours parler d'étrangères et d'étrangers. En effet, les chiffres relatifs aux Suissesses et aux Suisses naturalisés n'ont généralement pas pu être pris en compte, même dans le cadre d'exploitations statistiques spécifiques pour cette étude, en raison de la situation des données.

Le vieillissement n'est pas un processus homogène et la vieillesse, considérée comme une tranche de vie biologique et sociale, s'accompagne d'un certain nombre de faits concomitants. La situation de vie dans la vieillesse est fortement influencée par le parcours de vie et le parcours professionnel. Cela s'applique également à la population migrante (Hungerbühler 2004). Les expériences et les conditions liées à l'origine géographique avec un contexte de vie urbaine ou rurale, au sexe, à l'appartenance à une couche socio-économique, au capital scolaire et à l'état civil agissent à long terme. Ces facteurs et les conditions cadre structurelles qui s'y rattachent influencent les conditions de vie sociale et sanitaire dans la vieillesse, mais également la sécurité matérielle, les marges de manœuvre et la liberté de mouvement.

«Lorsqu'ils prennent leur retraite ils ne sont plus des travailleuses et travailleurs; il se pose alors la question de leur statut et, parallèlement, celle de la raison pour laquelle ils décident de rester dans le pays d'accueil ou de le quitter» (Bolzman/Fibbi/Vial 2006). On aborde ainsi le sujet de la crise de légitimité du séjour en Suisse après la mise à la retraite.¹⁰ Dans quelle situation les migrantes et les migrants âgés se trouvent-ils après avoir quitté la vie active ? Cette question s'impose parce que, pour beaucoup, l'exercice d'une activité lucrative constituait le principal motif de leur migration en Suisse. Les

pensées que les migrantes et les migrants expriment à propos de la vieillesse sont aussi ambivalentes que celles des Suissesses et des Suisses. D'une part, ils vantent les attraits de la retraite («enfin avoir du temps libre», «faire uniquement ce dont on a envie», «ne plus être soumis à la pression du résultat»), mais d'autre part, ils redoutent également ses inconvénients («perte du rôle social et de l'identité», «marginalisation sociale», «ne plus être demandé», «tomber malade et devenir dépendant»; cf. Hungerbühler/Abati 2011). Cependant, la connotation positive semble l'emporter. Bolzman, Fibbi et Vial (2001a : 97; N = 442) ont interrogé des migrantes et des migrants italiens et espagnols à propos de la conception qu'ils se font de l'âge de la retraite. Deux tiers des personnes interrogées ont émis des déclarations positives et 20 % des déclarations neutres ou ambivalentes. Seuls 14 % s'en faisaient une image négative.

Selon l'Office fédéral de la statistique, 71 % des étrangères et des étrangers âgés de plus de 65 ans sont très satisfaits de leur vie en général (Office fédéral de la statistique 2012). Cela n'est pas beaucoup moins que les «personnes très satisfaites» de l'ensemble de la population, (75 %), mais significativement moins que chez les Suissesses et Suisses du même âge (82 %). Ainsi, même sous cet angle très général, on constate déjà des différences. Le bien-être et la santé sont influencés de manière déterminante par les ressources personnelles disponibles, ainsi que par les difficultés à surmonter. A ce propos, la situation matérielle constitue un facteur déterminant. C'est là que les différences s'accroissent, en particulier pour les groupes défavorisés de la population.

5.1 Situation matérielle

La population étrangère âgée de plus de 65 ans dispose d'un revenu médian de 34 000 francs par an (Office fédéral de la statistique 2012). Il est donc nettement inférieur à celui de la population suisse du même âge, s'élevant lui à environ 41 500 francs par an.¹¹ On compte 45 % d'étrangères et d'étrangers de plus de 65 ans qui se disent très satisfaits de leur propre situation financière, mais, en comparaison, le taux s'élève à 71 % pour les Suissesses et les Suisses du même âge.

5.1.1 Rentes de vieillesse

La rente de vieillesse, qui est un élément de l'assurance-vieillesse et survivants AVS, représente une part importante des revenus de la population de plus de 65 ans. Fin 2011, plus de deux millions de personnes au total bénéficiaient d'une rente de vieillesse (Office fédéral des assurances sociales OFAS 2012), dont deux tiers en Suisse et un tiers à l'étranger. Le nombre d'années de cotisation influence de manière déterminante le montant de la rente de vieillesse. Seuls des versements complets des cotisations à partir de 21 ans donnent droit à la rente maximale, soit 2320 francs par mois en 2011 pour une personne seule et 3480 francs pour un couple marié.

En 2010, les Suissesses et les Suisses percevaient en moyenne une rente AVS de 1800 francs par mois, tandis que pour les étrangères et les étrangers vivant en Suisse elle n'était que de 1430 francs (OFAS 2011). Cela tient d'une part aux différences salariales durant la vie active, mais surtout au fait que les étrangères et les étrangers ne touchent très souvent qu'une rente partielle (seulement 23 % de rentes à taux plein), en raison des annuités de cotisation manquantes, parce qu'ils ne sont qu'une minorité à avoir travaillé en Suisse dès 21 ans. A l'inverse, les rentières et rentiers suisses perçoivent généralement des rentes à taux plein (90 % de rentes complètes). Quant aux personnes naturalisées, c'est-à-dire les Suissesses et Suisses issus d'un contexte migratoire, elles sont presque 60 % à pouvoir justifier d'une durée de cotisation complète.¹² Pour certains étrangers, la rente de vieillesse de l'AVS est complétée par une rente du deuxième pilier et éventuellement par des rentes perçues au titre de l'exercice d'une activité lucrative à l'étranger.

Si l'on considère la somme globale des rentes de vieillesse versées, 87 % des montants destinés aux deux tiers de tous les retraités restent en Suisse, seuls 13 % de la somme vont à un tiers de tous les bénéficiaires à l'étranger (OFAS 2012). En outre, en 2010 et 2011, la population étrangère exerçant une activité lucrative a versé à l'AVS suisse un montant environ une fois et demi supérieur à celui qui a été versé aux retraités étrangers (OFAS 2011, 2012).

5.1.2 Prestations complémentaires

L'impossibilité de couvrir les besoins vitaux minimaux avec la rente et l'ensemble des autres revenus ouvre droit à la perception de prestations complémentaires (PC), qui se révèlent être indispensables. En 2011, le montant moyen des PC versées était de 1575 francs par ayant droit (OFAS 2012).

Pour en bénéficier, les retraités percevant une rente AVS et résidant en Suisse doivent y avoir séjourné de

manière ininterrompue depuis au moins dix ans (cinq ans pour les réfugiés et les apatrides, généralement sans condition de délai pour les ressortissants de l'UE; loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale, LPC). Les personnes qui ne perçoivent pas de PC en raison d'une durée de séjour inférieure, même si leurs revenus sont insuffisants, dépendent de l'aide sociale (Conseil fédéral 2010).

Fin 2011, 24 % de tous les rentiers étrangers et 11 % de tous les rentiers suisses avaient droit aux PC (OFAS 2012). Selon la « stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté », cette différence s'explique surtout par les revenus plus faibles de la population étrangère pendant l'exercice d'une activité lucrative, ainsi que par un chômage plus fréquent (Conseil fédéral 2010). Ici aussi, les années de cotisation manquantes ont probablement une influence. Entre 1993 et 2008, la part de bénéficiaires étrangers de PC à l'âge de la retraite a plus que doublé. Au cours de cette période, le nombre de migrantes et de migrants âgés s'est accru de manière générale. Il faut s'attendre à ce que l'effectif des rentiers étrangers avec de faibles revenus augmente.

Les prestations complémentaires constituent certes un droit, mais les ayants droit doivent en faire la demande auprès de leur commune de résidence. Cette formalité peut constituer un obstacle de taille pour les personnes concernées. En effet, elles doivent à la fois être informées sur leurs droits, savoir où déposer leur demande et être suffisamment sûres d'elles pour le faire. De plus, la barrière de la langue constitue souvent une difficulté supplémentaire pour les migrantes et les migrants.

5.1.3 Risque de pauvreté

Même dans un pays riche comme la Suisse, la pauvreté des personnes âgées est une réalité sociale. Elle est complexe et comporte de nombreuses facettes (Pilgram/Seifert 2009). Elle concerne les Suissesses et les Suisses, mais plus encore les étrangères et les étrangers. On estime que la croissance du nombre de retraités étrangers qui avaient de faibles revenus constitue un facteur de développement de la pauvreté des personnes âgées en Suisse (Conseil fédéral 2010). Cela repose entre autres sur le fait que les étrangères et les étrangers sont fortement surreprésentés dans la catégorie des « working poor » (travailleurs pauvres) (Hungerbühler 2011).

Grâce au droit aux prestations complémentaires, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est très bas parmi les personnes à l'âge de la retraite. Alors que sur l'ensemble de la population, 3 % des personnes perçoivent l'aide sociale, elles ne sont que 0,2 % parmi les personnes âgées de 65 à 79 ans et 0,4 % parmi les personnes de 80

ans et plus. Concrètement, selon les informations fournies par l'OFS, environ 2000 Suissesses et Suisses et environ 1000 étrangères et étrangers étaient concernés en 2010. Même si les chiffres absolus sont très faibles, cette situation de vulnérabilité touche beaucoup plus les étrangères et les étrangers de 65 ans et plus, qui ne représentent que 10 % de cette tranche d'âge.

Les personnes âgées se trouvant dans des situations d'urgence reçoivent également un soutien de la part d'institutions privées. Ainsi, Pro Senectute a été habilitée par la Confédération à verser des « aides financières individuelles ». Au vu de la part qu'ils représentent dans la population totale, les étrangères et les étrangers sont surreprésentés parmi les bénéficiaires d'aides financières individuelles (17 % au cours des années 2007 et 2008). C'est ce que révèle une exploitation des données internes de Pro Senectute (Pilgram/Seifert 2009). Cela s'explique une fois de plus par des durées de cotisation aux assurances sociales plus courtes. Cependant, Wanner et al. (2005) indiquent que la rupture des liens familiaux en raison de la migration et la nécessité d'une prise en charge spécifique en cas de détérioration de l'état de santé constituent également des facteurs de risques. De manière générale, le besoin de prise en charge augmente le risque de paupérisation, en particulier lors de l'admission dans une institution de soins de longue durée, même dans la population suisse, et concerne aussi les classes moyennes (Pilgram/Seifert 2009).¹³

On considère qu'une personne est menacée par un risque de pauvreté lorsque ses revenus représentent moins de 60 % du revenu médian (Office fédéral de la statistique 2011b) et par une très grande pauvreté lorsqu'ils sont inférieurs à 50 % du revenu médian. L'enquête SILC (« Statistics on Income and Living Conditions », exploitation des données particulière à la présente étude, Office fédéral de la statistique 2012) estime que, pour l'ensemble de la population, environ 14 % des personnes sont concernées par un risque de pauvreté et 8 % par un risque de grande pauvreté.

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont généralement plus défavorisées : 22 % des Suissesses et Suisses âgés et même 34 % des migrantes et migrants âgés sont concernés par un risque de pauvreté. La situation de ce nombre important de personnes pourrait être sensiblement améliorée en déployant peu de moyens supplémentaires. Les personnes âgées menacées de grande pauvreté se trouvent dans une situation encore plus difficile ; elles représentent 12 % de la population suisse et 15 % de la population étrangère.

Le taux de privation matérielle est de 5,8 % (trois critères sur neuf) pour l'ensemble de la population, le

taux de privation matérielle sévère s'élevant à 1,8 % (quatre critères sur neuf). Le taux de privation matérielle des retraitées et les retraités suisses est très faible (2,3 % / 0,5 %), celui des étrangères et les étrangers du même âge se situe dans la moyenne de la population (5,3 % / 1,8 %).¹⁴

Globalement, les étrangères et les étrangers de plus de 65 ans ont un revenu plus faible que les Suissesses et les Suisses. Ils perçoivent des rentes nettement moins élevées, ils ont plus souvent besoin de prestations complémentaires, de l'aide sociale, ainsi que des aides financières individuelles ; ils sont plus exposés au risque de pauvreté, leur taux de privation matérielle est environ deux fois plus élevé. La pauvreté des personnes âgées est une réalité en Suisse. Les étrangères et les étrangers âgés sont plus concernés que la moyenne et cette situation va s'accroître. Ils dépendent ainsi des prestations de soutien de bas seuil proposées par l'Etat et par la société civile.

5.2 Situation sociale

Les personnes âgées sont amenées à porter un regard rétrospectif sur leur vie. Pour les migrantes et les migrants, cela implique généralement de faire le bilan de leur projet de migration (Hungerbühler 2007, 2004). Les résultats de ce bilan peuvent être très différents, ils ne sont souvent ni positifs, ni négatifs, mais plutôt ambivalents. Au plus tard au moment de la retraite, se pose encore une fois la question du choix du lieu de vie pour la vieillesse, en Suisse ou dans le pays d'origine. Cette décision dépend des ressources matérielles et sanitaires et représente également un défi d'un point de vue émotionnel. Elle peut conduire à des crises au sein du couple et de la famille. Les femmes sont plus nombreuses à vouloir rester en Suisse auprès des enfants et des petits-enfants, tandis que les hommes espèrent souvent pouvoir compenser la perte de fonction sociale liée à la retraite par un rapatriement réussi dans le pays d'origine (Hungerbühler 2010).

Qu'est-ce qui motive les migrantes et les migrants à passer leurs vieux jours en Suisse ? Les raisons sont multiples. Ils sont p.ex. nombreux à s'apercevoir que leur patrie d'antan a subi des changements fondamentaux, qui concernent non seulement la société dans son ensemble, mais également l'environnement social proche : les membres de la famille, les amis d'enfance qui ont parfois eux-mêmes déménagé ou qui sont déjà décédés. Dans le cadre de leur étude, Bolzman et al. (2008) ont également rencontré des personnes qui sont retournées dans leur pays, mais qui ne s'y sentaient plus chez elles. Les enfants et les petits-enfants qui envisagent leur avenir en Suisse représentent un facteur très important. Ainsi, le retour au pays est également synonyme de sépa-

ration avec les membres les plus proches de la famille, ce que beaucoup refusent car, après leur mise à la retraite, ils jouent à nouveau un rôle important en tant que grands-parents. Mais la dégradation de l'état de santé et les faibles moyens financiers peuvent également constituer des raisons de rester en Suisse pour la vieillesse. De nombreux migrants pensent que les soins médicaux et la sécurité sociale dans leur pays d'origine ne sont pas assurés. De plus, les trente ou quarante années passées à travailler et à vivre en Suisse ont également créé des liens et une identification à notre société.

La situation sociale des migrantes et des migrants âgés est surtout illustrée dans les portraits. Cependant, les enquêtes statistiques fournissent également des indications. Ainsi, environ 88 % des Suissesses et des Suisses de plus de 65 ans et 80 % des migrantes et migrants du même âge sont très satisfaits de leurs relations personnelles (étude SILC, Office fédéral de la statistique 2011b). Les Suissesses et les Suisses âgés sont 82 % à être très satisfaits de leurs activités de loisirs, les étrangères et les étrangers âgés sont 75 %.

5.2.1 Soutien social

Bolzmann, Fibbi et Vial (2001b), Olbermann (2003) et Kobi (2008) constatent que, dans un contexte migratoire, une grande importance est accordée à la famille en matière de soutien social (cf. chapitre 6). Le soutien social est une ressource majeure. Selon Minnemann et Lehr (1995), les relations sociales sont essentielles pour la qualité de vie, en particulier dans la vieillesse. Opaschowski (2004) accorde une grande valeur aux relations familiales dans la vieillesse, elles seraient l'assurance vieillesse la plus durable. Cela s'applique tout autant aux migrantes et aux migrants âgés, comme le montre une enquête menée auprès de professionnels de référence eux-mêmes issus d'un contexte migratoire (Hungerbühler, 2010). Le bien-être des immigrés âgés dépend de manière déterminante de l'existence de relations sociales et de leur potentiel de soutien. Le réseau social peut avoir un effet bénéfique sur la santé et contribuer à prévenir la solitude et l'isolement social, porteurs d'un risque de déclenchement d'une maladie psychique, comme la dépression sénile. L'organisation de la vie des migrantes et migrants âgés est soutenue en particulier par la famille avec les enfants et les petits-enfants, l'église, respectivement la communauté des missions étrangères, les associations de migrants se regroupant par origine régionale (associations des Calabrais, des Siciliens, etc.), ainsi que les secrétariats à la migration des grands syndicats (cf. chapitre 7).

Au sein des différents types de relations sociales, les migrantes et migrants italiens, dont Aeschlimann (2007)

fait le portrait, accordent une importance particulièrement marquée aux relations intrafamiliales. Les personnes occupant une fonction importante au sein de la famille, p. ex. ceux qui soutiennent la deuxième génération dans leur vie active en prenant en charge les petits-enfants, sont manifestement plus satisfaites de leur vie que les personnes qui ont besoin d'aide. En France, un réseau différencié de prestations financières mutuelles entre les générations a été mis en évidence : les migrantes et les migrants entre 45 et 70 ans sont aussi nombreux à apporter une aide financière aux autres qu'à en bénéficier (Attias-Donfut/Wolff/Tessier 2005). En Suisse, ce phénomène n'a pas encore été examiné.

L'enquête suisse sur la santé (ESS) menée en 2007 montre (tableau 3) que, par rapport à d'autres groupes, celui des ressortissants italiens âgés de plus de 65 ans est le moins bien intégré socialement, du moins en dehors de la famille.¹⁵ On remarque en particulier le nombre réduit de contacts hebdomadaires avec une organisation ou un club. Ce résultat vient contredire la thèse de la cohésion sociale tant citée au sein de la population migrante italienne et devrait être examiné de manière approfondie. Pour l'ensemble des quatre groupes de nationalités figurant ci-dessous, on remarque que les valeurs sont plus élevées pour les personnes âgées de moins de 65 ans, donc plus favorables que pour celles des plus de 65 ans.

	All./			
	Suisse N=3930- 4198	Aut./L/F N=105- 111	Italie N=92- 116	Autres nationalités N=52-69
Au moins une personne à qui parler de ses problèmes	93,2 %	90,5 %	81,7 %	87,0 %
Soutien d'au moins une personne dans la famille/ environnement proche	90,4 %	82,9 %	80,4 %	82,7 %
Au moins un contact hebdomadaire avec une organisation / un club	22,4 %	22,5 %	11,2 %	15,9 %

All./Aut./L/F : Allemagne/Autriche/Liechtenstein/France

Tableau 3 : Soutien social et intégration sociale des personnes de plus de 65 ans interrogées, selon les nationalités (ESS 2007).

Les personnes interrogées âgées de 50 à 65 ans, originaires du Kosovo, de Serbie, de Suisse, du Portugal et de Turquie, estiment que le soutien social dont elles bénéficient est bon (GMM II).¹⁶ En revanche, les personnes interrogées originaires de Somalie et du Sri Lanka se sentent nettement moins bien soutenues. Cela surprend peu, dans la mesure où le premier groupe est constitué de travailleuses et de travailleurs migrants faisant partie de la population résidente permanente européenne, tandis que le deuxième groupe est composé de

requérants d'asile ou de personnes admises à titre provisoire, provenant de pays extra-européens. Ainsi, les contextes dans lesquels se trouvent ces deux groupes sont très différents. Le soutien mutuel est surtout le fait de personnes qui vivent en Suisse depuis longtemps et qui ont un statut de séjour assuré. La situation est plus difficile pour les personnes ayant un statut de séjour précaire, comme le montre le cas des ressortissants somaliens et sri lankais âgés, qui se sentent nettement moins intégrés socialement.

L'étude ESAI (Office fédéral de la statistique 2010a) donne un tout autre éclairage sur l'intégration sociale des résidents des établissements médico-sociaux (EMS). En effet, dans l'ensemble, les ressortissants suisses et étrangers reçoivent régulièrement des visites et des appels téléphoniques de leurs proches (amis ou famille). Ils sont 55 % à recevoir de la visite au moins une fois par semaine et 12 % en reçoivent quotidiennement. Les résidents ayant la double nationalité, probablement des migrantes et des migrants naturalisés, reçoivent plus souvent de la visite que la plupart des autres.¹⁷ Ce sont les Italiennes et les Italiens qui reçoivent le plus de visites; ils représentent actuellement presque la moitié des étrangères et des étrangers résidant dans des EMS.

5.3 Situation sanitaire

Dans les années 1950 et 1960, on recherchait des personnes jeunes et fortes pour accomplir des travaux éprouvants (Hungerbühler 2007, 2004). En raison de contraintes professionnelles plus importantes, les anciens travailleurs migrants ayant atteint l'âge de la retraite souffrent plus fréquemment de problèmes de santé que les Suisses du même âge (Höpflinger/Bayer-Oglesby/Zumbrunn 2011; Efonayi-Mäder et Wyssmüller 2009; Weiss 2003). Mais d'une part, cette constatation s'applique tout autant aux retraités suisses ayant subi des sollicitations comparables, d'autre part, elle doit être considérée de manière différenciée en raison de l'hétérogénéité de la population migrante. Chez les anciens saisonniers p. ex., la longue séparation d'avec la famille a pesé sur le plan psychique et les expériences de marginalisation liées aux initiatives contre l'emprise étrangère ont eu des conséquences négatives sur la santé (Hungerbühler 2011). Les faits relatés dans le portrait du saisonnier kosovar n'étaient probablement pas des cas isolés. La dépendance face à l'employeur a souvent incité les saisonniers à réaliser « volontairement » les travaux les plus dangereux et les plus pénibles.

Une nouvelle étude qualitative relative à la problématique de la toxicomanie chez les migrantes et migrants âgés du canton de Zurich éclaire les risques particuliers découlant des contraintes spécifiques à la migration (Ar-

nold/Oggier 2012). Trois études nationales fournissent des éléments empiriques¹⁸ concernant l'état de santé des migrantes et migrants âgés.

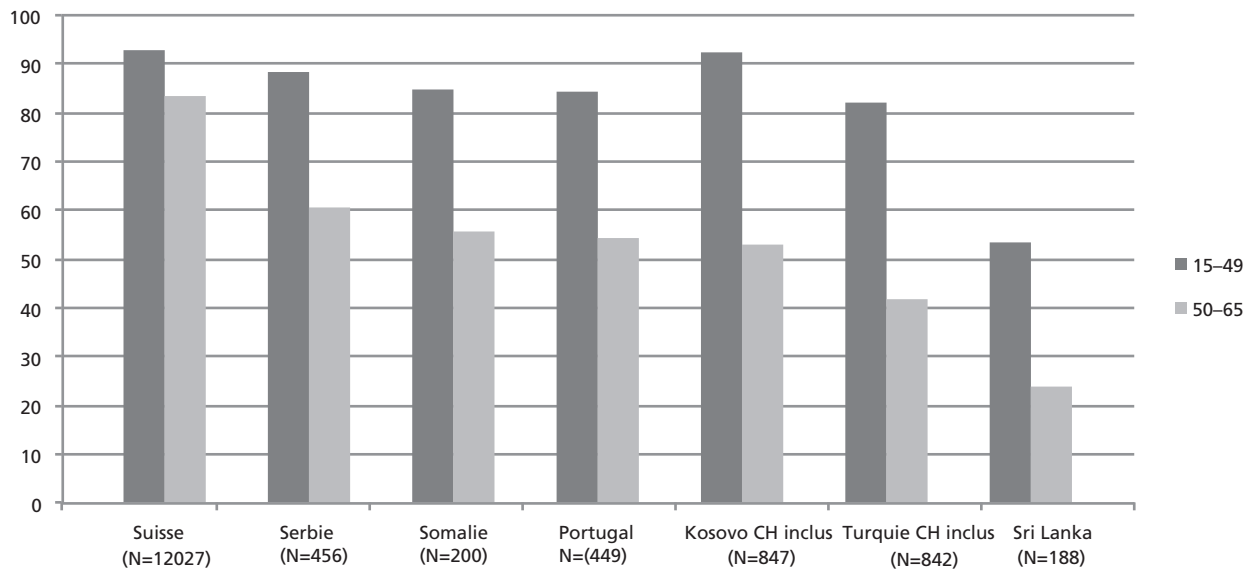
5.3.1 La situation sanitaire des Italiennes et des Italiens âgés

Actuellement, les Italiennes et les Italiens forment le plus grand groupe d'immigrés âgés venant du même pays d'origine. Dans la mesure où les enquêtes qui les concernent ont pu être menées dans leur langue maternelle, ils sont relativement bien représentés dans l'Enquête suisse sur la santé 2007.¹⁹ La population de migrantes et migrants italiens juge son propre état de santé moins satisfaisant que ne le font les Suissesses et les Suisses, qu'ils aient moins de 65 ans ou plus.²⁰ Seuls 57 % des Italiennes et des Italiens de plus de 65 ans évaluent leur état de santé comme étant bon ou très bon. Parmi les citoyennes et citoyens des autres pays voisins (Allemagne, Autriche, Liechtenstein, France), ils sont nettement plus nombreux (78 %). Ce résultat confirme à quel point il est important de considérer la santé des migrantes et des migrants de manière différenciée, c'est-à-dire non seulement en fonction de leur nationalité d'origine, mais également de leur statut socio-économique.

5.3.2 Situation sanitaire des migrantes et des migrants actifs âgés

Le monitoring de l'état de santé de la population migrante (GMM II: Guggisberg/Gardioli/Graf et al. 2011)²¹ montre que la santé de la population migrante âgée de 50 à 65 ans est nettement plus mauvaise que celle de la population suisse du même âge. Ces différences n'existent pas à l'âge de jeune adulte (à l'exception de la population tamoule), selon Guggisberg et al. les personnes qui choisissent de migrer ont un état de santé relativement bon. Le graphique 2 le met en évidence pour chaque pays d'origine pris en compte dans le GMM II.

Guggisberger et al. tentent d'interpréter ces différences et les expliquent entre autres par le fait que les migrantes et les migrants en meilleure santé retournent peut-être dans leur pays d'origine, tandis que les personnes dont la santé est altérée restent en Suisse en raison du système de santé plus performant. Par contre, chez les personnes qui avaient l'intention de retourner dans leur pays, Bolzman et al. (2006) n'ont pas constaté de lien avec l'état de santé. En outre, Guggisberg et al. font remarquer que l'on ignore si les personnes qui sont âgées maintenant n'étaient peut-être pas en aussi bonne santé par le passé que les jeunes d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, cette interprétation ne s'applique certainement pas à la première génération de travailleurs migrants qui subissaient des contrôles sanitaires douaniers à leur en-



Graphique 2 : Part des personnes de moins et de plus de 50 ans, estimant être dans un état de santé très bon ou bon, par origine²² (GMM II).

trée en Suisse (cf. Aeschlimann 2007). Cette thèse est également contredite par le fait que les migrantes et les migrants ont les mêmes problèmes de santé que les autres groupes de population de niveau socio-économique comparable (Weiss 2003).

5.3.3 La santé dans les établissements médico-sociaux

Comme on peut s'y attendre, la santé des résidents des EMS n'est pas très bonne (Office fédéral de la statistique 2010a). Ainsi, 77 % de ces personnes souffrent d'affections persistant depuis au moins six mois, 39 % souffrent de démence et 26 % de dépressions. Selon des évaluations internes, cela vaut pour tous les résidents, quelle que soit leur origine. Il semble donc que l'admission dans une institution de soins se fait dans des conditions de santé comparables.

Ada V., réfugiée de Bosnie, 72 ans

« Mes journées sont bien remplies. »

Ada V. est née en 1940 dans une grande ville de Bosnie-Herzégovine. Elle grandit aux côtés de sa sœur et de ses trois frères. Son père est ouvrier dans une usine de chaussures, sa mère est employée dans l'administration communale. Ada fréquente un lycée en économie, puis elle travaille pendant deux ans. En 1962, elle se marie et donne ensuite naissance à deux filles. Après cette interruption dans son parcours professionnel, elle travaille pendant 25 ans comme comptable dans une importante entreprise commerciale. C'est une époque heureuse pour Ada. Elle rencontre souvent les membres de sa famille et ses amis.

Dans les années 1990, la guerre éclate, c'est une période difficile. Sa ville natale subit une « purification ethnique ». Ses deux filles et leurs familles respectives sont les premières à fuir en Suisse. Dans un premier temps, Ada et son mari restent dans leur patrie, qu'elle ne veut pas quitter en réalité. Elle espère une amélioration de la situation – en vain. En 1995, à l'âge de 55 ans, elle se voit contrainte de rejoindre ses filles en Suisse.

■ En Suisse

Par l'intermédiaire d'un centre d'enregistrement, Ada est placée dans un centre de transit, dans une commune suisse. Elle y restera sept mois, jusqu'à ce qu'un logement leur soit attribué, à elle et à son mari. « Pour moi, ce qui passait en premier c'était la sécurité et le fait de pouvoir revoir mes enfants. On était très contents. » Avec son mari, ils obtiennent d'abord une autorisation de séjour comme requérants d'asile (N), puis une admission temporaire pour raisons humanitaires (F). A son âge, il ne lui est pas facile de trouver du travail. Elle ne trouve pas d'emploi correspondant à son métier : « En tant que femme de plus de 55 ans, je me suis battue et j'ai travaillé pour gagner un peu d'argent, pas pour devenir riche, mais pour pouvoir offrir un cadeau aux petits-enfants ou pour envoyer un peu d'argent à des proches en Bosnie. Cela me motivait beaucoup, je faisais des ménages et je vendais des fleurs à l'extérieur, même quand il gelait. » Elle travaille également dans le cadre d'un programme d'occupation comme animatrice de groupe de jeu, pour trois francs de l'heure. Cette activité lui plaît beaucoup. Depuis 12 ans, Ada est engagée comme bénévole dans le service de garde d'enfants d'une association de femmes de l'église réformée de sa commune, où elle intervient une fois par mois.

Même en Suisse, elle est toujours poursuivie par les souvenirs des expériences traumatisantes qu'elle a vécues

durant la guerre, en particulier lorsqu'elle relit le journal qu'elle a rédigé pendant les événements tragiques qui ont secoué sa patrie entre 1992 et 1995. Ses amis l'ont incitée à publier ce journal. Une compatriote qui effectue un travail de consultation auprès de migrantes et de migrants âgés lui apporte un soutien concret pour ce projet. L'écriture devient une passion qui lui insuffle de la force. Elle écrit encore deux autres livres. Ses récits narrants la vie et la survie dans un pays étranger sont particulièrement intéressants. Elle jette un regard dans les coulisses de la migration et de l'intégration, dans cette zone grise où les immigrés tentent de reprendre leur destinée en main.

Pendant 10 ans, Ada et son mari sont titulaires d'un permis F qui interdit de voyager à l'étranger. Elle souffre de ne pas pouvoir rendre visite à sa fille aînée et à ses petits-enfants. Ceux-ci durent quitter la Suisse, en vertu de « l'accord de Dayton » et de l'annulation de leur admission provisoire pour raisons humanitaires, pour poursuivre leur migration aux Etats-Unis. Elle n'a pas non plus le droit de rendre visite à sa famille dans sa ville natale en Bosnie. Un an après l'obtention de l'autorisation de type B et après avoir retrouvé la liberté de voyager, son mari décède.

■ Situation sanitaire, sociale et économique

Il y a quatre ans, Ada a dû subir une opération en raison d'un cancer du sein. Depuis, elle estime que son état de santé s'est dégradé. Elle doit régulièrement se soumettre à des contrôles de dépistage et suivre une thérapie. Par ailleurs, elle a été opérée des yeux et d'un genou, elle doit également prendre un traitement contre l'ostéoporose.

Elle fait beaucoup d'efforts pour rester en forme : gymnastique, promenades en forêt, excursions organisées par une association de femmes et voyages, dans la mesure où son état de santé le permet. L'écriture permet à Ada de surmonter les souvenirs de guerre traumatisants et de nouer beaucoup de contacts et de nouvelles relations. Elle reçoit des centaines de lettres et de réactions envoyées par des connaissances, mais également par des inconnus du monde entier, qui sont touchés par ses œuvres. Ada est invitée à des lectures publiques en Suisse, en Croatie, dans la capitale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que dans sa ville natale. Cette dernière invitation la réjouit particulièrement.

Ada est très active sur le plan social et elle organise des rencontres pour ses compatriotes en Suisse et à l'étranger, auxquelles participent des chanteurs, mais aussi des représentants d'ambassades et des journalistes. *« J'ai toujours eu beaucoup d'amis et j'en ai encore plus maintenant. Chaque jour, je reçois des lettres et des contacts Facebook. Je fais mes courses, le linge, je rencontre des amis et je participe à la vie associative. Mes journées sont bien remplies. »* Parfois, Ada aimerait rentrer en Bosnie. Mais en même temps, elle est réaliste et a conscience que ce n'est plus possible. Elle n'a toujours pas pu reprendre possession de sa maison dans sa patrie, parce que d'autres gens l'occupent: *« Je crois qu'il n'y a plus aucune chance et mes enfants sont ici ou aux Etats-Unis, mon mari est mort et moi je suis seule, en plus je suis malade. Je dépends d'un traitement médical régulier. Et puis, la situation est très difficile en Bosnie. »*

Quand Ada a besoin d'aide, elle s'adresse à sa plus jeune fille qui vit dans les environs. Elle est contente de toujours être capable de se déplacer et de pouvoir prendre le bus. La commune dans laquelle elle vit lui est sympathique et lui permet de bien s'informer sur les possibilités de soutien comme les prestations de Pro Senectute. Mais Ada trouve qu'il est difficile de vivre seule. C'est particulièrement la nuit que ses angoisses apparaissent. Actuellement, elle arrive encore à gérer son quotidien seule. Elle n'aime pas vraiment penser au futur. Il y a une maison de retraite dans les environs de la commune où elle réside. Cependant, pour elle, cela représenterait la « dernière étape ». Depuis qu'elle est malade, elle a quelque peu perdu de son optimisme. Mais elle n'aime pas en parler, parce qu'elle ne veut pas faire de soucis à sa fille. Elle aimerait rester autonome le plus longtemps possible, sans l'aide du service de soins à domicile: *« J'ai une fille qui est prête à m'aider. Mais elle doit travailler et elle a aussi sa propre famille. »*

Actuellement, Ada vit de sa rente AVS et d'une prestation complémentaire versée par la commune. *« Ici, en Suisse, c'est mieux organisé. Il y a de meilleures possibilités, un soutien financier, il y a plus d'offres de loisirs et de cours pour les seniors. Chaque année, Pro Senectute et la commune organisent un voyage différent. En Bosnie, ce n'est pas le cas. »*

Ada est fière des ses enfants et de ses petits-enfants qui se sont bien intégrés en Suisse. Elle est triste de ne pas avoir vu sa fille aînée et ses enfants depuis très longtemps. De plus, elle craint de ne pas pouvoir retourner très souvent dans sa patrie pour des raisons de santé.

« Après tout ce que j'ai vécu, je suis très heureuse d'avoir rencontré beaucoup de gens bien en Suisse, qui m'ont aidée moi, mais aussi les autres. Heureusement qu'il y a

beaucoup de gens qui ont du cœur. Je me sens en parfaite sécurité ici. En plus, la nature est magnifique, comme en Bosnie. Tout est propre et bien organisé. Les voisines et les amies, qui m'appellent p. ex. pour mon anniversaire, ça compte beaucoup pour moi. »

6

Quand la prise en charge et les soins deviennent nécessaires

Selon les estimations, en Suisse, environ 80 % des besoins de soins à domicile sont assumés aujourd'hui déjà par des membres de la famille (Höpflinger/Stuckelberger 1999). Cette tendance augmentera probablement dans les prochaines décennies (cf. Perrig-Chiello/Höpflinger 2012). Au vu du vieillissement démographique de la population et du besoin de soins à long terme s'accroissant dans la même proportion, les structures ambulatoires et stationnaires atteindront les limites de leurs possibilités. Il faudra donc trouver des modèles de soins alternatifs en complément. La société civile jouera un rôle de plus en plus actif pour ce type de modèles. La tendance des soins privés dispensés à domicile ira probablement en s'accroissant. Qu'en sera-t-il pour la population migrante ? Est-ce que les migrants anticipent déjà ce développement aujourd'hui et est-ce que la majorité d'entre eux s'occupe de ses parents âgés au sein de la famille ?

6.1 Contextes de soins intrafamiliaux et transnationaux

Dans le discours sur la solidarité intergénérationnelle et la solidarité au sein de la famille, on oppose volontiers la « famille suisse moderne » à la « famille traditionnelle de migrants ». Tandis que la première symbolise l'individualisation et la désolidarisation croissantes,²³ la seconde est souvent considérée comme un havre où règnent les relations solidaires, collectives, conditionnées par la culture. On dit généralement que, dans les familles de migrants, la solidarité au sein de la famille et la solidarité intergénérationnelle sont plus marquées. La réalité est plus contrastée.

Pluralisme des modèles familiaux, même dans le contexte de la migration

Depuis des années, la mutation de la société s'accompagne d'une multiplication croissante des modèles familiaux qui touche aussi les familles de migrants. Il y a un décalage important entre l'idée classique que l'on se fait de la famille d'une part et, d'autre part, les changements intervenus dans le contexte social avec les réalités familiales qu'ils entraînent. Parmi les membres de la seconde génération, socialisés en Suisse pour la plupart,

nombreux sont les « secondos » et « secondas » qui, du fait de leurs études, ont atteint un statut social et professionnel plus élevé que celui de leurs parents (Juhasz/Mey 2003; Wanner/Fibbi et al. 2002). L'épanouissement professionnel prend alors autant de valeur que la vie familiale. Lorsque les parents âgés ont besoin de soins, il faut concilier la vie professionnelle et l'assistance à apporter aux parents. La deuxième génération a conscience du fait qu'elle doit son ascension sociale au travail de ses parents. Le dilemme moral est donc d'autant plus prononcé lorsqu'il s'agit de prendre une décision sur la manière d'apporter des soins aux parents.

La solidarité intrafamiliale des familles de migrants qui, selon la littérature scientifique, tient une plus grande place que dans les familles suisses, renvoie moins à son contexte d'origine qu'à sa fonction d'assurance sociale dans une situation de vie qui a changé avec la migration. Bolzman, Fibbi et Vial (2001b) arrivent à la conclusion selon laquelle les relations avec les enfants et les petits-enfants acquièrent encore plus de valeur dans le contexte de la migration. Selon eux, cela est dû aux contacts plus nombreux au sein de la famille, en comparaison avec la population suisse. Dans la population migrante interrogée par les chercheurs, 64 % des personnes questionnées, d'origine italienne et espagnole, disent voir leurs enfants adultes plusieurs fois par semaine. On peut parler d'une « subculture spécifique aux familles de migrants ». Olbermann (2003) aussi indique que le contexte de la migration favorise les tendances de communautarisation ethno-familiales et les formes de solidarité, ainsi que l'éclosion de réseaux spécifiques et de systèmes de soutien.

Kobi (2008),²⁴ considérant le thème de la « cohabitation des générations », note à l'exemple de la ville de Zurich que la population migrante issue d'Italie et de Serbie/Monténégro, d'une tranche d'âge comprise entre 60 et 64 ans, habite plus fréquemment dans un même logement avec les enfants adultes que la population suisse du même âge. Les personnes interrogées décrivent la relation entre les parents âgés et les enfants adultes comme étant proches sur le plan affectif (Kobi 2008). Cette proximité perdure même lorsque les ménages vivent séparément. Les générations se soutiennent mu-

tuellement. Dans cette optique, la migration apparaît comme un « projet familial » dont le succès dépend essentiellement de la solidarité familiale.

Des modèles variés de soutien mutuel

Selon Bolzman et al. (2001b: 73), le type de prestations de soutien que les parents souhaitent recevoir de la part de leurs enfants est intéressant. Contrairement à l'opinion largement répandue, il ne s'agit pas de soins prodigués aux aînés. Ce que les parents souhaitent, c'est qu'on leur apporte un soutien moral et de l'aide pour résoudre les questions administratives (cf. les portraits de migrantes et migrants âgés dans le présent rapport). Même si une majorité des enfants adultes interrogés envisagent la prise en charge de leurs parents en collaboration avec des services spécialisés, les parents ne souhaitent apparemment pas être à la charge de leurs enfants. C'est aussi ce qu'attestent les éléments recueillis dans la pratique par les personnes qui conseillent les migrantes et migrants âgés (Hungerbühler 2010).

Toujours selon Kobi (2007), les enfants qui ont grandi en Suisse soutiennent surtout leurs parents pour ce qui a trait aux affaires administratives. On remarque que les enfants qui reçoivent un soutien important de leurs parents – p. ex. sous forme d'aide dans le ménage ou de garde des enfants – ont tendance à faire preuve d'une plus grande disponibilité pour dispenser des soins: « il faut montrer un peu de respect (...) tu as été soutenue par quelqu'un pendant des années et quand toi, tu dois donner un peu de toi-même, subitement, tu ne veux plus. Non, ça ne va pas » (fille, Serbie/Monténégro, dans Kobi 2007: 95).

Quels sont les points de vue et le vécu des membres de la deuxième génération concernant les soins intergénérationnels dans le contexte de la migration? Van Holten (2009)²⁵ arrive à la conclusion suivante: les formes d'assistance et de soutien dans les familles de migrants sont multiples. Elles vont des soins à domicile (dans la propre famille, ce qu'on appelle la solidarité de proximité), jusqu'à la formule de soins transnationale dans le cas où les parents retournent dans leur pays d'origine (solidarité à distance). Lorsque des parents requérant des soins alternent leurs séjours entre la Suisse et le pays d'origine, le contexte de soins flexibles pose des exigences élevées. La famille élargie sous forme de réseaux familiaux transnationaux peut apporter un soulagement, mais peut aussi poser problème lorsqu'il y a divergence de vues sur le besoin de soins et son organisation qualitative. Dans tous les cas étudiés, la réciprocité constitue la motivation centrale de la disposition à dispenser des soins. Suivant la qualité des relations familiales, celle-ci est toutefois ambivalente. Les analyses de cas mettent

toutes en évidence le problème de compatibilité entre l'assistance aux parents et l'activité professionnelle. Elle peut devenir une source de conflits et de stress.

« Care migration »

La proximité ou l'éloignement sont des facteurs décisifs pour choisir une formule de soutien et des prestations d'aide spécifiques. Si des parents retournés au pays doivent y être soignés, le degré d'assistance, ou l'intensité des soins nécessaires, sont déterminants pour le type de prise en charge choisi. Même si l'on ne dispose pas d'études quantitatives sur le sujet, l'on a régulièrement connaissance de cas où des migrantes et migrants (généralement des femmes) retournent dans leur pays d'origine pendant le week-end ou les vacances pour soigner leurs parents ou pour vérifier les arrangements mis en place à distance. Pour les cas de dépendance permanente, la solution choisie est généralement celle qui correspond aux tendances d'évolution des soins aux personnes âgées dans le pays d'origine. L'Italie est une illustration de tels cas. Il y a longtemps en effet que les personnes âgées ne sont plus soignées uniquement par la famille; elles sont confiées à des « badanti » (des employées de maison). Ce sont souvent des migrantes d'Europe de l'Est ou d'Afrique qui sont engagées pour soigner les parents en privé (Balassar 2007: 281). Les soins privés se sont établis car, même à l'étranger, le coût des bons homes surpasse les possibilités financières des familles (Bolzman et al. 2008). Ainsi, pour éviter aux parents d'être placés dans des maisons de retraite publiques du pays d'origine, l'on se rabat de plus en plus sur les mouvements migratoires modernes de la « care migration ».

Kobi (2008) aussi a constaté dans son enquête que plusieurs migrantes et migrants âgés et leurs personnes de référence étaient attirés par la nouvelle tendance dans leur pays d'origine, c'est-à-dire « l'assistance 24 heures sur 24 » par du personnel soignant dont les conditions de travail sont réglées tout au plus de manière informelle. Ils ont laissé entendre que ces formules de prise en charge sont une option qui leur conviendrait pour l'avenir. Cette solution représente un compromis entre leur souhait de rester à la maison avec leurs propres enfants en cas de dépendance et la réalité. Une réalité dans laquelle les enfants ne peuvent plus, ou ne veulent plus, les prendre en charge eux-mêmes. Inversement, ce modèle semble également être une option pour la deuxième génération, qui n'aurait pas de remords.

Néanmoins, ce qui est susceptible d'être financé en plusieurs endroits des pays d'origine des migrants est plus difficile en Suisse. L'avenir dira si cette forme de prise en charge des aînés s'établira aussi comme modèle en Suisse chez les migrants. Un recours plus fréquent aux

prestations de services de soins à domicile pour apporter un soutien aux membres de la famille pourrait constituer une alternative. Les spécialistes de terrain expriment plutôt la supposition que la population migrante n'est pas représentée parmi les clients de ces services. Selon Jacobs Schmid (2001), la plupart des migrantes et migrants âgés à Bâle ne connaissent pas les offres des services de soins à domicile. Indépendamment du manque d'information, il est possible que la question de la langue soit une barrière pour l'utilisation de l'offre ou que cette prestation soit trop coûteuse.

6.2 Assistance et soins institutionnels aux aînés

La constatation selon laquelle la population issue de la migration présente une santé comparativement moins bonne (cf. chapitre 5) que celle de la population générale soulève la question des soins institutionnels aux personnes âgées en Suisse. Etant donné que l'on avait largement admis que les migrantes et migrants âgés retourneraient dans leurs pays d'origine lorsqu'ils seraient à la retraite, les institutions de prise en charge et de soins aux aînés ne se sont pas préparées à envisager ce groupe comme des utilisateurs potentiels de leurs prestations de services. Depuis quelques années seulement, le groupe des migrantes et migrants âgés commence à être considéré (mais pas partout) pour la prise en charge stationnaire des personnes âgées. Globalement, la part des migrantes et migrants âgés comme groupe cible de prestations ambulatoires et stationnaires de soins aux aînés est encore faible (tableau 4). Cela semble contradictoire, car lorsqu'on a exercé un travail pénible pour la santé, on peut s'attendre à un vieillissement prématuré et par conséquent à un besoin de soins anticipé.

Concernant la population migrante dans les établissements stationnaires pour personnes âgées, la situation est actuellement la suivante : la part de migrantes et de migrants âgés dans la population de seniors en Suisse est encore modeste (cf. chapitre 3) et ceux-ci sont même encore sous-représentés dans les institutions (de longue durée) pour personnes âgées (étude ESAI, Office fédéral de la statistique 2010a).²⁶

L'étude ESAI saisit également les personnes avec une double nationalité. Cela représente 3,5 % de personnes en plus issues de l'immigration âgées de 65 à 79 ans et 3 % de personnes de 80 ans et plus. Ce sont donc au total quelque 13 % de migrantes et migrants âgés de 65 à 79 ans et environ 7 % de migrants de 80 ans et plus qui vivent en institution. Si l'on compare ces chiffres aux estimations du chapitre 3 avec 23 % de migrantes et migrants âgés de 65–79 ans et 12 % pour les plus de 80 ans, on constate que les migrants sont nettement sous-représentés. Au total,

environ un dixième des résidents des institutions de long séjour sont issus de l'immigration. Ceux-ci sont cependant un peu plus jeunes : au total 65 % de tous les résidents des établissements pour personnes âgées ont plus de 80 ans. Cela vaut pour les Suisses (66 %) et pour les binationaux (61 %), mais pas pour le ressortissants étrangers (43 %).

Taux de ressortissants étrangers dans la population	65–79	80+
Femmes	9,8 %	5,3 %
Hommes	13,9 %	7,3 %
Total	11,7 %	6,0 %

Taux de ressortissants étrangers dans les institutions de long séjour	65–79	80+
Femmes	8,8 %	3,6 %
Hommes	9,9 %	4,5 %
Total	9,3 %	3,9 %

Tableau 4 : Comparaison du taux de ressortissants étrangers dans la population et dans les institutions de long séjour

(Sources : OFS et étude ESAI)

En outre, une enquête de la CRS sur le thème de la démence et de la migration (Kasper 2012)²⁷ montre que des personnes issues de la migration vivent dans environ les deux tiers des 100 établissements pour personnes âgées interrogés dans toute la Suisse. On peut supposer que c'est parfois la nationalité qui est citée, mais aussi le contexte migratoire de personnes naturalisées. Dans un tiers de tous les homes des personnes interrogées, il y a des résidents originaires d'Italie, dans un dixième d'Espagne/Portugal et pour un autre dixième, d'Europe du Sud-Est (pays de l'ex-Yougoslavie). En plus des établissements tirés au hasard, on a inclus dans l'enquête cinq institutions comprenant une offre spécifique pour les migrants. Il s'agit généralement d'une « section méditerranéenne » ou d'un groupe accueillant surtout des résidents italiens et espagnols.

Il est intéressant de noter qu'environ un tiers des personnes interrogées disent n'avoir personne dans leur établissement avec un passé migratoire ; un quart déclare même qu'il n'en a jamais été question. Au vu du vieillissement démographique qui touchera également la population migrante (même si c'est dans une moindre mesure que la population autochtone), on peut admettre que la situation changera au cours des années à venir.

La situation dans les établissements médico-sociaux

Une enquête qualitative menée dans des établissements médico-sociaux (EMS) des cantons de Vaud et de Genève met en évidence que les responsables et les col-

laborateurs sont peu préparés à l'accueil de résidents issus de la migration (Christen-Gueissaz/Bruchez et al. 2011).²⁸ Le terme de « migrant » évoque chez les personnes interrogées le stéréotype du musulman pratiquant. En revanche, les résidents d'origine italienne ne sont pas perçus comme de « vrais » migrants. Néanmoins, le problème le plus fréquemment mentionné par les migrantes et migrants interrogés dans ces institutions – la moitié environ originaires d'Italie et d'Espagne – est d'ordre linguistique. Les résidents disent ne pas faire l'objet de discriminations, ce que les auteurs interprètent toutefois comme de la réserve. « La tendance trop prononcée à s'adapter fait apparaître une autre difficulté dans la mesure où les résidents issus de la migration expriment peu de besoins et de souhaits... » (2011:4). Il en va de même avec les membres de la famille. Les migrantes et migrants ne prennent pas beaucoup part aux activités des homes; les souhaits culinaires sont satisfaits par leurs proches. Les résidents interrogés souhaitaient en particulier pouvoir parler avec quelqu'un de la fin de leur vie; mais tant les soignants que les proches éprouvent des réticences à aborder ce sujet. Christen-Gueissaz et co-auteurs arrivent à la conclusion que les migrantes et migrants interrogés sont psychologiquement très fragiles: « les personnes âgées issues de la migration interrogées sont apparues très vulnérables, en raison de plusieurs facteurs conjugués: une vie fractionnée du fait de la migration, un statut socio-économique peu élevé (pour les deux-tiers des personnes interrogées), une mauvaise santé et, souvent, des problèmes d'ordre linguistique. Tout cela donne une constellation qui les empêche d'exprimer leurs besoins. » (2011: 5). Cette situation et leur faible effectif font qu'ils n'ont guère de poids dans les institutions où leurs besoins ne sont pas pris en compte, voire minimisés.

Les attentes envers les institutions

C'est dans ce contexte qu'il faut voir une enquête antérieure portant sur les attentes en cas de prise en charge dans la vieillesse. Kallenbach-Mojgani/Tschanz (1999) ont montré que, en règle générale, les immigrés âgés s'expriment de manière plus sceptique sur le modèle de soins stationnaires que sur un encadrement hors hôpital, respectivement une assistance à domicile. L'idée d'une prise en charge stationnaire semblait déclencher des craintes chez de nombreuses personnes interrogées, notamment en raison d'expériences des institutions vétustes des pays d'origine. Mais le manque d'information, la méconnaissance du fonctionnement des EMS suisses, la crainte de l'isolement social et des problèmes de communication soulèvent aussi des questions au regard d'un séjour stationnaire. Du côté des consultations, il apparaît clairement que l'entrée en dépendance d'une personne et les incertitudes qui en découlent concernant les variantes possibles

de prise en charge en Suisse font partie des préoccupations les plus aiguës des migrantes et migrants âgés (Hungerbühler 2010; van Holten 2009). L'étude de Christen-Gueissaz et co-auteurs (2011) fait apparaître que ces craintes ne sont pas entièrement infondées. Les EMS doivent donc se préparer pour l'accueil de résidentes et résidents issus de la migration (cf. ci-après dans ce chapitre).

Il est également important de combler le déficit d'information, respectivement de fournir des conseils facilement compréhensibles et d'éclairer le public sur les possibilités de prise en charge et de soins en Suisse lorsqu'on atteint un âge avancé. Certaines villes ont pris des initiatives fructueuses à l'attention des groupes cible, conjointement avec des associations de migrants. En effet, elles ont organisé des visites de homes pour les migrantes et migrants âgés, visites effectuées dans leur langue. Ce type de visites est maintenant très demandé à Berne, Zurich, Bâle et Soleure. Une telle prise de contact directe et personnelle permet de vaincre les blocages. Les personnes concernées peuvent se faire elles-mêmes une idée des différentes offres. Le contact personnel est aussi important dans la mesure où il est mieux perçu, de manière plus durable, par le groupe cible de migrants âgés qui souvent ne réagissent pas à la communication écrite. La distribution de brochures d'information rédigées dans la langue maternelle des migrants peut constituer une mesure complémentaire pertinente.

Dans les prochaines années, l'on devrait voir se développer un changement d'attitude positif dans la population migrante âgée face aux prestations professionnelles stationnaires, mais aussi face aux prestations de soins ambulatoires (Kobi 2008). Comparées aux résultats de l'enquête antérieure mentionnée (Kallenbach-Mojgani/Tschanz 1999), les enquêtes plus récentes (Martin 2006; van Holten 2009) vont dans le sens de ce développement. Selon une étude portant sur les Italiennes et Italiens âgés de 60 à 85 ans de la ville de Berne, les migrantes et migrants âgés considèrent sérieusement la nécessité – et les possibilités – d'entrer dans un établissement stationnaire de soins aux personnes âgées (cf. aussi les portraits). Le public accepte de mieux en mieux l'idée de résider dans une institution et d'y recevoir des soins à un âge avancé; les communautés de migrants voient aussi de plus en plus cette formule comme une option socialement viable. Globalement, les attentes intergénérationnelles concernant l'assistance aux aînés ont changé. Les parents comme les enfants se sentent certes toujours liés à l'idéal des soins dispensés aux seniors au sein de la famille (Kobi 2008). Cependant, les deux parties reconnaissent de plus en plus – même si ce n'est pas sans conflit – la réalité des changements intervenus dans la société avec la disparition des modèles de rôles et d'obligations.²⁹ La population migrante n'est pas la seule à connaître une certaine divergence entre

réalité et idéal. En effet, « l'une des particularités de la Suisse est que, dans ce pays, il y a nettement plus de personnes âgées soignées de manière stationnaire que dans les pays voisins, mais que le souhait d'être soigné dans la famille est aussi prononcé que dans les pays où il y a davantage de proches qui soignent les aînés de manière ambulatoire. Ainsi, on note en Suisse une nette divergence entre la réalité des soins et l'idéal des soins aux aînés prodigués par la famille. » (Perrig-Chiello/Höpflinger 2012: 107).

Dans le débat professionnel, on distingue deux approches majeures en termes d'assistance et de soins aux migrantes et migrants âgés. Tandis que l'une plaide en faveur de services et d'offres ethno-spécifiques, l'autre renvoie à la nécessité d'une ouverture des structures ordinaires pour ce groupe cible. Il s'agit essentiellement de supprimer les barrières pour les migrantes et les migrants, de promouvoir l'égalité de leurs chances pour la prise en charge et les soins aux aînés dans les institutions et de leur permettre de bénéficier de ces prestations conformément à leurs besoins. Le but des deux approches est le même; les moyens d'y parvenir sont différents. La première approche prône une tendance ségrégative par laquelle on met des prestations de services particulières à la disposition de groupes cible subdivisés selon des critères d'appartenance ethnique. La seconde approche vise les migrantes et migrants comme groupe cible et les intègre dans les structures ordinaires de prise en charge.

6.2.1 Ouverture transculturelle des structures ordinaires

L'approche transculturelle souhaite l'ouverture des structures ordinaires aux migrantes et migrants âgés par le biais de mesures ciblées. Pour cela, certaines conditions doivent préalablement être remplies et il conviendra de procéder par étapes. Les conditions cadre décrites ci-après mettent en lumière les éléments d'une institution offrant des conditions idéales. Plus l'on pourra en mettre en œuvre, plus les migrantes et migrants pourront y accéder facilement et moins il y aura de problèmes pour leur séjour dans l'établissement, que ce soit pour eux, pour leurs proches ou les collaborateurs.

Les conditions cadre d'une institution avec une ouverture transculturelle

Avant l'entrée dans une institution, l'une des conditions cadre importantes consistera à communiquer sur les différentes offres de la prise en charge et du système de soins aux aînés en Suisse. Cette information hors murs, adaptée au groupe cible et fournie dans la langue maternelle des intéressés devra être bien compréhensible; la deuxième génération devra y être associée.³⁰ Parallèlement à cette démarche, l'on simplifiera les étapes d'accès

en fournissant des descriptions des prestations de services dans les différentes langues maternelles. Pour mieux exploiter les possibilités des établissements de soins aux personnes âgées, il est pertinent de traduire par écrit les principaux documents les concernant. La compréhension langagière est garantie dès l'entrée dans l'institution. Les migrantes et migrants âgés ont un accès illimité à un service d'interprétariat qualifié qui assure une traduction professionnelle tenant compte du contexte transculturel au sein de l'institution. En outre, les cadres tout comme les professionnels œuvrant dans le domaine de la prise en charge des aînés et des soins aux seniors sont sensibilisés aux parcours de migration et savent qu'il convient d'encourager la compétence professionnelle transculturelle. Dans ce but, des programmes de formation et de perfectionnement obligatoires sont intégrés comme modules standards aux structures de formation classiques du domaine des soins aux personnes âgées. Les établissements médico-sociaux avec une ouverture transculturelle disposent de règles d'entreprise adaptées à la diversité (stratégie et ligne directrice), d'une structure d'organisation (embauche de personnel spécialisé issu d'un contexte migratoire à tous les échelons de la hiérarchie), d'une culture d'entreprise (tolérance et non-discrimination; égalité des chances comme culture d'entreprise vécue) allant dans le même sens (Domenig 2007; Liewald 2012). Les cadres et le personnel soignant de ces institutions font preuve de compétences professionnelles dans leurs relations avec une clientèle de plus en plus hétérogène.

L'ouverture transculturelle d'une institution pour personnes âgées est le résultat d'un processus complexe qui requiert une organisation impliquant tous les niveaux structurels et les ressources humaines, de la direction jusqu'au service de nettoyage (Domenig 2007).³¹

6.2.2 Services spécialisés ethnocentriques

L'approche ethnocentrique part du principe que les migrantes et migrants avec une origine ethnique commune ont des besoins spécifiques qu'il convient de satisfaire avec des offres spécialement créées pour eux. L'idéal est que le personnel spécialisé apportant ces prestations ait la même origine et la même langue maternelle que le groupe cible concerné et que le personnel connaisse le contexte migratoire des personnes accueillies de par sa propre expérience. On sait dans le domaine des soins aux personnes âgées qu'avec l'avancement en âge et a fortiori dans les cas de démence, la prise en charge des seniors dans leur langue maternelle est essentielle.

Les méthodes de travail doivent tenir compte de la socialisation socioculturelle des groupes de migrants. L'approche ethno-spécifique se base sur la thèse de

l'ethno-gérontologie selon laquelle les migrantes et migrants reviennent à leurs racines ethniques lorsqu'ils sont vieux (cf. chapitre 3). Dans ce contexte, on parle parfois d'isolement ethnique, de repli sur son propre groupe ethnique et d'une nette démarcation par rapport à l'environnement social (Dietzel-Papakyriakou 1993a: 29 et s.). Si l'on veut faire face de manière adéquate à cette évolution du processus de vieillissement des immigrés, il faut concevoir des structures et des univers de vie appropriés dans la prise en charge de la vieillesse. En fin de compte, il s'agit de créer un environnement prenant en considération l'origine des pensionnaires. Cela peut se faire par le biais de différents aspects: l'aménagement de l'espace (p.ex. avec des pièces réservées à la prière), l'ameublement (avec des objets symboliques de l'ancienne patrie), la cuisine s'inspirant de celle des lieux d'origine, les activités de loisirs proposées (dans le cas des Italiens p.ex. la pétanque, les jeux de carte italiens, etc.); les fêtes traditionnelles, le respect de besoins spécifiques lors des soins, jusqu'à la connaissance des autres concepts d'accompagnement de fin de vie ou des rituels de deuil et d'obsèques.

Comme exemples d'offres spécifiques, on peut citer les « case di riposo » de la mission catholique à Carouge et au Grand-Saconnex. Ces deux établissements sont dirigés par des sœurs franciscaines; la « Casa di riposo La Provvidenza » à Carouge depuis 1936, et « Les pins » au Grand-Saconnex depuis seulement 2004, ce qui permet de conclure qu'il y a actuellement une demande. Ces deux maisons accueillent environ 60 personnes âgées – pas exclusivement des Italiennes et Italiens. Ces deux établissements se distinguent en ce qu'ils abritent également sous leur toit une garderie de jour pour les enfants. Dans le cas présent, on a donc évité la ghettoïsation avec une formule transgénérationnelle. Il n'y a pas d'exemple comparable d'une institution de la mission catholique en Suisse alémanique. Au Tessin, il n'y a pas de demande pour un tel établissement.

Il y a deux approches principales pour la prise en charge des migrantes et migrants requérant des soins. Ces approches se présentent de manière inversée par rapport aux deux types d'organisation structurelle présentés – offre ethnocentrique ségrégative versus ouverture transculturelle intégrative. Tandis que la « kultursensible Altenhilfe »³² (l'assistance aux aînés sensible à leur culture) développée en Allemagne souligne les besoins ethno-spécifiques du groupe cible que sont les migrantes et migrants âgés, l'approche de la compétence transculturelle en termes de soins met l'accent sur l'autoréflexion des soignants, leur sensibilité aux particularités des parcours migratoires et leur professionnalité dans la saisie et l'interprétation de besoins individuels dans leur contexte transculturel spécifique (Domenig, 2007). Koch-Straube

(2007: 422), elle aussi, met en garde contre les « recettes culturelles » réductrices et plaide en faveur d'une conception différenciée des soins aux migrantes et migrants âgés. Elle voit l'« EMS comme une communauté d'étrangers qui négocient et changent continuellement leur vivre ensemble et leur collaboration ».

Indépendamment des concepts de prise en charge adaptés au groupe cible que sont les migrantes et migrants âgés, l'assistance et les soins aux aînés en Suisse doivent faire face à de nouveaux défis. Les institutions stationnaires et les services ambulatoires doivent acquérir des compétences pour gérer de manière professionnelle ce nouveau groupe d'utilisateurs de leurs prestations; ils doivent aussi développer des mesures concrètes. L'élaboration de nouveaux modèles d'assistance et de soins aux aînés doit se faire en collaboration directe avec la population migrante.

Selon le contexte socioculturel, la notion de « vieillesse » est liée à des représentations diverses. Ainsi, la prise en charge des aînés en Suisse pourrait s'inspirer de diverses approches. L'efficacité sera atteinte lorsque davantage de migrantes et de migrants professionnellement qualifiés seront embauchés dans les institutions ordinaires. Afin de mieux exploiter le grand potentiel de ressources de ces collaborateurs au regard des soins aux aînés dispensés aujourd'hui, l'on devrait leur faire suivre un perfectionnement ciblé. Pour une prise en charge adaptée au groupe cible, il faut en outre disposer d'une bonne connexion entre les institutions du travail dans le domaine de la vieillesse et de la migration. De tels efforts seront porteurs à long terme s'ils évoquent simultanément le thème de la migration dans l'agenda politique suisse dédié à la vieillesse (Hungerbühler 2007, 2004).

6.2.3 Exemples d'assistance et de soins institutionnels aux aînés

Depuis quelques années, le débat relativement avancé dans les pays voisins et les expériences recueillies entre-temps avec la mise en œuvre de différents concepts (cf. Fibbi et al. 1999, Gregull 2012)³³ ont fini par déteindre sur la Suisse. On ne peut certes pas encore dire que les prestataires de services en matière d'assistance et de soins aux aînés ont engagé une réflexion couvrant tout le territoire au sujet de la population migrante âgée comme nouvelle clientèle (Hungerbühler/Abati 2011). Cependant, certains établissements et résidences pour personnes âgées ont déjà mis au point des mesures pour adapter leurs structures de prise en charge aux besoins des migrantes et migrants. On peut citer à ce sujet la maison de retraite Erlenhof, la maison de retraite Limmat, ainsi que la Fondation « Alterswohnen à Albisrieden » (AWA)³⁴ avec leurs unités de soins décentralisées

« OASI » et « OASI due » à Zurich, le « Domicil Schwabgut » à Berne et le centre pour personnes âgées Falkenstein à Bâle. La recherche de tels exemples en Suisse romande est restée sans résultat, que ce soit sur Internet ou par des questions directement adressées à plusieurs spécialistes de Suisse romande. Deux exemples sont présentés ci-après :

La maison de retraite « Limmat »

La maison de retraite « Limmat » héberge plus de 100 personnes qui, pour la plupart, viennent du quartier industriel alentour. Le taux de migrantes et de migrants dans ce quartier est le plus élevé de la ville de Zurich. La cohabitation de diverses nationalités n'est donc pas nouvelle, elle ne fait que se poursuivre à la maison de retraite. Cette diversité se reflète dans la composition du personnel de l'établissement, où les employés sont originaires de 12 à 14 différentes nations. Lors des visites guidées, des employés issus de la migration accompagnent les migrantes et migrants âgés et leur parlent dans leur langue maternelle. Des mesures ont été prises dans la vie quotidienne pour s'adapter à la situation. Les résidents de langue étrangère ont un interlocuteur attiré qui parle leur langue. Ils sont regroupés par tablées selon le critère de la langue maternelle. Dans le cas de résidentes ou de résidents isolés, l'on recherche des bénévoles originaires de la même région afin d'accompagner les personnes concernées. Dès l'arrivée à la maison de retraite, les besoins religieux sont pris en considération. La direction de la maison de retraite s'efforce, sciemment et de manière ouverte, de laisser suffisamment d'espace à l'accompagnement des mourants ainsi qu'aux rituels de deuil et de funérailles. L'objectif de la maison de retraite est de faciliter l'accès des migrantes et migrants à ses services (cf. Suter-Egli 2005 : 22-23).

Le café interculturel pour les migrantes et migrants âgés, intégré à la maison de retraite « Limmat », soutenu par le projet HEKS AltuM,³⁵ s'inscrit dans le cadre de l'approche consistant à fournir des informations bien accessibles et à nouer des contacts. Depuis plusieurs années, une spécialiste des questions concernant les aînés, issue elle-même de la migration, organise conjointement avec des bénévoles un programme varié à l'attention des migrantes et migrants âgés. Ces rencontres au café, qui reçoivent de nombreux visiteurs, sont un lieu d'échange. Dans un cadre convivial, on peut assister à des réunions d'information sur des sujets intéressants les seniors. Mais on y propose aussi des cours de peinture, de conversation allemande, de danse et de gymnastique ou un travail biographique. Les activités qui se tiennent dans les locaux de la maison de retraite ont aussi pour effet, incidemment, de réduire l'appréhension vis-à-vis des institutions suisses pour personnes âgées. Ce qui avait été initié

par un groupe assez homogène de migrantes et de migrants des pays de l'ex-Yougoslavie est devenu depuis longtemps un groupe multiculturel de plus en plus connu et apprécié des résidents suisses de la maison de retraite. C'est ainsi que se multiplient les contacts et les activités communes. L'introduction au « monde de la maison de retraite », intégrée dans ces activités, se trouve ainsi facilitée pour les migrantes et migrants âgés. Ils font connaissance avec le personnel et peuvent s'informer sur place du quotidien de la maison de retraite. Ainsi, la transition entre le monde extérieur et l'intérieur du home est plus fluide lorsqu'on y entre ; elle est vécue de manière moins abrupte. De plus, le home acquiert une nouvelle fonction comme lieu intermédiaire entre les résidents et les visiteurs extérieurs, indépendamment de leur origine. Il confère une identité commune dans la diversité et peut gagner en attractivité pour d'autres groupes cible.

« Domicil Schwabgut » Berne : section méditerranéenne

Ce que l'on nomme la section méditerranéenne du « Domicil Schwabgut » à Berne constitue un exemple d'offre ethno-spécifique intégrée dans la structure ordinaire d'un établissement urbain pour personnes âgées. Cette section a été créée suite à un sondage organisé par la ville de Berne, conjointement avec la communauté italienne, au cours duquel 1300 migrantes et migrants ont exprimé leurs attentes envers un établissement stationnaire pour personnes âgées (Martin 2006). Le concept de « section méditerranéenne » table sur une « offre ethno-spécifique intégrée à la structure ordinaire » satisfaisant aux trois principaux besoins exprimés par le groupe cible : a) la prise en charge dans la langue maternelle, b) la vie en commun avec des concitoyens et la possibilité de recevoir beaucoup de visites et c) la cuisine « du pays » avec des recettes italiennes, ainsi que la possibilité de faire la cuisine soi-même et/ou de participer à la préparation des repas. La plupart des personnes interrogées se sont exprimées en faveur de ce modèle, parce qu'il assure d'une part la vie en commun avec des personnes de la même origine nationale et de la même langue et aussi parce qu'il permet l'échange et le contact avec des pensionnaires suisses. Toutes les personnes interrogées qui se sont exprimées en faveur de ce modèle ont explicitement déclaré ne pas vouloir d'une « ghettoïsation » du sous-groupe italien. Ce résultat est intéressant dans la mesure où il contredit la recherche antérieure sur les migrantes et migrants âgés qui soulignait leur tendance à ne vouloir que des contacts au sein de la même ethnie (Dietzel-Papakyriakou 1993b).

La question de la « bonne approche » est souvent au cœur du débat technique sur la prise en charge et les soins des migrantes et migrants âgés. Les représentants

de l'approche ethnocentrique ségrégative avancent l'argument selon lequel, en créant des offres tenant compte des besoins spécifiques de la première génération, on reconnaît la situation particulière de ce groupe – un signal qui était attendu depuis longtemps. Les représentants de l'approche intégrative qui se prononcent en faveur de l'ouverture transculturelle des structures ordinaires dans le domaine de l'assistance et des soins aux aînés font remarquer que l'objectif doit être l'égalité des chances dans l'utilisation de prestations tenant compte de la diversité. Autrement, l'on serait confronté à la menace d'un repli ethnique des migrantes et migrants et d'une nouvelle marginalisation comme « gens différents ou comme étrangers ». En outre, le modèle d'avenir ne doit pas consister à développer des services spéciaux pour chaque nouveau groupe de migration.

Ces derniers temps, ce sujet suscite de plus en plus d'intérêt dans les médias, ce qui se répercute sur le discours politique. Certaines villes et communes qui possèdent des stratégies et lignes directrices en faveur des aînés y intègrent l'accès et la prise en charge des migrants âgés de façon adaptée au groupe cible; elles prennent aussi des mesures concrètes pour la prise en charge (Hungerbühler/Abati 2011). Par ailleurs, certaines voix politiques s'élèvent à nouveau pour mettre en garde contre « le danger de voir apparaître des sociétés parallèles dans la maison de retraite » (Cortesi 2010). Il est piquant de constater qu'il s'agit de la même génération qui, dans sa jeunesse, fut désignée comme responsable de la « méditerranéisation rampante » de la Suisse (Maiolino 2011) et fut discriminée avec les initiatives contre l'emprise étrangère des années 1970.

Les réseaux sociaux de la génération de migrants âgés d'aujourd'hui jouent un rôle important dans le domaine social. En outre, l'origine commune peut constituer un potentiel de mobilisation lorsqu'il s'agit de défendre l'intérêt collectif. Ainsi, la première génération d'immigrés italiens a réussi à établir son propre modèle de prise en charge dans les établissements stationnaires pour personnes âgées en tablant sur son « identité italienne » ou sur les besoins spécifiques liés à cette identité. Les groupes de résidants ethno-spécifiques, qu'il est convenu d'appeler les sections « méditerranéennes » ou « italiennes », sont aujourd'hui de plus en plus reconnus comme des modèles adaptés aux groupes cible. Avec le soutien de l'écho médiatique, l'intérêt des spécialistes pour l'assistance et les soins aux aînés s'accroît. D'ailleurs, du fait du vieillissement démographique de la population migrante, ils devront à l'avenir se pencher de plus près sur les modèles de prise en charge de ce nouveau groupe cible (Hungerbühler 2012).

Et maintenant, quelle conclusion peut-on émettre ? L'avenir à moyen et à long terme n'appartient pas aux services de soins italiens, turcs, tamouls ou albanais, même si ces services constituent une offre utile pour une partie de la première génération d'immigrés. Bien plus, à l'avenir, les services stationnaires et ambulatoires de la prise en charge des aînés devront réfléchir à la manière de gérer une population vieillissante devenant de plus en plus hétérogène. Car ce ne sont pas seulement les nouveaux groupes de migrants qui déterminent la diversité croissante. Le nombre grandissant de seniors souffrant de démence, atteints de toxicomanie, de handicaps physiques ou ayant vieilli en détention requiert, lui aussi, des concepts innovants de la part des cercles spécialisés (cf. Liewald 2012). A l'avenir, il nous faudra des institutions qui inscrivent à leur programme l'ouverture, l'individualisme et la gestion compétente de la diversité. Au vu de la grande diversité de la population migrante âgée et de ses attentes en termes de prise en charge et de soins, qui sont aussi hétérogènes que celles de la population autochtone de seniors, l'avenir appartient certainement à une multitude de modèles établis côte à côte.

Varathan S., réfugié du Sri Lanka, 85 ans

« Au Sri Lanka j'ai tout perdu, maintenant c'est la Bible qui me donne tout ce qu'il me faut. »

Varathan S. grandit près de Jaffna en tant qu'enfant unique. Il fréquente une école primaire chrétienne, puis une « senior school » où il apprend l'anglais. Tout cela lui ouvre de bonnes perspectives professionnelles. Il travaille pour l'Etat et occupe un poste dans une grande usine de 3500 employés. Il y travaille pendant 28 ans comme assistant de direction; il a une fonction importante et un bon salaire. Il ne veut pas se marier, mais ses parents aimeraient avoir des descendants, puisqu'il est enfant unique. Son père lui présente une parente éloignée de la famille qu'il épouse peu de temps après. Varathan a les moyens de construire une maison. Sa femme et lui ont cinq enfants.

■ La fuite pour échapper à la guerre

La guerre détruit tout. « *Maintenant je n'ai plus rien, j'ai tout perdu, la guerre a tout détruit... Le Sri Lanka est un pays magnifique!* » L'un de ses fils se réfugie en Angleterre, les deux autres fils et les deux filles, en Suisse. Varathan aimerait mieux mourir que quitter le Sri Lanka. Mais sa femme ne supporte plus la violence et les bombardements, elle ne mange plus et est terrorisée. Ainsi, Varathan et sa femme quittent aussi le Sri Lanka. Ils viennent en Suisse en 1993 et reçoivent une autorisation de séjour comme étrangers admis provisoirement (statut F). A l'époque, Varathan a 65 ans.

A leur arrivée en Suisse, Varathan et sa femme sont logés dans un centre d'hébergement. Sa femme, très malade, est transférée dans un EMS. Elle meurt sept mois plus tard. Varathan est très reconnaissant à la commune d'avoir pris à sa charge les soins pour sa femme.

■ En Suisse

Après le décès de sa femme, Varathan vit seul dans un petit logement; il reçoit 350 francs par mois. Avec cet argent, il achète ses aliments et se fait la cuisine. Pendant six mois, un homme avec lequel il s'entend bien lui donne des cours d'allemand. Il apprend également dans les livres et lit tous les jours en allemand jusqu'à aujourd'hui.

En 2006, après une fête organisée pour l'anniversaire de son beau-frère, il aide à ranger et tombe d'une tribune. Il est gravement blessé et doit rester six mois à l'hôpital. « *Dieu m'a aidé, sans quoi je serais encore alité.* » Par la

suite, il a du mal à marcher. Un jour, en revenant d'avoir fait les courses, une femme lui adresse la parole et lui propose de le reconduire chez lui en voiture. Elle intervient auprès de la commune en faveur de Varathan et il est décidé qu'il irait dans un établissement de soins et que les frais lui seraient payés. « *Ils m'ont proposé ça. Ils savent que je suis quelqu'un d'honnête et que je ne raconte pas de mensonges.* » Depuis 2007, il vit dans un établissement médico-social.

■ Situation familiale

Un fils vit à Londres, une fille vit en Suisse à une certaine distance. Trois enfants vivent près de lui. Le plus jeune fils a travaillé dans un restaurant dans des conditions pénibles. « *Je lui ai trouvé un travail ici, dans l'établissement. J'ai parlé avec le directeur. Et maintenant, je le vois tous les jours.* » Le samedi et le dimanche, sa fille fait la cuisine pour lui et lui apporte des plats sri lankais, même s'il aime bien aussi la nourriture de l'EMS. Les enfants lui apportent tout ce qu'il lui faut et viennent régulièrement le chercher en voiture pour l'emmener chez eux. Varathan a onze petits-enfants.

■ La religion comme ressource

Varathan a été élevé dans la religion hindoue; mais maintenant il fait partie des témoins de Jéhovah. Ce rapprochement s'est fait par l'intermédiaire de Tamouls de Jaffna. La religion tient une place importante pour Varathan. Il prie tous les jours et met une pancarte à la porte « Ne pas entrer, je prie ». Tous les dimanches, une connaissance vient le chercher en voiture pour aller à une réunion religieuse. Varathan a déjà prêché en tamoul là-bas. Il y a de nombreux Sri Lankais parmi les témoins de Jéhovah. Des milliers de personnes se rassemblent tous les dimanches et lisent la Bible en commun par groupes de différentes langues. « *Ici, en Suisse, tu peux exercer ta religion comme tu veux, dans d'autres pays cela déclenche beaucoup de guerres.* » Il a rencontré beaucoup d'amis lors de ces rencontres. Mais il dit aussi: « *Je n'ai pas besoin d'amis, j'ai la Bible.* » Il ne se rend plus aux fêtes, seulement aux manifestations religieuses et regrette d'être trop vieux pour faire des visites à domicile. Varathan aime la musique tamoule; l'un de ses fils lui a offert un iPod sur lequel il écoute de la musique de temps en temps. Mais il passe la plupart de son temps à étudier la Bible. Lorsqu'il mourra, les témoins de Jého-

vah s'occuperont de ses funérailles. Ils prieront, puis il sera incinéré et ses cendres seront éparpillées au-dessus d'un fleuve, comme cela s'est fait pour sa femme. Il a mis tout cela par écrit. Les enfants de Varathan ne partagent pas ses convictions religieuses, ce qu'il trouve dommage, mais qu'il accepte.

■ Situation sanitaire

Grâce à la religion, Varathan s'est arrêté de fumer. Il fait de l'exercice tous les jours, depuis qu'il a seize ans. C'est sa thérapie. Il a besoin de médicaments pour ses yeux et on lui a aussi posé un stimulateur cardiaque, mais il se sent en bonne santé. Il est toujours traité par le même médecin. Celui-ci lui rend visite dans son home. *«Maintenant, j'ai 85 ans ! Je prie souvent et je me dis que mon temps sur cette terre est fini. Je me porte encore bien, ce serait mieux si je mourais maintenant».*

■ Etre âgé en Suisse

Varathan se sent bien dans son home et il est reconnaissant de pouvoir y habiter. Au Sri Lanka, les personnes âgées doivent travailler. Ici, il vit dans de très bonnes conditions. Il apprécie beaucoup la propreté; les repas sont bons et le personnel est gentil avec lui. *«Mes enfants n'auraient pas le temps de s'occuper de moi tous les jours.»* Il n'y a que la salle de bain que Varathan nettoie lui-même. Il prend le petit déjeuner dans la salle à manger, sinon il prend ses repas dans sa chambre. De temps en temps, il regarde la télévision, la BBC ou CNN. Dans le temps, il jouait au tennis. Aujourd'hui, il suit la carrière de Roger Federer. Varathan fait l'éloge de la Suisse et trouve qu'on lui apporte un généreux soutien. Il raconte sa rencontre avec le conseiller fédéral Leuenberger, qui l'a écouté et a été très gentil avec lui. *«C'est un bon pays, ici. Je dis toujours aux miens qu'ils doivent apprécier cela à sa juste valeur, suivre les règles, être honnête, ne pas mentir. Nous devons suivre les règles de l'Etat suisse.»*

Varathan ne retournera plus jamais au Sri Lanka, c'est trop dangereux. Et sa famille est ici.

7 Le parcours de migration vu comme un enrichissement

La migration apporte des expériences qui peuvent servir de ressources personnelles pour gérer sa vie à un âge avancé, en particulier sur le plan de l'organisation sociale et de la participation. Lorsqu'on évoque le sujet des migrantes et migrants âgés, on entend souvent dire qu'ils sont inatteignables, voire invisibles. On dit qu'on ne voit pas de migrantes et de migrants dans les réseaux sociaux, dans les associations ou lors de manifestations réunissant des personnes âgées en Suisse. On dit qu'il est difficile de les motiver à participer. Qu'en est-il vraiment de l'organisation sociale et de la participation de la population migrante âgée en Suisse ? Quelles sont les structures existantes et les formes de connexion sociale ?

Les pionniers de la population migrante

Tous les groupes de migrants de la première génération partagent l'expérience d'avoir été perçus et traités comme des « étrangers » au moment de leur arrivée. De nombreux migrants aujourd'hui âgés en font partie. Ils ont eu le parcours des gens qui agissent. Comme pionniers de leurs groupes d'origine, ils ont toujours dû prendre des décisions, surmonter des crises et des privations et s'affirmer dans un environnement social parfois hostile, sans pouvoir s'appuyer sur des réseaux établis (cf. chapitre 4). Tout cela a exigé d'eux non seulement de développer des ressources et des compétences individuelles, mais aussi des qualités collectives spécifiques qui marquèrent leur parcours et perdurent maintenant qu'ils sont âgés.

L'organisation sociale autonome sous forme de communautarisation ethnique entre concitoyens, vers laquelle beaucoup de migrants se tournent, est naturelle. Elle confère une identité collective et peut renforcer la faculté d'action des individus. Dans le même temps, elle crée une distance avec l'environnement social étranger.

Situations de vie et stratégies d'action variées

L'image de la migrante ou du migrant âgé solitaire dans l'environnement social n'est pas complètement fautive. Elle ne représente toutefois qu'une partie de la

réalité sociale et ne peut être transposée telle quelle à toute la population âgée de migrants. La situation sociale et les stratégies d'action de cette population se distinguent par leur grande diversité, tout comme celles de la population âgée autochtone (cf. chapitres 4 et 5). En prenant l'exemple de femmes âgées immigrées, vivant seules, Matthäi (2005) met en évidence qu'elles ne montrent pas de préférences communes ni univoques pour le type d'organisation sociale de leur vie de personne âgée. Poursuivre ce que l'on a pratiqué tout au long des phases de vie précédentes et se rattacher aux stratégies qui se sont avérées gagnantes jusqu'à présent, tel est l'élément décisif – conformément aux conclusions de la gérontologie différenciée. Ceux qui se sont identifiés à leur propre communauté de migrants par le passé auront tendance à avoir recours à ses structures quand ils seront âgés. Et ceux qui ont évolué dans d'autres milieux sociaux dans leurs jeunes années garderont probablement leurs habitudes quand ils seront vieux. Cela permet de comprendre pourquoi les formes d'organisation sociale au sein de la même communauté de migrants peuvent être très diverses.

Des associations vieillissantes au lieu d'associations pour seniors

A peu d'exceptions près,³⁶ les migrantes et migrants n'ont à ce jour pas créé leurs propres organisations ou associations consacrées à la « vieillesse ». La question du vieillissement se pose bien plus parce que les membres des associations fondées alors qu'ils étaient de jeunes adultes vieillissent. C'est aussi ce que confirment les déclarations de personnalités clé des communautés de migrants italiennes, espagnoles, serbes, albanaises, portugaises et turques. Elles indiquent toutes que la réflexion entourant le thème du vieillissement n'en est qu'à ses débuts. Mais avec l'évolution démographique de la population migrante, cela devrait changer dans les prochaines années. On note néanmoins de nombreuses expériences de premières initiatives réussies de migrantes et migrants âgés – ou pour les migrants. Ces initiatives ont pour objectif d'améliorer la situation sociale et sanitaire des migrants âgés pour faciliter leur empowerment.³⁷

Les associations de migrants fondées par la première génération vieillissent certes, mais leurs contenus et fonctions changent.³⁸ Selon Matthey et Steiner (2009)³⁹ aussi, les associations de migrants ont beaucoup évolué au cours des dernières années. Ainsi, l'on voit des membres de « la première heure » retourner dans leur pays d'origine, ou mourir, tandis que leurs enfants entretiennent de moins en moins de contacts avec les associations vieillissantes. La deuxième génération s'identifie de plus en plus aux réseaux de contacts sociaux de son propre groupe d'âge réunissant des personnes d'origines diverses. Cela peut mener à des conflits lorsque les plus jeunes veulent s'émanciper des générations plus âgées. Ce type de situation s'accroît lorsque la deuxième génération est impliquée dans le travail associatif classique et que la première génération tente de garder le contrôle sur l'avenir des enfants. On observe cependant de nets efforts de la part de la première génération pour faire évoluer les associations avec leurs contenus et activités en vue de les rendre plus attrayantes pour la génération suivante. La première génération se donne du mal pour promouvoir et assurer l'échange intergénérationnel au sein de ses réseaux.

Les associations qui aimeraient profiter du soutien de la Confédération dans le cadre de la nouvelle politique d'intégration suisse doivent remplir des critères formels pour recevoir des subsides. Les migrantes et migrants âgés sont souvent dépassés par de telles exigences. Par ailleurs, ils sont de plus en plus souvent sollicités pour collaborer à la mise en œuvre de mesures d'intégration que l'Etat a souvent développées sans concertation. Le « message d'intégration » des autorités est parfois perçu de manière contrastée chez les migrants. D'une part, la politique les oblige à s'intégrer, d'autre part, leurs projets ne sont pas soutenus par les autorités ; et ils ne reçoivent pas de compensation pour les prestations qu'ils ont fournies en tant que travailleurs sociaux bénévoles, animateurs socio-culturels ou comme intervenants (Hungerbühler/Abati 2011 : 3). Cela est d'autant plus déroutant que ce sont précisément les pionniers d'hier qui ont soutenu leurs concitoyens pendant des décennies à travers leur travail associatif bénévole, palliant ainsi l'absence de prestations d'intégration de la part de la Suisse.

7.1 La fonction des organisations de migrants dans les processus d'intégration

Des associations avec une fonction d'intégration ou d'exclusion

Sur le plan scientifique, l'on se pose la question de savoir si l'auto-organisation des migrantes et migrants a une fonction d'intégration ou si elle conduit à une (auto-)

exclusion. Le fait que la première génération vieillissante de migrants continue à préconiser la participation à ses propres structures d'organisation ethniques est souvent interprété comme le résultat du manque d'intégration dans la société.

Par contre, la thèse de l'intégration intracommunautaire (Elwert 1982) postule que le processus de l'auto-organisation des migrantes et migrants est une base importante pour l'intégration souhaitée dans la société, respectivement la participation à la société. Les organisations de migrants jouent un rôle d'intermédiaire indispensable entre leurs membres et la société. D'une part, elles fournissent à leurs concitoyens des éléments et des informations utiles sur la société. D'autre part, elles leur offrent une patrie sociale et affective, ainsi que la possibilité d'une identification collective et des rôles et fonctions qui leur sont souvent refusés dans la société majoritaire (Matthey/Steiner 2009 : 14). Les deux aspects représentent des ressources importantes pour aborder le contexte sociétal, inconnu dans un premier temps. Par ailleurs, les organisations de migrants disposent du potentiel nécessaire pour représenter les intérêts de leurs membres vis-à-vis de la société majoritaire. Dans la conception du multiculturalisme (Rex 1996), les organisations de migrants sont des lieux importants de la formation de l'identité collective ; elles offrent une plate-forme à la manifestation publique de l'identité ethnique. Elles constituent en particulier une représentation légitime des intérêts par rapport à l'Etat et à la société, là où le multiculturalisme institutionnel est ancré et où l'exigence des droits des minorités et l'accès aux ressources sont reconnus sur le plan politique (cf. Soom Ammann 2006 : 415–453).

Les associations, actrices de la politique sociale

Le contexte d'accueil institutionnel, respectivement les possibilités de participation directes et indirectes rencontrées à ce niveau sont donc déterminants pour l'intégration ou la participation efficace des migrantes et des migrants. Leur propre vécu en matière d'auto-organisation constitue un autre facteur important. Les systèmes libéraux tels qu'ils existent en Suisse structurent leurs mesures d'intégration en fonction d'individus et non de collectifs. Par conséquent, le débat politique se focalise sur les efforts (ou les résistances) individuels, respectivement sur les succès ou les échecs de l'intégration et de la participation sociétales. Le mot d'ordre à ce sujet est le discours d'intégration entamé depuis plusieurs années sur les « mesures d'encouragement et les obligations ». Les services fédéraux suisses encouragent depuis peu les structures et les activités des organisations de migrants. Ce sont souvent les pays d'origine des migrantes et migrants qui ont comblé des lacunes qui existaient de

longue date. Ainsi l'auto-organisation actuelle de la population migrante âgée issue d'Europe du Sud s'est basée sur le soutien des ambassades italienne et espagnole. Celles-ci avaient mis depuis longtemps des moyens à disposition des activités de leurs concitoyens. L'Eglise catholique romaine et surtout les missions italienne et espagnole sont aussi des instances de soutien actives de leurs communautés religieuses en Suisse. Mais les migrantes et migrants âgés ont conservé jusqu'à ce jour un lien identitaire fort avec l'organisation politique et syndicale (Maiolino 2011; Frigerio/Merhar 2004) et avec l'auto-organisation en associations de migrants (Soom Ammann 2006). Tous ces réseaux, qui ont une longue histoire derrière eux dans la population migrante italienne, mais aussi espagnole, sont devenus des lieux incontournables de la vie sociale à un âge avancé.⁴⁰

Savoir dans ce contexte si l'auto-organisation des travailleuses et travailleurs migrants italiens a aussi contribué à leur participation sociétale ou si elle a eu l'effet de les exclure, et avec quelles conséquences pour la gestion de leur vie de senior, est une question intéressante.

Le cas de figure de l'auto-organisation italienne dans la ville de Berne

L'analyse de Soom Ammann (2006: 425) sur l'auto-organisation des migrantes et migrants italiens à l'exemple de la ville de Berne, souvent citée comme représentant les bonnes pratiques, arrive à une conclusion ambivalente: l'activité associative, le travail des organisations italiennes privées, n'ont promu les chances de participation à la société majoritaire que dans des cas isolés. Tous ces éléments ont plutôt mené à une structure d'organisation spécifiquement italienne – bien qu'hétérogène. Ce sont surtout deux facteurs qui ont limité les possibilités de participation de la population migrante italienne et de ses organisations: d'une part, la marginalisation des travailleurs étrangers par la société et, d'autre part, leur propre sentiment quant à leur séjour en Suisse, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'un séjour temporaire lié au travail. Le sentiment d'appartenance sociale peu prononcé – ou l'absence d'un tel sentiment – a été mis à profit par les organisations italiennes pour renforcer une identité vue comme nationale. En ce sens, l'auto-organisation réussie des migrants italiens doit être vue comme un potentiel apte à promouvoir l'intégration. La voie la plus efficace vers la participation pour tous ne passe pas par des structures à définition ethnique, mais devrait être garantie par le lien direct entre l'individu et la société avec ses institutions, et en particulier les droits civiques. Le fait que les structures des organisations mises en place par la première génération se dissolvent progressivement peut éventuellement être interprété comme un

signe – le signe que malgré la forte intégration intracommunautaire, l'intégration dans la société a eu lieu, notamment par le biais de la deuxième génération.

Au vu de ce bilan ambivalent portant sur l'exemple de l'auto-organisation des migrants italiens, il n'est pas aisé de tirer des conclusions sur leur intégration sociale en tant que personnes âgées. Les portraits réalisés pour la présente publication et les expériences recueillies au cours du travail sur les migrantes et migrants âgés (Hungerbühler/Abati 2011; Hungerbühler 2010) montrent que l'intégration économique et sociale peut réussir, même si l'intégration langagière est restée en retrait pour différents motifs.

7.2 Communautarisation nationale et ethnique

Comme l'évoque le chapitre 3, la thèse selon laquelle l'orientation vers une prise de conscience ethnique constitue un soutien important pour les migrantes et migrants âgés revient régulièrement dans la littérature scientifique. On rencontre régulièrement des situations où les migrantes et migrants se réfèrent de manière ciblée et explicite à leur origine quand ils sont âgés. Que ce soit au sens d'une ressource d'organisation collective permettant de défendre des intérêts communs (p. ex. des modèles de prise en charge ethno-spécifique pour les aînés, cf. chapitre 6) ou comme aide à l'orientation identitaire, permettant de donner un sens à leur existence et de définir leur appartenance sociale. Quelle est alors la portée de l'auto-organisation fondée sur des critères ethniques ?

Les réseaux solidaires organisés à l'échelon national ou ethnique qui dispensent un esprit de communauté et offrent un soutien se retrouvent dans toutes les communautés d'immigrants de la première génération. Ils s'implantent pour devenir des milieux sociaux bien ancrés et constituent, pour les membres âgés de l'association, un lien affectif avec la patrie. En prenant exemple sur l'histoire de la migration italienne, on peut mettre en évidence les types de réseaux les plus fréquents selon leur objectif. Suivant leurs activités et contenus, il arrive toutefois qu'ils se chevauchent.

Les associations fondées en fonction de la région d'origine sont dominantes parmi celles qui remontent à la première génération. Ce type d'association sert à perpétuer le patrimoine culturel de la région avec ses jours fériés, ses fêtes et coutumes, qui devront aussi être transmises aux générations suivantes. On transmet la langue et les recettes de cuisine; d'ailleurs de nombreux locaux associatifs sont devenus plus tard des restaurants officiels. Les membres de ce type d'associations s'identifient

– ou s’identifiaient – moins à la société majoritaire environnante qu’au microcosme de la « vie associative », ce qui contribua à considérer le séjour en Suisse comme une situation provisoire. Selon Maiolino (2011 : 176), ces associations tendaient à « fournir à leurs membres un répertoire de caractéristiques identitaires habituelles à travers les éléments culturels transmis ». Cependant, contrairement à Soom Ammann (2006), Maiolino (2011 : 179) confère aux associations de la première heure une signification plus politique. En effet, leur mérite aurait été de préparer le terrain afin que les migrantes et migrants italiens prennent davantage conscience de leur position dans la société d’accueil. La conscience d’être discriminé en tant que travailleur et en tant qu’étranger aurait davantage contribué à l’identité collective que l’origine italienne commune. Elle fut précisément le point de départ de l’organisation politique « Federazione delle Colonie Libere Italiane in Svizzera » (FCLIS) qui, en amont de la votation sur l’initiative populaire contre l’emprise étrangère de 1970 en Suisse, réussit à unir et à mobiliser les travailleurs migrants italiens au-delà de leurs démarcations régionales (cf. 7.2).

Il n’y a pas que chez les Italiennes et Italiens que le monde associatif de la population migrante se caractérise un particularisme plus ou moins prononcé. On rapporte une situation similaire pour les associations espagnoles, ainsi que parfois pour les associations d’autres communautés étudiées par Matthey et Steiner (2009). On a p. ex. un paysage associatif portugais très différencié. Ainsi, pour la période comprise entre 2006 et 2009, on a recensé plus de 250 associations portugaises, qui sont légèrement plus nombreuses en Suisse romande. Ces associations ont dans 80 % des cas un rapport à la religion, à la culture ou au sport. A cela s’ajoutent des associations catholiques, des associations orientées sur la politique (de migration), à vocation syndicale, culturelle ou sanitaire (Fibbi et al. 2010 : 94–97). La multiplicité des associations turques et leurs diverses fonctions dans le contexte migratoire est impressionnante. Elles reflètent l’hétérogénéité ethnique, religieuse et politique de la Turquie. Il n’y a pas de recensement couvrant toute la Suisse pour les associations de la diaspora turque, pas plus d’ailleurs que pour les autres communautés de migrants. Les organisations politiques de migrantes et migrants turcs englobent à elles seules un large spectre allant de l’extrême droite à l’extrême gauche – de surcroît fortement fractionné (Sancar-Flückiger 1995).

Les associations de migrants ne représentent pas simplement leurs pays d’origine en Suisse. Bien plus, elles créent souvent de nouvelles formes de représentation identitaire dans le contexte migratoire, qui sont en outre influencées – comme dans le cas de la diaspora tamoule – par un échange intensif avec leurs concitoyens émigrés

dans d’autres pays. Le contexte identitaire national de la société d’accueil encourage la formation de nouvelles identités des diasporas. Les associations de migrants incarnent ces formes d’identités hybrides.

7.3 Organisations politiques et syndicales : l’exemple de l’histoire de la migration italienne

En termes d’organisations politiques et syndicales, on peut dire que les personnes qui s’y sont trouvées engagées dans leur jeunesse continuent à s’intéresser à ces questions quand elles vieillissent. On peut décrire l’importance de ce type d’organisations à l’exemple de l’histoire de la migration italienne en Suisse. L’organisation faîtière des associations de migrants italiens en Suisse, la « Federazione delle Colonie Libere Italiane in Svizzera » (FCLIS), fondée en 1943, était une institution importante sur le plan historique en tant qu’organe de la résistance antifasciste en exil. Cette organisation faîtière subsista même après la fin du fascisme en Italie. Elle formula des exigences pour améliorer la situation de la population migrante italienne en Suisse sur les plans du droit du travail et du social. Les exigences exprimées s’adressaient tant à l’Italie qu’à la Suisse. La FCLIS s’engagea en faveur de la participation politique et obtint des améliorations en matière d’assurance-maladie et de caisse de pension. La FCLIS et ses associations citoyennes étaient aussi les lieux où l’on menait des discussions engagées sur la politique d’intégration et où l’on mobilisait contre la discrimination, comme dans le cas de la lutte contre l’initiative Schwarzenbach. Les associations actuelles ne sont pratiquement plus actives (cf. Soom Ammann 2006 : 415–453). La deuxième organisation de migrants italiens par ordre de grandeur était celle des « Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani » (ACLI). Comme la FCLIS, ces associations se solidarisèrent avec les luttes des syndicats italiens à l’automne 1969. De nombreux travailleurs migrants partageaient la tradition du syndicalisme italien. Les syndicats suisses ne leur offrirent cependant pas une nouvelle patrie, car ils avaient une attitude ambivalente à leur égard.⁴¹

7.4 Les réseaux religieux comme refuges

Lorsque la fin de la vie se rapproche, de nombreuses personnes âgées se sentent attirées vers la spiritualité et la religiosité. L’ethno-gérontologie considère que, outre l’ethnicité, la religiosité est une ressource à laquelle on a recours lorsqu’on avance en âge et qu’elle peut s’accroître à mesure du vieillissement (Kondratowitz 1999). Le fait de se tourner vers des systèmes de valeurs religieux et spirituels et leurs représentants peut apporter un certain soutien aux migrantes et migrants. Tandis que pour les musulmanes âgées pratiquantes et surtout pour les

musulmans, la mosquée est un lieu religieux important, mais aussi une patrie sociale, c'est l'église qui joue ce rôle pour les communautés de migrants chrétiens de toutes confessions et, pour les hindous p. ex., c'est le temple. On se penchera rapidement ci-après sur la fonction des missions de langue étrangère de l'Eglise catholique romaine, car les migrants d'Europe du Sud qui la fréquentent constituent le groupe de population migrante âgée le plus important et le mieux documenté.

7.4.1 Les missions de langues étrangères de l'Eglise catholique romaine

Après la Deuxième Guerre mondiale et le Printemps de Prague, de nombreuses missions de langues étrangères de l'Eglise catholique romaine en Suisse furent mises en place ou agrandies pour les migrantes et migrants venus d'Italie, d'Espagne et de l'ancienne Tchécoslovaquie. Pour les premières générations, elles devinrent des instances importantes de l'appartenance religieuse mais aussi sociale.

La fonction sociale des missions

Soom Ammann (2006: 426–428) met cet élément en évidence à l'exemple de la «*Missione Cattolica Italiana di Berna*» qui fut, depuis la fin des années 1920, l'une des institutions centrales pour les Italiennes et Italiens de Berne. L'une de ses principales tâches jusqu'aujourd'hui est l'assistance spirituelle. Cette mission se dédia à des tâches sociales, mit sur pied des lieux de rencontre et des dispositifs de garde d'enfants, ainsi qu'une école qui fonctionna jusqu'au début des années 1980. Aujourd'hui, les tâches sociales de la «*Missione*» se concentrent davantage sur l'assistance aux aînés et le conseil aux familles, puisque la communauté de migrants italiens a évolué. La «*Missione*» est critiquée entre autres par une partie de la population de migrants italiens en raison «*d'un certain conservatisme culturel et social*» (Soom Ammann 2006: 427). Elle a pourtant apporté un soutien précieux aux migrantes et migrants italiens de la première génération. Il faut cependant noter que la mission a toujours eu une orientation ethnocentrique et n'a pas fait d'efforts en vue d'une ouverture transculturelle.

Une église qui pratique la langue maternelle

Pour de nombreux migrantes et migrants catholiques romains de la première génération d'immigrants, la mission de langue étrangère représente une constante dans leur vie. Elle est une référence qui oppose sa stabilité au changement social en mouvement; ses valeurs inchangées représentent un morceau de patrie. Dans certaines situations de la vie des migrantes et migrants

âgés, p. ex. l'accompagnement des mourants et de leurs proches ou lors des funérailles, l'accompagnement spirituel effectué dans la langue maternelle est important, indépendamment de l'intégration langagière. La célébration des messes dans la langue maternelle est appréciée. En outre, les missions sont des lieux où les seniors accomplissent du travail bénévole, ce qui peut avoir des répercussions positives sur leur bien-être d'un point de vue social et sur celui de leur santé (Dannecker o.J.; Hungerbühler/Abati 2011). Que ce soit seuls ou conjointement avec des professionnels, les migrantes et migrants âgés offrent une large palette d'activités de loisirs pour leur groupe d'âge. Cela va des activités sportives aux entretiens avec des prêtres, en passant par les réunions d'information sur les questions du droit des assurances sociales ou sur les prestations du domaine de la santé et de la vieillesse.

Mais les missions évoluent aussi au cours de processus qui viennent changer les traditions. Ainsi, pendant les offices religieux de la mission portugaise p. ex., différents éléments sont reliés. «*L'identité des croyants pratiquants en tant que migrantes et migrants portugais s'affirme*» (Matthey/Steiner 2009: 19).

Il y a en Suisse 300 églises de migrants (Röthlisberger/Wüthrich 2009) dont le nombre de fidèles varie. Certaines églises de migrants exercent une attractivité élevée sur une part de la population migrante, car celles-ci confèrent plus rapidement un sentiment d'appartenance que ne le font d'autres domaines de la société.

7.4.2 Mélange de communautarisation religieuse, ethnique et politique dans la diaspora tamoule

Les réfugiés tamouls de la première génération vinrent en Suisse dans les années 1980 en raison de la guerre civile sévissant au Sri Lanka. Il s'agissait le plus souvent de jeunes hommes. Les réfugiés d'âge moyen, nettement moins nombreux, ont aujourd'hui plus de 60 ans. En règle générale, les femmes arrivèrent en Suisse dans le cadre du regroupement familial. Selon le recensement suisse de 2000, la nette majorité des personnes issues du Sri Lanka sont hindoues (70 %). Une petite fraction d'entre elles est catholique (9 %), et une part encore moindre est musulmane ou protestante ou appartient à une autre religion (5 %) (Moret/Efionayi/Stants 2007: 96). Le respect des pratiques religieuses revêt une importance particulière lorsqu'on est en exil. Ces pratiques constituent une partie de l'identité culturelle globale – une identité qui peut rassembler au-delà d'un groupe religieux donné. Ainsi, les Tamouls hindous et chrétiens se rencontrent-ils régulièrement pour de grands rituels communs. Selon Lüthi (2003), la religiosité est une composante importante de l'identité cultu-

relle, psychique et politique de la communauté tamoule. L'organisation politique LTTE («Liberation Tigers of Tamil Eelam») soutient la vie religieuse de la population tamoule vivant en Suisse, notamment en finançant des fêtes religieuses et les infrastructures des temples. Elle justifie cette connexité entre lutte pour la liberté politique et soutien de la pratique religieuse par la nécessité de conserver la culture et l'identité tamoules dans l'immigration. De nombreuses cérémonies religieuses et de grands rituels accompagnent les phases de la vie, de l'enfance à la mort. Lors de l'organisation des fêtes religieuses prestigieuses qui accompagnent ces événements, les personnes âgées issues de la première génération de migrants jouent un rôle de premier plan. Ces fêtes revêtent également un caractère transnational.

La plupart des seniors sont d'avis qu'il convient de conserver et d'entretenir la culture tamoule comme pratique de vie héritée de la société dont ils sont originaires (Lüthi). Ils portent la responsabilité de veiller à ce que leurs enfants – la deuxième génération – continuent à se sentir liés à l'identité originaire tamoule malgré les nouvelles influences émanant de la société suisse; ils souhaitent aussi que cette identification soit transmise à leurs petits-enfants. Contrainte à la fuite devant la guerre et la violence, la première génération de migrants s'en est toujours tenue à sa société d'origine, avec son système de castes fermé et strictement réglementé. Selon l'évaluation d'un spécialiste, les Tamouls âgés souffrent de ne plus pouvoir vivre dans leur patrie. Ils ne veulent explicitement pas se représenter leur vieillesse en Suisse. Ils espèrent bien plus pouvoir retourner avec un de leurs plus jeunes enfants au Sri Lanka, suffisamment tôt pour passer leur vieillesse là-bas, en famille.

Dans le cas de la communauté tamoule, l'association est un «refuge», où la «patrie est vécue» et «protégée». L'objectif de la génération des seniors est, entre autres, de rendre les associations tamoules attrayantes pour les jeunes (notamment en proposant de la danse et du football) afin que ceux-ci passent le plus souvent possible leur temps libre dans les réseaux socioculturels tamouls. Dans l'optique de cette première génération, les associations de sa propre communauté de migrants sont des outils de prévention. On entend ainsi éviter que les jeunes ne renoncent aux règles, aux normes, us et coutumes de la société d'origine et qu'ils n'adoptent les coutumes et pratiques de la société d'accueil jugées trop libérales (Mattey/Steiner 2009: 9). La «protection de l'héritage culturel» de la génération âgée face à la nouvelle génération constitue une fonction essentielle des associations tamoules.

7.5 Initiatives et projets de (et pour) migrantes et migrants âgés

Au cours des dernières années, on a pu observer l'évolution suivante, en particulier dans les communautés de migrants les plus anciennes en Suisse, c'est-à-dire les communautés italienne et espagnole: comme la part de personnes âgées s'accroît lentement mais sûrement, l'initiative qui anime leur auto-organisation diminue. Les raisons sont surtout dues à la santé. Cette part de la population migrante âgée a de plus en plus besoin qu'on lui organise son réseau social, que des personnes et des instances qualifiées (dans un contexte de migration ou non) ou que des associations de migrants lui élaborent des offres de vie communautaire et les mettent à leur disposition. De tels acteurs sont souvent impliqués dans le travail en faveur des aînés au sein de structures ecclésiastiques et coopèrent étroitement avec des organisations de migrants. A mesure que les retraités migrants avancent en âge, de nouveaux besoins apparaissent. Ce qui est particulièrement demandé, ce sont des informations liées à la santé, aux possibilités de soins stationnaires pour les personnes âgées ou aux offres de soins à domicile (cf. chapitre 6). Mais les informations concernant les moyens d'assurer son existence d'un point de vue économique et les dispositions relatives au droit des assurances sociales sont également des sujets d'intérêt.

En 2008, à la demande du Forum national «Âge et migration» et avec le soutien de l'Office fédéral de la santé publique, la Croix-Rouge suisse a identifié 40 acteurs⁴² dans le cadre d'une enquête menée dans tout le pays. Ces acteurs offrent de multiples prestations et projets⁴³ au groupe cible des migrantes et migrants âgés dans le domaine de la santé et de l'intégration sociale. L'offre propose une large gamme d'organisation, de méthode et de contenus. On trouve ainsi des offres de formation, comme des cours d'allemand adaptés aux aînés, des universités pour seniors avec des conférences en langue maternelle, notamment l'«UniTre» italienne ou l'université espagnole pour seniors. Outre les réunions d'information sur la situation et les droits après la retraite (droits des personnes âgées et assurance sociale, etc.), on note des offres facilement accessibles en matière d'information et de promotion de la santé, de travail biographique, de loisirs et de cours de gymnastique. Les offres de conseil et de soutien actuelles sont ouvertes à tous les groupes, p. ex. dans le domaine des soins ambulatoires et stationnaires des personnes âgées où le personnel spécialisé suit des formations pour acquérir des compétences transculturelles (cf. chapitre 6). L'analyse de la palette des offres a permis de dégager des critères en vue d'entreprendre une promotion ciblée de la santé et de l'intégration sociale de la population migrante âgée en Suisse. Ces critères sont guidés par les principes de la

Saime Y., réfugiée venue de Turquie, 77 ans

« Pour moi, le plus important dans la vie, c'est le respect des autres. »

Saime Y. est née en 1935 dans une région rurale de la Turquie. Elle est la seconde de sept filles et a un frère. Ses parents sont des paysans : « *Mon père n'avait qu'un garçon, c'est pourquoi nous les filles avons dû travailler dur.* » Elle termine l'école primaire. Il était prévu qu'elle suive une formation d'institutrice. Cependant, son oncle a des doutes et influence son frère qui change d'avis : « *C'est pourquoi je n'ai pas pu poursuivre d'études. Autrement j'aurais pu devenir enseignante.* »

On marie Saime. Son mari est instituteur dans le même village. Ensemble, ils quittent le village. Ils habitent dans différentes villes turques où le mari travaille comme fonctionnaire. Saime élève trois enfants. A côté du ménage, elle travaille comme couturière. Lire et écrire font partie de ses hobbies. Deux de ses enfants s'engagent dans l'opposition politique pendant leurs études. Après le putsch militaire en Turquie, Saime est régulièrement exposée à la répression pendant presque vingt ans. Ses enfants sont recherchés – chez elle aussi. Elle est inquiétée par la police de manière répétée. Saime est de plus en plus soumise à la pression psychique, sa vie en Turquie devient problématique.

Quand elle a des difficultés, elle va se réfugier chez sa fille qui vit en Suisse avec un frère, entre-temps reconnu comme réfugié. Elle reste parfois en visite durant six mois. Son passeport diplomatique, qu'elle avait eu du temps de son mari, lui permet d'entrer en Suisse sans visa. Ce passeport lui est confisqué plus tard lors d'une perquisition de la police turque. Il lui devient donc impossible de faire la navette entre la Turquie et la Suisse. Les enfants se font du souci pour leur mère qui va de plus en plus mal en Turquie. Saime souffre de dépression et est traumatisée par la répression subie pendant des années.

En 2003, ses enfants tentent de la faire venir en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial officiel. La demande est refusée, car Saime a encore un fils en Turquie qui pourrait s'occuper d'elle. Cependant, celui-ci n'entretient pas de relations avec sa mère. Saime tombe malade et va à l'hôpital. Sa fille quitte la Suisse pour s'occuper temporairement d'elle. Il est devenu évident qu'elle ne peut plus vivre seule en Turquie.

■ En Suisse

Depuis la Suisse, les enfants organisent la venue de Saime. Comme cette venue ne peut se faire par la voie officielle, Saime arrive en Suisse en 2003 à l'âge de 65 ans avec des passeurs. Le séjour au centre de premier accueil est psychologiquement insupportable pour Saime, car cela lui rappelle les interrogatoires au poste de police turc. Il est décidé qu'elle ne sera pas transférée dans un centre de transit, mais qu'elle pourra aller immédiatement chez sa fille. On ne lui octroie pas l'asile – elle n'a donc pas le statut de réfugiée avec une perspective certaine de séjour – et doit se contenter d'une admission provisoire pour raisons humanitaires (livret F). Ce statut ne lui permet pas de quitter la Suisse pendant les sept prochaines années, donc jusqu'en 2010. « *C'était très difficile pour moi. Je me sentais enfermée. Je ne pouvais pas accompagner mes enfants en vacances à l'étranger. Comme ils ne pouvaient pas me laisser toute seule, ils étaient également enfermés en Suisse.* »

Le fils resté en Turquie souffre d'un cancer. Saime est triste et se fait du souci, car avec son statut F, elle ne peut pas aller le voir. Lorsqu'elle reçoit l'autorisation de séjour B en 2010, elle est contente. Elle va pouvoir aller en Turquie voir son fils gravement malade et rester près de lui pendant toute la période de fin de vie, jusqu'à son décès.

Saime suit des cours d'allemand. Elle apprend intensément et arrive progressivement à parler et à se faire comprendre. Elle apprend aussi grâce à ses enfants et à leurs connaissances pour lesquelles elle éprouve de l'attachement. Elle aime bien aller faire des courses. Elle fait souvent des randonnées de quatre à cinq heures le long d'un fleuve et en montagne. Il n'y a qu'en forêt qu'elle a peur quand elle est seule. Elle va tous les jours à la cafétéria de la Migros où elle rencontre des concitoyens qui l'aiment bien et l'appellent « mère ». Saime s'organise bien dans la vie quotidienne et est autonome. Elle s'occupe du ménage de sa fille qui travaille et s'occupait aussi de son petit-fils dans le temps. Maintenant celui-ci est adulte et a déménagé.

Comme elle est souvent triste depuis la mort de son fils et se sent seule, à présent elle accompagne sa fille au travail tous les jours. Elle lui apporte son soutien en se rendant utile. Cela l'aide à se sentir moins solitaire. En ce qui concerne sa vie en Suisse, elle dit : « *Le principal*

pour moi, ce n'est pas que la Suisse soit un pays qui peut offrir beaucoup de choses. L'important, c'est que je sois en sécurité et que ma vie ne soit plus menacée. Ici la police n'exerce pas de pressions. C'est pour cela que je me suis tout de suite sentie bien; mais c'est aussi parce que mes deux enfants vivent ici. Mon fils qui est mort me manque beaucoup. Mais je me sens protégée ici. Ma famille s'occupe de moi. Pour cela, je trouve que la vie est belle en Suisse. Je m'y suis habituée. En fait, je la connaissais depuis mes premiers séjours. J'aime bien continuer à vivre ici.»

Saime vit avec sa fille dans un petit logement. Si possible, elle aimerait bien avoir un studio pour elle, afin de mener une vie plus indépendante et de ne pas être à la charge de ses enfants. Pour elle, il n'est pas question de retourner en Turquie; mais la cohabitation dans un espace restreint n'est pas simple non plus.

■ La santé

Lorsque Saime arrive en Suisse en 2003, elle suit un traitement psychiatrique pendant deux ans. Cela l'aide à surmonter le passé traumatisant vécu en Turquie. Elle a par ailleurs des douleurs dorsales qu'elle traite par de la physiothérapie. Autrement, elle n'a pas de problèmes de santé liés à l'âge. Les promenades prolongées l'aident à être attentive à son corps.

La seule préoccupation de Saime est de savoir ce qu'il adviendra si elle devenait dépendante: *« Je me fais beaucoup de soucis. Qui s'occupera de moi ? Comment pourrai-je mourir et où ? »* Elle n'est pas bien informée sur les offres de soutien ou les prestations de services aux aînés: *« Qu'est-ce qu'on pourra me proposer alors que je suis une femme de langue étrangère ? Est-ce que tout est seulement pour les Suisses ou est-ce que je pourrais avoir recours à ces offres ? »* S'exprimant au sujet de la compréhension dans un établissement médico-social, Saime dit: *« En fait, je ne fais pas une distinction selon les groupes de langues. Je ne choisis pas obligatoirement les Turcs. J'aime bien les soignants suisses. Je pense qu'ils soignent mieux que les Turcs, mais c'est la langue qui est un gros problème pour moi. »*

■ Situation économique et contacts sociaux

Saime n'aura droit à une rente de vieillesse et à une prestation complémentaire qu'après un séjour de dix ans en Suisse. Ses enfants la soutiennent depuis qu'elle est en Suisse. Cependant, sa fille n'a actuellement pas de salaire régulier. La situation financière de Saime est donc tendue.

Saime se sent bien partout où elle peut communiquer, même si elle est confrontée aux barrières de la langue. Elle est une femme à l'esprit ouvert, qui s'intéresse à la

diversité des personnes: *« Je peux être à l'aise avec des Italiens, des Suisses ou des personnes d'autres nationalités. Je me réjouis lorsque ma personnalité est acceptée quand je suis avec d'autres personnes. Pour moi, c'est bien partout avec tout le monde. On peut bien vivre partout. »* Saime se décrit elle-même comme « libre religieusement ». Elle est tolérante envers les personnes d'autres religions. Même en Turquie, la religion n'avait pas beaucoup d'importance pour elle.

Ce que Saime souhaite pour sa vieillesse, c'est la santé et l'indépendance financière. Quand elle jette un regard en arrière sur sa vie, elle est fière: *« Je suis fière de ma personnalité. Je suis une femme sérieuse, claire et ouverte. Je n'en veux à personne et je ne pourrais pas faire de mal à qui que ce soit. Pour moi, le plus important dans la vie, c'est le respect des autres. Pour autant que cela soit possible, j'essaie de vivre de manière indépendante. Je suis fière de ça. »*

simplicité d'accès et de la prise en compte du vécu du groupe cible (Bisegger/Hungerbühler 2008).

7.6 L'engagement citoyen des migrantes et migrants âgés

Les structures et les formes de participation telles que la Suisse les propose aux personnes âgées, notamment dans le domaine du travail bénévole, sont souvent inconnues des migrantes et migrants de la première génération. Il en va de même pour le modèle de citoyenneté active⁴⁴ lancé par la Commission fédérale pour les questions de migration. Conformément aux principes de la démocratie territoriale et de la démocratie d'implication, ce modèle préconise la participation des migrantes et migrants aux discussions et prises de décisions communes ayant trait aux thèmes qui les concernent (Hungerbühler/Abati 2011), là où ils habitent (commune et quartier). Les migrantes et migrants âgés sont actifs dans les réseaux comprenant les membres de leur famille ou au sein des structures ethniques de leurs propres associations (cf. 7.2), car ces formes d'engagement leur sont plus familières.

Les structures de la société civile de nombreux pays d'origine des migrants sont bien moins développées qu'elles ne le sont en Allemagne (Huth 2012: 27ss) ou en Suisse. Il n'y a souvent pas de mot équivalent à « bénévolat » dans les autres langues. Pour la première génération de migrants, il est difficile d'imaginer s'engager au quotidien dans des structures formelles (d'associations) en faveur de personnes avec lesquelles on n'a aucun lien de parenté. Mais il y a aussi des différences en termes de contenus de l'engagement politique ou social. Ainsi, c'est souvent la propre situation du migrant qui détermine la forme et le contenu de l'engagement. Il convient donc de promouvoir les possibilités et les offres de participation sociale de la population migrante âgée, tout en observant le principe du volontariat. Moralement, il est difficile de demander aux migrantes et migrants âgés de porter une coresponsabilité sous forme d'un engagement civique, alors que leur intégration sociale a été négligée par la Suisse pendant des décennies (cf. chapitre 8).

8 Une politique et un travail en faveur des aînés tenant compte de la diversité

Avant de pouvoir ébaucher les conditions cadre et les critères d'une politique de la vieillesse tenant compte de la diversité et impliquant la population migrante, il convient de jeter un rapide coup d'œil à la politique suisse de la vieillesse.

8.1 La politique de la vieillesse en Suisse : bases, acteurs, mise en œuvre

La politique de la vieillesse en Suisse peut se définir comme la gestion de mesures par des acteurs des pouvoirs publics qui influencent la vie économique, sociale et sanitaire de la population résidante âgée. L'assurance de percevoir un revenu approprié, l'encouragement de l'intégration sociale et la participation des seniors sont les piliers de cette politique. Les caractéristiques centrales de la politique de la vieillesse en Suisse sont le fédéralisme et la subsidiarité.⁴⁵ La Confédération règle les aspects financiers et sanitaires de la prévoyance vieillesse. Le soutien et les soins aux personnes âgées par le biais de services de soins à domicile et d'établissements médico-sociaux sont des tâches qui incombent aux cantons et aux communes. Outre la Confédération, les cantons et les communes, des organisations non gouvernementales (ONG) œuvrent aussi à la politique et au travail en faveur des aînés. La Confédération et les cantons soutiennent et subventionnent de nombreuses prestations de ces instances et reconnaissent ainsi le travail en faveur des seniors accompli par des organisations comme la CRS ou Pro Senectute. La politique suisse de la vieillesse table aussi sur l'intervention de bénévoles de ces ONG, sur l'aide au sein des structures familiales et du voisinage, ainsi que sur l'entraide et la propre prévoyance des personnes.

Un groupement de plusieurs organisations non gouvernementales du domaine de la vieillesse, de la santé et de la migration associé à des partenaires de l'administration fédérale se consacre à la question des migrantes et migrants comme part de la population âgée. Depuis 2003, le Forum national « Âge et migration » poursuit le but de sensibiliser aux besoins et préoccupations des migrantes et migrants âgés sur l'ensemble

du territoire suisse en faisant un travail de base et de relations publiques. Il entend ainsi apporter sa contribution afin d'améliorer la situation de ces personnes.⁴⁶

Le groupe de travail « Coordination pour personnes âgées » de la Société Suisse de Gérontologie a élaboré des recommandations pour la mise en œuvre des politiques de la vieillesse à l'attention des villes et communes (SGG-SSG 2004), dans lesquelles sont traités les thèmes de la « migration » et des « migrantes et migrants âgés comme groupe cible ». Ils ne sont toutefois pas thématiques au sens d'une approche de généralisation, mais comme un groupe à part qu'il convient de prendre en compte par une offre spécifique « adaptée ».

8.2 Ancrage stratégique du travail en faveur des aînés

Le travail en faveur des aînés se fait et est organisé à l'échelon communal. Il incombe aux communes d'assurer les aménagements nécessaires pour les aînés ayant besoin de soutien, comme les services de soins à domicile, les services de repas, les foyers de jour, les EMS, etc. Il y a de grandes disparités en ce qui concerne le volume et la qualité du travail en faveur des aînés dans les communes. Dans les cantons, les questions liées à la vieillesse sont souvent traitées comme l'un des nombreux sujets faisant partie du domaine administratif « social et santé ». Au vu de l'évolution démographique, les deux tiers des cantons environ se sont systématiquement occupés des questions liées à la vieillesse et des bases stratégiques correspondantes au cours des quinze dernières années. Quatorze de ces cantons – uniquement en Suisse alémanique – ont déjà élaboré des stratégies et des modèles complets à ce sujet (Rielle/Wirz/Wiesli 2010: 14–16).

Il n'y a pas de réglementation uniforme déterminant si une commune dispose d'une stratégie pour les aînés, d'une directive ou éventuellement d'une personne en charge des questions concernant les seniors. C'est ce que confirme une enquête effectuée en 2011 parmi les personnes chargées de la coordination pour les aînés

dans les communes (Hungerbühler/Abati 2011 : 66–67).⁴⁷ Tandis que la majorité des 40 personnes interrogées déclaraient que leur commune disposait d'une directive concernant les aînés, seule une petite minorité était d'avis que la commune menait une politique bien définie à ce sujet. Les autres résultats de l'enquête ont révélé une certaine divergence entre les bases existantes (stratégies et directives) – respectivement la prise de conscience nécessaire – et la mise en œuvre effective.

La politique de la vieillesse et son efficacité en Suisse

Du fait des principes du fédéralisme et de la subsidiarité, les cantons et les communes disposent, dans la mesure de leurs compétences, d'une large marge d'évaluation et de manœuvre. Cela conduit à ce que la politique et le travail en faveur des aînés, en tant que nécessités sociétales, sont perçus et pondérés de manière très contrastée. Ainsi, l'on ne peut pas parler d'une politique de la vieillesse suisse conçue et pratiquée de manière rationnelle. Au vu de la partition fédéraliste des compétences ancrée dans la législation, cela n'a rien d'étonnant. Cependant, différents organismes – comme le Conseil suisse des aînés (CSA) – revendiquent une gestion stratégique plus claire régie par la Confédération. Le CSA souhaite également être plus fortement impliqué dans les décisions touchant à la politique de la vieillesse (CSA 2008). En 2007, le Conseil fédéral a fourni une réponse au postulat correspondant de 2003, par le biais de son rapport sur la stratégie en matière de politique de la vieillesse. Depuis, ce rapport constitue la base nationale la plus récente de la politique suisse de la vieillesse. Il tient compte de l'importance de la diversité de la population âgée pour la politique de la vieillesse (Conseil fédéral 2007 : 3, 4 et 49) : « La politique de la vieillesse doit donc tenir compte des différences actuelles de conditions de vie et de besoins, des différentes attentes et de leur évolution prévisible ». Même si le groupe cible qu'est « la population migrante âgée » n'est mentionné qu'en marge, la Confédération en déduit l'urgence stratégique d'améliorer leur prise en compte dans les mesures mises en œuvre par la politique de la vieillesse. Cela tient compte des déclarations de la Suisse à l'occasion des deux dernières grandes conférences internationales consacrées à la vieillesse en 2002 à Madrid⁴⁸ et en 2007 à León.⁴⁹ La Suisse s'est déclarée prête à améliorer les conditions de vieillissement des migrantes et migrants. Les efforts doivent porter sur la révision des dispositions du droit des étrangers et des assurances sociales d'une part et, d'autre part, sur la collaboration intensive entre les institutions du travail en faveur des aînés, les services de conseil pour les migrantes et migrants et les organisations de migrants, ainsi que sur l'encouragement ciblé de l'auto-organisation de la population migrante âgée (Office fédéral des assurances sociales 2002 : 35–42).

8.3 Les migrantes et migrants âgés, groupe cible de la politique et du travail en faveur des aînés

En 2008, le Conseil fédéral a adopté des mesures en vue de promouvoir l'intégration de la population migrante comme mission politique transversale (Office fédéral des migrations 2008). L'Office fédéral des assurances sociales, compétent pour la thématique « vieillesse », conclut des contrats de prestations⁵⁰ avec des organisations pour les aînés, conformément à l'art. 101bis LAVS. En vertu de ces contrats, les prestataires de services peuvent être contraints de développer des mesures spécifiques pour atteindre les groupes cible vulnérables et difficiles à atteindre – groupes dont les migrantes et migrants font partie. Les organisations comme Curaviva, Spitex, Pro Senectute, la Croix-Rouge suisse, le Conseil suisse des aînés ou la Société Suisse de Gérontologie, etc. sont tenues de faire en sorte que leurs prestations soient accessibles aux migrantes et migrants âgés ou de se focaliser d'une autre manière sur le thème de l'âge et de la migration. De telles mesures peuvent prendre la forme d'un projet ou d'une adaptation des prestations de services au groupe cible. Se rapportant aux migrantes et migrants âgés, cela signifie créer et exploiter de nouveaux canaux de communication, travailler avec des traductions dans les principales langues, embaucher du personnel spécialisé ayant l'expérience de la migration et créer des réseaux avec des organisations de migrants. Cela doit permettre un accès simple et direct au groupe cible et de focaliser les offres sur les besoins du nouveau groupe d'utilisateurs.

Sur le plan des partis politiques, le sujet de la population migrante a toujours eu un rôle ingrat. Un engagement politique portant sur les questions de migration ne permet pas de récolter des lauriers. Il est rare que les discussions à ce sujet soient objectives; elles sont souvent instrumentalisées dans des buts politiques. Les prises de position des partis quant à la politique de migration sont souvent publiées sous la pression des actualités politiques; la plupart du temps, elles ne contiennent pas d'analyses et ne développent pas de perspectives durables. Les travailleurs et travailleuses migrants présents en Suisse depuis longtemps, âgés, ne suscitent guère l'attention dans la vie publique ou dans les médias, contrairement aux demandeurs d'asile (plus jeunes), pour ne citer qu'un exemple. Ces migrants âgés sont généralement considérés aujourd'hui comme un « groupe sans problème ». Quand ils sont mentionnés, c'est uniquement pour leur manque de connaissance de la langue locale – souvent cité – ou parce qu'ils sont vus comme la future clientèle des EMS. Ainsi, il est rare qu'ils fassent l'objet de l'initiative d'un parti politique ou d'une intervention parlementaire. A quelques exceptions près (Communauté de travail sur la vieillesse du PS zurichois, 2011),

il n'y a pas de prises de position écrites émanant des partis sur ce groupe cible.

Politique de la vieillesse cantonale et communale en faveur de la population migrante

Interrogés par Hungerbühler et Abati (2011) pour savoir si la population migrante âgée était prise en compte dans la politique et le travail en faveur des aînés, plus de la moitié des coordinateurs pour personnes âgées ont déclaré que les migrants étaient mentionnés dans les lignes directrices et les fondements de la politique de la vieillesse. Cependant, moins de la moitié était d'avis que la population migrante âgée était un groupe cible explicite de la politique et du travail communal en faveur des aînés. Il y a, ici aussi, un fossé entre le discours et la pratique.

Si l'on considère les stratégies, lignes directrices et rapports consacrés aux aînés à l'échelon cantonal, là où ils sont présents (cf. Rielle/Wirz/Wiesli 2010), on constate ce qui suit: il semble que la prise de conscience de la gérontologie pour la diversité croissante de la population âgée se soit imposée et, partant, que l'on a compris que la politique et le travail en faveur des aînés devaient tenir compte de cette diversité. Néanmoins les migrants âgés n'apparaissent majoritairement pas comme un acteur incontournable, ni comme l'un des nombreux groupes utilisant les prestations destinées aux personnes âgées. Bien plus, ils sont souvent traités comme un groupe à part, ayant particulièrement besoin d'aide, présentant des déficits, pour lequel il convient de prendre des mesures spéciales dans certains domaines, notamment dans celui des soins. Un extrait de la politique des aînés définie par le canton de Lucerne en est une illustration. Ainsi, on peut lire que la politique de la vieillesse «tente (...) de tenir compte des différentes réalités de la vie des personnes à partir de l'âge de la retraite et de considérer la vieillesse et le vieillissement dans toute sa diversité» (canton de Lucerne 2010: 4). Un peu plus loin, on lit: «Il n'est pas possible ici de traiter les thèmes particuliers comme celui des personnes âgées issues de la migration ou celui des personnes âgées avec un handicap.»

Lorsque les migrantes et migrants viennent à être thématiques dans le cadre des fondements de la politique et du travail en faveur des aînés, on leur prête les stéréotypes suivants: ils sont difficiles à atteindre, ils sont mal intégrés parce qu'ils ne parlent pas – ou peu – la langue locale, car ils restent trop attachés à leur groupe d'origine, ils ont un faible bagage culturel, prônent des valeurs conservatrices, et vivent dans l'isolement social.

Les éléments exposés jusqu'à présent, ainsi que les portraits du présent rapport, montrent qu'une telle description est réductrice et passe à côté de la réalité bien

plus complexe de la vie des migrantes et migrants âgés. Si l'on veut faire participer la population migrante à la politique et au travail en faveur des aînés, il convient donc de porter un regard différent sur eux. Ainsi, premièrement, les migrantes et migrants âgés ne doivent pas seulement être vus comme des destinataires de prestations, mais aussi comme des acteurs. Deuxièmement, ils ne présentent pas seulement des déficits, mais aussi des ressources qui peuvent être utiles pour la conception et la mise en œuvre d'une politique de la vieillesse tenant compte de la diversité. La prise en compte des migrantes et migrants âgés avec leur vécu et leurs compétences apporterait de nouvelles perspectives à la politique et au travail en faveur des aînés en Suisse, non seulement pour traiter ce sujet, mais encore pour l'aborder sur le plan sociétal.

8.4 Participation politique des migrantes et migrants âgés

La participation politique se joue dans des structures multiples et s'exprime sous différentes formes. L'élément décisif est la manière dont un Etat se comporte vis-à-vis des droits politiques de sa population et comment il lui permet de participer aux décisions. Un Etat national fait la différence entre des citoyens avec des droits démocratiques et des non-citoyens qui ne possèdent pas ces droits. Qu'est-ce que cela signifie au regard du débat sur la participation politique des migrants âgés ?

On entend souvent les hommes et les femmes politiques, les autorités et l'administration dire que, de toute façon, les migrants âgés ne veulent pas participer à des processus politiques. Afin de ne pas interpréter de manière erronée le fait que les migrants âgés soient peu impliqués, voire pas du tout, dans les processus et offres de participation, il faut garder à l'esprit ce qui suit: l'un des facteurs déterminants qui explique la réserve des migrants âgés à l'égard de l'organisation politique est qu'ils ont expérimenté eux-mêmes l'exclusion démocratique en tant que personnes sans droit de cité en Suisse. L'absence de droit de vote et d'éligibilité, notamment en Suisse alémanique, est vécue pour beaucoup comme une blessure durable, jusqu'à un âge avancé. Cela influence négativement leur motivation pour participer à une communauté qui, pendant des décennies, ne les a pas traités comme des concitoyens. Quand on demande à ces personnes quels sont leurs besoins et sous quelle forme elles aimeraient participer à la société, elles disent que leurs attentes consistent à pouvoir participer aux débats et aux décisions politiques dans un pays où leur travail a largement contribué au bien-être général (Hungerbühler/Abati 2011).

Au cours des vingt dernières années, la Suisse romande a presque partout étendu les droits politiques des citoyens étrangers (Steiner 2010:5). Même si cette poli-

tique ne donne pas encore de signes encourageants, on peut tout de même espérer que les cantons et communes de Suisse alémanique suivront cet exemple.

Une politique tenant compte de la diversité

La notion de diversité, respectivement la gestion de la diversité, issue d'un concept de management de l'économie américaine (diversity) a fait son entrée dans de nombreux pays européens ainsi qu'en Suisse depuis le tournant du millénaire (p. ex. Stuber 2009). Le débat sur la diversité en tant que ressource d'entreprise prometteuse est de plus en plus présent dans les contextes politiques et institutionnels de l'administration publique. Aujourd'hui, le fait de s'engager dans une politique de la diversité ou de promouvoir la diversité et la non-discrimination est devenu un critère de qualité pour une ville moderne, ouverte sur le monde. Les organisations et les institutions du domaine social et de la santé publique, mais aussi de l'assistance et des soins aux aînés évaluent les principes de la diversité appliqués à leurs stratégies et lignes directrices comme un signe d'ouverture.⁵¹

La politique doit faire face à l'évolution actuelle et future des domaines de la démographie et de la diversité. Non seulement la population âgée s'accroîtra massivement au cours des prochaines années, mais elle deviendra de plus en plus diversifiée en termes d'origine nationale, de formation, de statut socio-économique, de couleur politique et de vécu individuel. Ainsi, à l'avenir, la tâche de la politique en faveur des aînés ne consistera plus seulement à bien « gérer » cette diversité. Elle devra bien plus déterminer la façon dont des personnes avec de multiples compétences peuvent être impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un travail en faveur des aînés tenant compte de la diversité.

Quels sont les buts de la politique « tenant compte la diversité » ? Au départ, la politique de la diversité ne considère pas les personnes comme un groupe cible pour lequel on prend des mesures de politique sociale. Elle conçoit la diversité humaine comme une mine de ressources pour la communauté et entend éliminer les mécanismes de rejet et de discrimination. Dans cette conception politique, « diversité » signifie promotion de l'égalité des chances dans la diversité, sans toutefois toucher à l'inégalité juridique (mot clé « droit de cité »). Les individus ne se sentent pris au sérieux par la politique que lorsqu'ils se voient représentés par des acteurs qui connaissent leur situation et partagent leur vécu. En ce qui concerne la représentation des migrants âgés, cela signifie que ceux-ci doivent être représentés eux-mêmes dans les instances et groupes politiques en participant aux débats et décisions. Cependant, la réalité en est encore éloignée (cf. 8.3). Mais même une politique tenant

compte de la diversité ne pourrait rien y changer à elle seule. Elle pourrait tout au plus encourager la présence de migrantes et migrants dans le débat politique et dans les instances qui forgent l'opinion et conseillent les organes politiques. Cependant elle ne remet pas en question l'inégalité des droits politiques des migrantes et migrants non naturalisés, que ce soit de manière fondamentale ou critique.

Il n'y a pas en Suisse de groupements de migrantes et migrants consacrés explicitement à la politique de la vieillesse; c'est ce que confirment différents spécialistes du domaine de la migration et de la gérontologie. Certaines grandes communes disposent d'organes dédiés à la politique de la vieillesse, comme d'un conseil des aînés, et éventuellement d'une stratégie et de lignes directrices dans lesquelles la participation des migrants est inscrite.⁵² Dans ces communes, les migrantes et migrants âgés ne sont que rarement représentés par le principe de délégation. Il ne s'agit cependant jamais d'une quote-part représentative en nombre. En outre, dans la question de la représentation de la population migrante âgée au sein des instances chargées de la politique de la vieillesse, l'on se trouve face à deux problèmes. Il y a d'une part celui du recrutement et, d'autre part, celui de la représentativité d'un groupe très hétérogène. Lorsqu'il s'agit de la représentation d'intérêts de groupes, la provenance ethnique ou nationale n'est qu'un des critères parmi tant d'autres. C'est pourquoi il faut poser un regard critique sur la représentation de la population migrante âgée dans les organes et groupements politiques qui tiennent uniquement compte de ce critère, ainsi que cela est souvent pratiqué par la politique et les autorités suisses. Cela vaut autant pour la collaboration avec des personnalités clés de la population migrante âgée dans le travail concret en faveur des aînés. Les instances politiques et les acteurs en charge de la mise en œuvre doivent prendre conscience de la diversité – non seulement de celle de la population migrante âgée dans son ensemble, mais aussi de l'hétérogénéité au sein des différents groupes ethniques. Pour ce faire, il faut chercher le contact direct avec la population migrante âgée dans le contexte local. Emch-Fassnacht et Arn (2008) évoquent aussi cette problématique, eux qui ont étudié 42 commissions d'intégration dans lesquelles des membres issus de la migration représentent « la population migrante ». Une telle fonction de représentation est problématique dans la mesure où elle n'est pas légitimée démocratiquement. Elle ne permet pas de mettre en œuvre une représentation appropriée de la population migrante hétérogène.

Participation active de la population

Le concept de la citoyenneté p. ex. est une approche de participation de la population sans exigence de com-

pensation de droits de cité démocratiques. La notion de citoyenneté doit s'entendre dans un contexte de vision d'une société pluraliste, ouverte, qui se caractérise par l'espace laissé à la diversité et par l'adhésion à la diversité (cf. Keller 2010). Dans un tel cas, les citoyennes et citoyens disposent de possibilités de participation et de codécision⁵³ du fait de leur lieu de résidence ou de leur rapport avec un sujet spécifique. Cela vaut indépendamment de leur nationalité et se passe à un autre niveau que celui de l'exercice des droits politiques.

Il est ainsi fait référence à deux principes de la participation aux sujets du quotidien: la démocratie territoriale et la démocratie d'implication. Le principe de la démocratie territoriale attribue à tous les habitants d'un territoire géographique donné (comme la commune ou le quartier) des droits de participation démocratiques. Conformément au principe de la démocratie d'implication, tous ceux qui sont concernés par une question ou une problématique doivent pouvoir disposer d'un droit de participation et de codécision. Le couplage de ces deux principes se rapproche beaucoup plus de l'idéal de la démocratie que lorsque les droits démocratiques dépendent exclusivement de la nationalité.

Dans cette optique, les étrangères et étrangers qui ont leur lieu de résidence en Suisse et qui sont concernés par certaines questions politiques, économiques et sociales dans ce pays ont droit au chapitre, comme les ressortissants suisses. La participation politique vue sous cet angle tient compte du fait que de plus en plus d'individus, dont des migrants âgés, vivent non seulement dans un Etat (et y exercent une participation), mais en différents lieux, en qualité d'acteurs transnationaux (cf. 4.5). Ils peuvent donc avoir un sentiment d'appartenance à plusieurs Etats. Les Etats nationaux qui se trouvent en perpétuelle mutation transnationale du fait de la migration doivent mettre en place des conditions cadre appropriées pour permettre la participation de leur population, indépendamment de la nationalité.

L'impact de la mobilité transnationale, qui ne cesse de croître, est donc de plus en plus présent dans le débat concernant l'intégration au sens de la participation. Cette mobilité est de moins en moins compatible avec le concept de participation qui table sur l'appartenance à un seul système sociétal auquel les citoyens et citoyennes ne peuvent avoir part démocratiquement que s'ils possèdent la nationalité correspondante. C'est pourquoi il est proposé d'encourager la possibilité de participation sur le lieu de vie même des individus, indépendamment du fait qu'ils y possèdent des droits de cité (Terkessidis 2006: 95–100). Vue dans ce contexte, la mise en œuvre des principes de la démocratie territoriale et de la démocratie d'implication est une étape pragmatique – sans

être la seule ni la dernière – vers l'encouragement de l'égalité des chances pour la participation politique. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour la participation active de la population migrante âgée. Dans le cadre d'une enquête (Hungerbühler/Abati 2011), des migrants italiens âgés disent avoir les attentes suivantes:

Pour être motivés à participer, il faut qu'ils sentent chez leurs interlocuteurs un véritable intérêt pour leur parcours de vie et leur vécu. Il faut résolument faire comprendre aux migrantes et migrants âgés que leur participation est expressément souhaitée et que leurs compétences sont appréciées. Ils font trop souvent l'expérience d'une implication vue comme un «alibi». Ils ne souhaitent pas seulement disposer d'un droit de regard et de participation mais aimeraient surtout pouvoir prendre part aux processus décisionnels.

Ici, le principe du volontariat joue un rôle central. Le discours sur l'engagement citoyen (cf. BMFSFJ 2010) orienté vers une éthique de responsabilité sociétale dans le cadre du concept de «vieillesse active», tel qu'il est mené à l'échelle de l'Union Européenne, ne peut être transposé indifféremment à la population migrante âgée.

Les migrantes et migrants âgés entendent décider eux-mêmes, sans contrainte, du lieu et du moment de leur participation politique et sociétale (Hungerbühler/Abati 2011). Pour eux, les deux principes que sont l'implication commune dans un sujet donné et l'espace de vie partagé sont importants. Les domaines prioritaires de leur engagement sont, outre les décisions politiques – qui peuvent aussi s'appliquer au quartier – les sujets touchant à la santé (entre autres participation à la mise au point de modèles d'accompagnement et de soins conformes aux besoins des aînés: cf. chapitre 6), les activités socioculturelles ainsi que le bénévolat. Pour cela, ils choisissent en priorité leurs propres réseaux politiques et sociaux qui ont un lien avec leur parcours. Cependant, ils sont ouverts à une coopération améliorée avec les Suisses. Les migrants attendent que les Suisses prennent des initiatives en vue d'actions communes. Ils souhaitent que le travail d'intégration qu'ils ont effectué jusqu'à présent dans leurs propres organisations soit reconnu officiellement à l'échelon de la politique de la vieillesse et de l'intégration. Pour ces organisations, ils souhaitent un soutien accru par le biais de moyens financiers et d'infrastructures. Une nette majorité des immigrés italiens interrogés étaient d'avis que l'octroi de moyens démocratiques directs pour la participation politique, le droit de vote et d'éligibilité étaient des conditions de base pour aider à construire la société ensemble.

Alexandra Z., travailleuse migrante, originaire du Chili, 76 ans

« On devient plus fort avec chaque épreuve. On ne cesse d'apprendre. »

Alexandra Z. est née en 1936 dans une grande ville du Chili. Elle est la cadette de trois enfants. Ses parents sont d'origine russe. Elle grandit dans une famille de classe moyenne. Enfant, elle aime beaucoup bouger. Son entourage lui prédit une carrière de danseuse de ballet. Son père meurt alors qu'elle a dix ans. Sa sœur aînée, plus âgée de quinze ans, aide la mère à faire vivre la famille. A 17 ans, elle perd aussi sa mère et, à 23 ans, après la mort de sa sœur, elle se retrouve toute seule.

Alexandra est danseuse de ballet depuis l'âge de 13 ans. Après des études de biologie, la danse devient son métier. Alexandra travaille avec des chorégraphes célèbres et voyage à travers tout le pays avec sa troupe. Ayant obtenu une bourse, à 30 ans, elle part à Londres pour un an. Entre-temps au Chili, le corps de ballet l'a remplacée par une autre danseuse étoile. Alexandra entre alors dans une école de danse comme professeur.

■ Des engagements internationaux

En 1971, à l'époque de l'Apartheid, elle conclut un contrat à durée déterminée en Afrique du Sud. Elle y fait la connaissance de personnes intéressantes. Elle se rend ensuite en Europe avec un ami danseur pour y chercher du travail. En Allemagne, où Alexandra a des connaissances originaires du Chili, elle trouve un emploi d'une durée de trois ans et demi. Elle apprend l'allemand, même si dans le milieu de la danse on parle surtout l'anglais: «*Quand on est danseuse, on vit dans un monde à part. Nous étions toujours entre nous. Dans ces conditions, il est très difficile de s'intégrer.*» En 1976, Alexandra est sollicitée par un collègue danseur pour aller travailler chez lui, en Suisse. Elle se décide pour un nouveau départ et reçoit tout de suite une autorisation de travail et de séjour.

■ En Suisse

Alexandra trouve que les gens et le pays sont accueillants. Elle est étonnée d'être aussi bien traitée par les administrations suisses: «*J'aimais bien aller faire prolonger mon autorisation de séjour.*» Elle travaille comme assistante du directeur d'une compagnie de danse, donne des cours et danse. Puis elle prend la suite du directeur. Cependant, cette fonction qui requiert un grand travail d'organisation ne correspond pas à sa nature. Elle cherche à changer d'activité et répond à la petite annonce d'un veuf, avec une bonne situation, qui cherche une dame pour

tenir sa maison, pour l'accompagner en voyage, et qui de surcroît parle plusieurs langues. A 43 ans, elle épouse cet homme qui a 20 ans de plus qu'elle. Alexandra devient citoyenne suisse. Elle renonce à la danse, et c'est une nouvelle vie qui commence: «*Après le mariage, je n'ai plus travaillé, seulement dans la maison. J'ai dû apprendre à faire la cuisine et à m'occuper du ménage. Tout cela était nouveau pour moi, et cela n'a pas été simple.*» Les vingt ans de mariage sont difficiles. Par moments, Alexandra va mal d'un point de vue psychique, même si elle entreprend régulièrement de grands voyages à travers le monde avec son mari. «*Je ne sais pas pourquoi j'ai toujours eu la force de continuer à lutter. J'ai traversé des moments difficiles dans ma vie. Avec tout ce qui m'est arrivé dans ma jeunesse, avec tous ces décès, mon père, ma mère. On devient plus fort avec chaque épreuve. On ne cesse d'apprendre.*»

Pendant son mariage, Alexandra s'engage pendant onze ans comme bénévole. Elle rend visite à des personnes résidant dans un foyer pour aveugles. Elle apprécie cette activité pour le changement qu'elle lui apporte dans la vie quotidienne, mais aussi parce que cela représente une expérience enrichissante.

■ La vie comme senior

Le mari d'Alexandra décède alors qu'elle a 65 ans. Il s'ensuit une période de fragilité psychique. Elle entame un traitement psychiatrique. Après 37 ans d'absence, elle retourne au Chili. Elle ne va pas bien au cours de ce voyage et décide de ne plus jamais retourner au Chili: «*Je n'ai plus de famille là-bas et je ne sais pas si j'aurais encore quelqu'un en Russie. Il devrait encore y avoir quelqu'un. J'aimerais tellement le savoir et prendre contact avec un membre de la famille, quel qu'il soit. C'est très difficile de ne plus avoir de famille de son pays.*» Alexandra a des amis éparpillés dans le monde entier, en Afrique du Sud, en Australie, au Canada, aux E.-U., en Argentine, au Chili et en Allemagne. En Suisse aussi elle a son cercle d'amis, parmi lesquels il y a des artistes.

Aujourd'hui, Alexandra vit de l'AVS et d'une rente du temps de son activité professionnelle en Allemagne. Elle vit dans un logement calme et ensoleillé et est contente de sa vie. Elle circule en public sans problème et n'a pas peur, même la nuit: «*Je prends un parapluie en main et personne ne m'approche. Pour les femmes âgées qui ont*

du mal à marcher, cela est certainement plus dangereux. Je trouve qu'en Suisse, il faudrait réduire davantage les tarifs des transports publics pour les retraités, comme cela se fait dans d'autres pays.»

Alexandra est en bonne santé. Son entraînement physique de danseuse lui profite maintenant qu'elle est âgée. Son activité intellectuelle la maintient aussi en forme. Elle prend part aux activités d'une association pour les migrants seniors hispanophones à laquelle elle accorde beaucoup d'importance. Un fois par mois, il y a une conférence, p. ex. sur les prestations en faveur des aînés.

Une fois par semaine, elle se rend à l'université pour les seniors hispanophones. Elle apprécie la diversité des thèmes qui y sont traités: *« Cette université pour seniors me fait beaucoup de bien. J'ai mon programme hebdomadaire, je suis toujours occupée. Il y a toujours quelque chose au programme. »* Elle suit un cours d'allemand et lit régulièrement les journaux en plusieurs langues. Alexandra adore aller au cinéma, au concert et à l'opéra, à des expositions d'art et à des spectacles de danse.

Alexandra fait régulièrement de la gymnastique, car elle sait combien l'exercice est important quand on est âgé. A côté de toutes ses activités, Alexandra s'occupe de son ménage elle-même. Elle a bon espoir de pouvoir continuer à vivre seule à terme: *« Pour le moment, je ne pense pas encore à aller dans un home. Cela ira encore un certain temps. Si j'avais besoin d'aide, j'organiserais quelque chose ici. Il y a des possibilités. Je vais bien. J'ai un peu d'arthrose, c'est tout. L'année dernière, j'ai été opérée deux fois, d'abord au pied et, deux mois plus tard, à l'épaule parce que là, il y a eu une déchirure de muscle. A la gymnastique, je me rends compte que le bras n'est plus aussi mobile. Mais ce n'est pas grave. Si je me compare à d'autres femmes, je suis encore très souple. »*

De temps en temps, Alexandra fait des visites aux habitantes et habitants du foyer pour aveugles où elle travaillait comme bénévole. Cependant, aujourd'hui elle ne pourrait plus assumer un engagement régulier. Elle ne connaît plus tout le monde là-bas; de nombreux pensionnaires sont décédés entre-temps.

Alexandra a eu une vie non conventionnelle et intéressante. Après avoir séjourné dans différents pays, elle a trouvé un nouveau foyer en Suisse et elle s'y sent très bien. Malgré cela, elle regrette de ne plus avoir de contact avec des parents en Russie. *« Avant de mourir, j'aimerais bien savoir d'où je viens. J'aimerais retrouver des racines – quelque part. »*

9

Conclusion et perspectives

9.1 Evolution démographique, état et besoins de la recherche

L'analyse de l'état de la recherche concernant les migrantes et migrants âgés permet de conclure que ce groupe n'a reçu jusqu'à présent qu'une modeste attention. Cela vaut pour la recherche sur la migration et l'intégration et encore davantage pour la recherche sur le vieillissement. Il y a différentes raisons à cela. La première est que la population migrante en Suisse est comparative-ment jeune, et que le nombre de personnes âgées parmi elle est encore faible. Actuellement, environ un cinquième de la population de plus de 65 ans n'est pas né en Suisse. La majeure partie vient certes d'Italie, mais l'hétérogénéité de la population migrante âgée par origine nationale est grande et s'accroîtra probablement au cours des années à venir. A fin 2010, les 135 000 ressortissants étrangers de plus de 65 ans étaient des citoyens de 161 différents pays. Les scénarios de développement démographique de l'Office fédéral de la statistique pronostiquent une augmentation à 191 000 ressortissants étrangers de plus de 65 ans d'ici 2020. Si l'on admet l'hypothèse selon laquelle le rapport entre les ressortissants étrangers et les naturalisés restera à peu près semblable à ce qu'il est aujourd'hui, ce sont quelque 400 000 sujets âgés de plus de 65 ans, issus de la migration, qui devraient vivre en Suisse d'ici 2020. Dans la population migrante aussi, les sujets les plus âgés (+ de 80 ans) sont des femmes (cf. chapitre 3).

La deuxième raison qui explique l'intérêt encore hésitant de la recherche pour ce sujet est que le thème du « vieillissement dans la migration » en Suisse n'a pas encore d'impact sur la société. Aux Etats-Unis p.ex., la recherche sur le vieillissement de la population migrante, axée sur son appartenance aux minorités ethniques, est une pratique établie. Comme dans d'autres pays européens, les migrantes et migrants âgés suscitent aussi l'intérêt en Suisse, un pays où pendant longtemps la politique était focalisée uniquement sur l'immigration temporaire. Aujourd'hui, il est devenu évident qu'une part croissante de la population migrante passera sa vieillesse en Suisse. Ainsi les questionnements naissent-ils sous la pression des acteurs de terrain des affaires sociales et sanitaires et, de manière croissante, sous celle des services d'assistance et des soins aux aînés. En effet, ces derniers souhaitent disposer de connaissances pour engager leur

action envers ce nouveau groupe de clientèle. Par conséquent, le sujet de l'assistance et des soins aux aînés tient l'avant de la scène. La majeure partie des travaux de recherche axés sur la pratique se compose de sondages pour déterminer les nécessités, d'enquêtes sur les besoins sanitaires et sociaux, de modèles de soins, etc. En revanche, l'on ne dispose pas jusqu'à présent d'une réflexion théorique sur le processus de vieillissement dans le contexte de la migration qui tienne compte des différents facteurs d'influence, comme la cause de l'immigration, les conditions dans le pays d'accueil, le statut socio-économique, les expériences de discrimination, etc. Sous l'influence de la recherche américaine sur l'ethnicité, certains Etats européens se sont concentrés sur l'origine des migrants âgés et sur l'impact de cette origine quant au processus de vieillissement. La « population migrante âgée » est encore trop souvent traitée comme un groupe homogène, auquel on attribue des caractéristiques générales, typologiques, voire des stéréotypes, qui vont à l'encontre des connaissances acquises par la gérontologie différentielle moderne. Parmi ces caractéristiques, il y a l'idée récurrente de l'origine et du retour, la supposée crise de légitimation du séjour avec la sortie de l'activité professionnelle et l'attestation (légèrement empreinte de reproche) du manque d'intégration sociale comme résultat de la communautarisation au sein de structures ethniques. On constate globalement que la recherche sur les migrantes et migrants âgés souligne surtout les déficits.

Quels seront les besoins de la recherche future ? Les rares données disponibles en Suisse se concentrent essentiellement sur les travailleurs migrants italiens à la retraite. Les autres groupes, comme les réfugiés ou les migrants issus d'autres nations et d'autres contextes ethniques, n'ont pratiquement pas été étudiés. Les travaux de recherche sur les traumatismes effectués sur les survivants de l'Holocauste ont mis en évidence que les traumatismes vécus peuvent resurgir dans la vieillesse. La situation particulière des réfugiés âgés est connue en Suisse par le biais du travail médical, thérapeutique et social, qui aurait aussi avantage à disposer de plus nombreux résultats de la recherche empirique (cf. chapitre 4).

Les besoins de la recherche

Le thème de la migration doit être intégré à la recherche sur la vieillesse. La population migrante âgée

doit être étudiée de manière différenciée, p. ex. en distinguant le troisième du quatrième âge. Il faut en outre s'intéresser davantage aux possibilités des migrants. Tandis que jusqu'à présent, l'on a surtout étudié les problèmes sociaux et sanitaires des migrantes et migrants âgés, il serait intéressant à l'avenir de se pencher sur la manière dont ils envisagent la vieillesse et le vieillissement, ainsi que sur leurs capacités et compétences. Cela vaut en particulier pour leur contribution à une politique et à un travail en faveur des aînés tenant compte de la diversité sur la base des questions suivantes : quel potentiel les parcours migratoires renferment-ils ? Qu'est-ce que les expériences recueillies peuvent-elles apporter à l'organisation de la vie lorsqu'on est âgé et que l'on doit gérer les processus de pertes liés à l'âge ? L'auto-organisation des migrantes et migrants âgés au sein de leurs réseaux sociaux et les compétences ainsi acquises pourraient-elles apporter leur tribut à une culture de participation transculturelle dans la vieillesse ? Une évaluation comparative des modèles de soins en place et de leur utilisation par des migrantes et migrants âgés pourrait-elle apporter de nouveaux éléments sur la nécessité d'agir à l'avenir dans ce domaine en termes de soins stationnaires ou ambulatoires ou pour déterminer des mesures à prendre dans la société civile ?

Un réseau de recherche a été mis en place dans le cadre du projet européen « Active Ageing of Migrant Elders Across Europe » (AAMEE), auquel la Suisse participe. Le groupe s'est donné pour objectif de réorienter la recherche sur la population migrante âgée dans ses différents pays. Il s'agira à l'avenir de se pencher plus avant sur les compétences des groupes de population immigrée âgée ; de développer des stratégies pour savoir comment continuer à les renforcer et les exploiter. Le réseau de recherche entend promouvoir la prise de conscience du potentiel que représentent les personnes âgées issues de l'immigration. Dans ce contexte, il s'agira de tenir compte explicitement de la diversité de la population migrante âgée, ainsi que des aspects propres à la spécificité des genres. L'on s'intéressera en particulier à la participation politique, sociale, culturelle et économique des personnes âgées issues de l'immigration (Eppe 2012).

9.2 Le parcours des migrantes et migrants âgés

Les migrantes et migrants âgés qui vivent aujourd'hui en Suisse vinrent dans le pays pour différents motifs. Les uns cherchaient du travail pour assurer la subsistance de leur famille, d'autres fuyaient leur pays en raison de guerres ou de persécutions et cherchaient protection et asile en Suisse. D'autres encore arrivèrent en Suisse au titre du regroupement familial ou comme réfugiés faisant partie d'un contingent, dans le cadre d'une

action humanitaire. Le parcours et les stratégies développées par les migrantes et migrants âgés sont déterminés jusqu'à un âge avancé par différents facteurs d'influence. Parmi ceux-ci, il faut citer le contexte de l'époque, en particulier les conditions de la politique de migration, d'asile et d'intégration dans lesquelles la migration eut lieu, mais aussi le statut de séjour en Suisse, ainsi que les droits et les chances qui en découlèrent. Par conséquent, la situation économique, sociale et sanitaire des migrantes et migrants âgés se présente de manière très différenciée (cf. chapitre 5). Tandis que les uns ont surmonté avec succès les défis et les épreuves de leur vie avec une résilience renforcée et sont satisfaits de leur sort maintenant qu'ils sont âgés (cf. les portraits contenus dans ce rapport), d'autres souffrent des conséquences de leur parcours migratoire grevé par des facteurs économiques, sociaux et sanitaires défavorables. Il ne faut pas oublier que les personnes qui vivent ici comme sans-papiers, pour diverses raisons, avancent aussi en âge. Ils vieilliront en Suisse dans des conditions précaires tout en étant exposés à un risque élevé de vulnérabilité.

Malgré des parcours migratoires et les situations de vie extrêmement divergents, certaines similitudes sont propres à créer des liens. La plupart de ceux qui immigrèrent en Suisse vécurent une transition abrupte. D'un jour à l'autre pratiquement, ils furent mis au défi de trouver leur chemin dans un nouvel environnement social où on leur fit sentir qu'ils étaient étrangers. Les premières générations de toutes les communautés de migrants en Suisse ne purent se baser sur des réseaux sociaux existants qui auraient été créés par leurs concitoyens ; ils durent les construire eux-mêmes. La communautarisation pratiquée de façon solidaire dans leurs propres structures ethniques renforça leur identité collective compte tenu d'un environnement social exprimant le refus. Même dans la vieillesse, ces réseaux représentent une patrie affective pour les migrantes et migrants de la première génération. Les migrants âgés y ont plus volontiers recours qu'aux structures de soutien professionnel des institutions et services suisses proposées aux aînés. La population migrante vieillissante d'aujourd'hui a assumé un rôle de pionnier, et ce rôle se renouvelle à présent. En effet, elle ne peut s'en remettre à aucun modèle de vieillissement dans le contexte de la migration.

Au vu de la diversité de la population de migrants âgés et de ses besoins, la nécessité d'agir est spécifique aux groupes cible. D'une part, l'auto-organisation et les initiatives des migrantes et migrants âgés doivent être explicitement reconnues et bénéficier d'un soutien en termes de financements et d'infrastructures, afin de souligner leur implication. D'autre part, la population migrante âgée, notamment le quatrième âge, doit être soutenue par des offres et des mesures répondant à ses

besoins. Il convient également de renforcer ses propres capacités, afin que cette génération vive longtemps en bonne santé, reste socialement intégrée, prenne part aux processus participatifs et gère ses affaires elle-même. Les acteurs du système de santé et de prévoyance sociale, ainsi que ceux de l'assistance et des soins aux aînés doivent être sensibilisés à la corrélation qui existe entre parcours migratoires et inégalité des chances dans la vieillesse d'un point de vue économique, social et sanitaire.

Le deuxième monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse, qui révèle un moins bon état de santé des migrants – avec parfois de grandes différences selon le pays d'origine (Guggisberg/Gardioli/Graf et al. 2011) – tire la sonnette d'alarme. Il serait important de savoir d'où proviennent ces différences, notamment si elles s'expliquent par des facteurs socio-économiques comme l'activité professionnelle exercée et la situation financière. Il conviendrait également d'analyser l'influence de la migration elle-même et du vécu spécifique, ou l'incidence de la situation sociale et du soutien reçu. Pour être en mesure de répondre à ces questions dans l'avenir, il faudrait que la population migrante âgée soit plus fortement représentée dans les sondages nationaux. Au vu du vieillissement des migrants, cet élément mais aussi la pauvreté, respectivement le risque de paupérisation qui va en s'accroissant avec l'âge, requièrent des mesures préventives à prendre au moment opportun, c'est-à-dire de manière plus précoce.

Dans le cadre du travail en faveur des migrants seniors, outre les réseaux existants, il convient toujours de tenir compte de la famille ou de la deuxième génération en tant que principal système de soutien social. Les immigrés âgés entretiennent souvent des liens étroits avec « leurs » associations. A présent, ils vieillissent ensemble. Pour ces personnes impliquées dans un processus de vieillissement, il est important de conserver ces lieux familiers de la vie sociale. Les migrantes et migrants âgés s'engagent comme bénévoles dans leurs milieux et gèrent leurs propres affaires de manière autonome. Il arrive souvent qu'ils n'aient pas pu se familiariser avec l'engagement citoyen du « paysage participatif suisse », avec ses structures formalisées et pleines d'obstacles – ou que cette formule soit restée trop abstraite pour eux. Nombreux sont les migrants âgés qui sont prêts à partager avec d'autres aînés les expériences recueillies tout au long de leur vie et leurs compétences dans le cadre d'un échange et d'une collaboration transculturels (Hungerbühler/Abati 2011). Cela implique toutefois qu'ils soient sollicités comme acteurs à part entière et non seulement comme intermédiaires et « convertisseurs » de « messages et d'affaires d'intégration suisses ».

9.3 Besoin de soutien et de soins

Les parcours migratoires recèlent un risque accru de difficultés sanitaires. Il faut donc s'attendre à un vieillissement et à un besoin de soins prématurés. Malgré ces faits, seule une faible part de la population migrante est placée dans des institutions spécialisées par rapport au nombre total de personnes âgées. Les migrantes et migrants sont nettement minoritaires dans les EMS. En effet, ils sont 13 % pour la tranche d'âge comprise entre 65 et 79 ans et environ 7 % au-delà de 80 ans (cf. chapitre 6). Les chiffres pour le recours à un service de soins à domicile ou à des formules de soins privées dans la population migrante ne sont pas disponibles.

Migrants ou Suisses, les seniors sont tous préoccupés par la question de savoir ce qu'il adviendra d'eux lorsqu'ils auront besoin de soutien et de soins. La population migrante connaît aussi le fossé qu'il peut y avoir entre des soins dispensés à la maison et les conditions de vie réelles, en particulier dans la deuxième génération. Cette dernière doit également trouver une solution pour concilier vie professionnelle et soins à apporter aux proches. Même dans les familles de migrants, l'on commence à changer d'attitude en ce qui concerne les soins aux aînés dispensés par des professionnels (cf. à ce sujet les portraits dans ce rapport). Cette solution commence à se développer comme une option acceptable, même si elle n'est pas vraiment souhaitée. Selon les déclarations de personnes de la deuxième génération, le modèle préféré serait une assistance à la maison, 24 heures sur 24, par une aide privée. Cette solution serait pratiquée dans certains pays d'origine des migrants, comme l'Italie, où l'on fait appel à des immigrés venant d'Europe de l'Est ou d'Afrique. Cela permet de s'occuper des parents dans leur propre logement, sans renoncer à son travail et sans avoir mauvaise conscience. En Suisse, de tels modèles sont souvent trop coûteux pour les migrantes et migrants, indépendamment de leur aspect éthique, car ils favorisent le « care drain ».

Il est avéré que les informations sur les offres actuelles de soins aux personnes âgées sont lacunaires. Malgré cela, il serait réducteur de prétendre que les migrantes et migrants âgés hésitent à faire appel aux possibilités de prestations de services institutionnalisées par pure ignorance. Bien plus, ils connaissent souvent les soins institutionnels aux personnes âgées par leur propre expérience s'ils ont travaillé dans un tel établissement ou par l'expérience de leurs enfants qui travaillent comme aides-soignantes ou font partie du personnel d'entretien ou de cuisine. Ils sont donc à même de se faire une image du vieillissement dans le contexte des institutions de soins ou de l'imaginer d'après les descriptions de leurs proches. Le présent rapport a déjà évoqué la nécessité

de lancer une campagne d'information très accessible, adaptée aux groupes cible. Au-delà de ce besoin d'information, il faut faire preuve de volonté pour engager un changement transculturel dans les institutions et organisations de l'assistance et des soins aux seniors. Avec des mesures ciblées, l'on pourra réduire les obstacles et aspirer à une ouverture transculturelle, de manière à ce que les migrantes et migrants âgés aient le sentiment qu'on s'adresse à eux et se sentent compris (cf. chapitre 6). Les interviews qui ont servi de base aux portraits ont confirmé ce qu'on lit dans la littérature spécialisée à propos du besoin de soutien et de soins (van Holten 2009) : les besoins en termes d'assistance et de soins à un âge avancé varient selon les individus et correspondent à la diversité croissante de la population âgée. En ce sens, le débat sur la « bonne approche » à adopter pour les soins aux migrants âgés atteint ses limites. Dorénavant, la demande portera autant sur les soins stationnaires que sur ceux qui seront dispensés à domicile par des personnes privées. L'enjeu consistera à s'adapter aux différents parcours des personnes âgées par des approches différenciées. Pour ce faire, la Suisse a l'opportunité de s'inspirer des concepts les plus divers sur le vieillissement et les rapports avec les personnes âgées, en coopération avec la population migrante. La création d'une section méditerranéenne dans un home de Berne, suite à un sondage parmi la population de migrants italiens, en est un exemple (cf. chapitre 6).

Les questions entourant la mort et les pratiques funéraires dans les différents groupes de migrants constituent un thème qui suscite de plus en plus d'intérêt et qui, ces prochaines années, gagnera en importance pour les établissements médico-sociaux. Il y a là un double manque d'information. En effet, non seulement les hôpitaux, mais aussi les EMS ne connaissent pas, ou mal, les besoins religieux et culturels des migrantes et migrants. Ces derniers ne connaissent pas non plus la réglementation légale en Suisse et les formalités après un décès. Les entreprises de pompes funèbres ne sont pas préparées à une clientèle de migrants et à ses rituels. Ici aussi s'ouvre un nouveau champ créant une nécessité d'agir. Les acteurs impliqués dans l'accompagnement des mourants et des obsèques sont invités à engager une réflexion sur les usages entourant la mort qui leurs sont inconnus. Il leur faut aussi tenir compte du fait que ni l'origine, ni l'appartenance à une religion n'engendrent une attitude unitaire face à la mort. Cela vaut également pour le domaine des soins palliatifs, pour lequel la Confédération et les cantons ont prolongé leur « stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012 ». Les spécialistes et les bénévoles du secteur des soins palliatifs doivent être encouragés afin d'acquérir des compétences transculturelles (Caritas Suisse et CRS 2011).

9.4 Nécessité d'action politique

Dans la mesure où la Suisse ne mène pas une politique de la vieillesse dirigée à l'échelon national, conçue et mise en œuvre de manière homogène, il est difficile de définir la forme que devrait prendre une politique de la vieillesse tenant compte de la diversité, qui considérerait les migrantes et migrants âgés à la fois comme groupe cible et comme acteurs. Actuellement, la majeure partie de la population migrante âgée ne constitue pas un groupe cible explicite au sens de la politique ou du travail en faveur de la vieillesse, ni au sens de la politique ou du travail d'intégration. Elle est donc exposée à un certain risque de marginalisation. Cela vaut en particulier lorsque les personnes compétentes en matière de politique de la vieillesse et de l'intégration, respectivement de travail en faveur des aînés à l'échelon communal, se renvoient mutuellement la responsabilité de l'intégration, qui sous-tend la participation des migrantes et migrants âgés. Par ailleurs, en raison de l'évolution démographique, la population migrante âgée deviendra un groupe cible de la politique et du travail en faveur des aînés, un fait sur lequel les spécialistes sont d'accord et auquel ils sont sensibilisés. L'on prend de plus en conscience qu'il faut se préparer aux défis et aux tâches qui en découlent et de la nécessité de disposer d'un bon réseau entre le domaine de la gérontologie et celui de l'intégration. Ainsi, l'on est encore loin en Suisse de pouvoir parler d'une intégration réussie de la politique et du travail en faveur des aînés qui tiendrait compte de la diversité et engloberait les migrantes et migrants comme acteurs avec les mêmes droits, et comme groupe cible. Néanmoins, sur le plan des projets concernant le travail en faveur des aînés (Bisegger/Hungerbühler, 2008), l'on note tout de même des approches positives et concrètes, ainsi que de premiers exemples de « bonnes pratiques ». Il semble en outre que l'on soit de plus en plus déterminé à traiter cette thématique (Hungerbühler/Abati 2011).

Participation politique sans droits de cité démocratiques

Par contre, l'on ne dispose pratiquement pas de modèles empiriques pour la participation politique de migrantes et migrants âgés sans droits de cité démocratiques. Les seules bases auxquelles l'on puisse se reporter sont les directives de la gestion de la diversité, telles qu'elles sont connues dans le monde économique et aussi, de plus en plus souvent, dans l'administration publique et/ou les institutions de santé et les instances sociales. En outre, dans le cadre du concept de la citoyenneté, respectivement de la citoyenneté active, introduit dans le débat par la Commission fédérale pour les questions de migration, l'on dispose d'un modèle participatif qui s'oriente sur les principes de la démocratie territo-

riale en termes de collaboration et de codécision. Appliqué à la population migrante âgée, cela signifie qu'il convient d'encourager activement leur participation aux débats publics et aux prises de décisions dans leur environnement habituel (commune de résidence, quartier) et à tous les sujets pour lesquels ils se sentent concernés.

Néanmoins, les migrantes et migrants âgés ont un rapport quelque peu nuancé vis-à-vis du thème de la participation. En effet, ils ont été mis à l'écart du processus démocratique depuis des décennies – à moins d'avoir été naturalisés. Nombre de personnes appartenant à la génération des travailleurs migrants italiens, qui s'est trouvée être la cible de l'initiative populaire « contre l'emprise étrangère » des années 1970, ont assimilé le fait que leur participation sociétale était indésirable. Pour compenser la politique d'intégration défailante à l'égard de cette génération, il convient de tenir compte de ces circonstances par le biais d'efforts politiques adaptés à ce groupe cible et à ses besoins.

Il y a nécessité d'agir face au défi qui consiste à régler l'accès aux droits politiques et aux processus participatifs démocratiques de personnes ne possédant pas de droits de cité (cf. chapitre 8). Pour appliquer ce précepte à la population migrante âgée, les responsables politiques devront réfléchir à la manière de définir une politique – et de l'appliquer concrètement – qui permettra la participation de migrantes et migrants âgés à la fois comme groupe cible et comme actrices et acteurs dotés de droits égaux et d'un pouvoir de codécision. Leur coopération ne devra pas seulement porter sur des thèmes spécifiques de la politique et du travail en faveur des aînés, mais d'une manière générale sur les sujets de la société dans laquelle ils vivent (cf. WHO 2002). Dans le domaine de la politique, cela implique également un changement de perspective. Il ne s'agit plus d'avancer les déficits, mais de mettre l'accent sur les capacités personnelles et sociales de ce groupe cible. Il convient de reconnaître les compétences qu'apportent les personnes âgées en tant que pionniers de la migration. Cela peut se faire d'une part au moyen d'une documentation historique illustrant leurs prestations par l'image et par l'écrit (cf. Aeschlimann 2007) ou par un hommage public émanant des responsables politiques suisses.⁵⁴ D'autre part, il faut leur donner la possibilité d'apporter aux processus politiques leurs compétences d'auto-organisation, acquises dans une société étrangère sans pouvoir recourir à des réseaux sociaux existants ni à des expériences ou modèles de participation sociale.

Principes de participation de la population migrante

Les communes qui souhaitent encourager la participation démocratique, au sens d'une participation ci-

toyenne de la population migrante âgée, devraient garder à l'esprit certains principes fondamentaux :

Sensibilité aux conséquences du rejet démocratique :

Les communes doivent trouver des réponses face à la faible disponibilité des migrantes et migrants âgés en termes de participation. Des efforts concrets devront être entrepris afin de recueillir de plus amples informations sur leur situation et leurs pôles d'intérêts. Quels sont les sujets qui les préoccupent, quelles structures et formes de participation correspondent à leurs besoins ? Faut-il éventuellement prendre des mesures pour aplanir certaines difficultés ? Quelles compétences veulent-ils apporter ? Les communes doivent réfléchir à des structures et à des moyens incitatifs concrets. Dans un esprit de compensation, les migrantes et migrants de la première génération doivent, maintenant qu'ils sont âgés, explicitement être pris en compte comme groupe important en faveur duquel une politique spécifiquement orientée sur les aînés est mise en place et ils doivent y être associés en tant qu'acteurs.

Conscience politique de l'inégalité des chances :

Les communes doivent prendre conscience que les migrantes et migrants âgés se trouvent souvent dans une situation financière et sanitaire précaire. Cette situation, mais également les obstacles trop élevés en vue d'une participation aux prestations et réseaux proposés par les communes constituent souvent une entrave. Les communes doivent faire preuve de volonté politique pour évincer les obstacles structurels, avec l'objectif d'établir une égalité des chances propice à la participation sociale pour tous, indépendamment de l'origine et de l'âge. Parallèlement, les personnes et groupes défavorisés, comme les migrantes et migrants âgés, devront prendre part à la vie de la commune grâce à des moyens concrets.

Voir les capacités et non plus les déficits :

Il faut un changement de paradigme politique. Les migrantes et migrants âgés sont des acteurs et actrices avec des capacités, des compétences et des expériences précieuses. En ce sens, il faut les faire participer à la politique et au travail en faveur des aînés – des démarches qui tiennent compte de la diversité.

Les principes de base évoqués constituent un préalable en vue d'une participation réussie. La participation des personnes âgées nécessite de tenir compte des aspects fondamentaux (Soom Ammann/Salis Gross 2011 ; Pro Senectute 2010). Mais pour mettre en œuvre la participation des migrantes et migrants âgés, il faut une démarche spécifique au groupe cible (cf. Huth 2012 ; Bisegger/Hungerbühler 2008).⁵⁵

Conformément au concept du vieillissement actif (WHO 2012), les personnes âgées ne sont pas seulement

des acteurs et un groupe cible de la politique et du travail en faveur des aînés. Bien plus, leur participation est demandée pour tous les domaines de la société et tous les sujets de la politique. Ainsi, une société ouverte aux aînés n'est pas une communauté qui, p.ex., concéderait aux personnes âgées leurs propres locaux et des champs d'activité spécifiques; elle doit au contraire les associer à tous les faits de la société en tant qu'acteurs publics. Au vu de l'évolution démographique de notre société, les questions concernant les seniors ne constituent pas un thème à part – elles sont importantes pour la société dans sa globalité. L'amélioration de la situation des personnes âgées, et leur participation, représentent une tâche transversale qui doit être ancrée dans tous les domaines politiques. Dans cet ordre d'idées, l'implication de groupes qui ne disposent pas des mêmes chances que les autres – comme les migrantes et les migrants âgés – prend une signification particulière (cf. WHO 2007). Il faut relever notamment, dans le contexte européen,⁵⁶ le projet soutenu par la commission européenne, intitulé «Active Ageing of Migrant Elders Across Europe» (AAMEE),⁵⁷ qui offre un bon aperçu des initiatives et approches en matière de participation sociale et citoyenne de la population du troisième âge dans les pays européens. Le présent rapport renonce à une analyse et à une comparaison des modèles existants de politique participative de la population migrante (âgée) dans d'autres pays, comme l'Angleterre, les E.-U., le Canada ou l'Australie pour deux raisons. En effet, la situation de la politique de migration et d'intégration de ces pays, mais aussi les conditions de leurs ethnies minoritaires, historiquement présentes depuis longtemps, se distinguent radicalement de la situation suisse avec sa population migrante (âgée). Par conséquent, les expériences recueillies ne peuvent être transposées à la Suisse.

La politique pragmatique des petits pas

Etant donné qu'il s'agit de la première génération de migrantes et de migrants qui vieillit à présent en Suisse, la politique et le travail en faveur des aînés ne peut se référer à des modèles de participation de ce groupe.⁵⁸ Une fois arrivés à un âge avancé, ceux qui ont été privés de droits politiques de leur jeunesse jusqu'à la retraite ont souvent perdu la motivation et l'intérêt pour les offres de participation alternatives de l'Etat.

Si l'on veut susciter l'intérêt des migrantes et des migrants pour la société suisse sur un plan politique, et les inciter à y participer au sens de «l'encouragement de l'intégration par la Confédération», il faut s'engager plus avant pour l'octroi du droit de vote à la population migrante (âgée) comme objectif de base démocratique. Parallèlement, l'on devra encourager les formes de participation citoyenne facilement accessibles. Il convient

par ailleurs de réfléchir à la naturalisation automatique pour les migrantes et migrants âgés – ou du moins de la faciliter. Pour cette première génération, le fait de posséder des droits démocratiques représenterait un hommage tardif et une reconnaissance des prestations qu'elle a fournies; les hommes et les femmes qui la composent se verraient comme des membres à part entière de la société. Les migrantes et migrants arrivés en Suisse entre 1950 et 1980 ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'intégration pendant des décennies, malgré la marginalisation qu'ils ont vécue. Cette génération a été traitée de manière préoccupante sur le plan humain et social en raison de motifs économiques. Si l'on considère ce chapitre peu glorieux de la politique de migration suisse qui a produit des formules comme le statut de saisonnier, avec interdiction du regroupement familial, ou l'initiative contre l'emprise étrangère, cela représenterait à tout le moins un petit pas vers une «compensation».

Comme il n'est pas certain que la Suisse puisse mettre ces objectifs en œuvre dans les prochains temps, il convient parallèlement d'appliquer une politique pragmatique des petits pas et de soutenir tous les moyens favorisant la participation des migrantes et migrants âgés. Depuis l'instauration de la politique d'intégration dans les années 1990, la Suisse a créé des commissions et des groupes de travail qui conseillent les cantons et communes en matière d'intégration et disposent de représentants de la population migrante. Il faudra veiller dorénavant à la participation ciblée de migrantes et de migrants âgés, afin de porter les besoins de ce groupe d'âge jusqu'au politique.

D'autres besoins de sensibilisation des organisations pour les personnes âgées se font jour, comme pour le Conseil suisse des aînés, la Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) ou les nouveaux groupes d'auto-organisation de personnes du troisième âge comme la «révolution des grands-mères», «innovage», etc. Ces organisations devraient ouvrir leurs structures aux migrantes et migrants âgés en vue d'un travail conjoint avec leurs réseaux.

Les cantons et communes doivent être incités à se faire conseiller sur la politique et le travail en faveur des aînés. Ces conseils sont donnés par des groupes spécialisés, «âge et migration», mandatés à cet effet. La ville de Berne suit cette pratique avec succès depuis des années.⁵⁹ Il conviendra d'élire dans ces groupes de travail des immigrants possédant une expérience avérée de la politique et du travail en faveur des aînés auprès de leurs concitoyens. Au-delà de ces suggestions, il s'avère nécessaire de promouvoir la collaboration politique des migrantes et migrants ainsi que leurs carrières au sein des structures de

la politique suisse. A cet effet, des programmes de mentoring, tels qu'on les connaît dans le domaine économique, pourraient être utiles.

Le débat sur la participation citoyenne et politique de la population migrante âgée est exigeant et comporte un certain nombre de contradictions. Le concept actuel du « vieillissement actif », qui prévoit une coresponsabilité sociétale et l'obligation d'apporter sa contribution jusqu'à un âge avancé, devrait aussi comporter un droit de non participation. Cela s'applique notamment à la fraction de la population dont la participation politique a été indésirable pendant des décennies. Les réseaux d'immigrés qui assument une fonction sociale importante jusqu'à un âge avancé, mis en place avec succès par les migrants eux-mêmes, ne doivent plus être interprétés comme une participation manquée à la société majoritaire. Au contraire, cette génération d'immigrés, marginalisée dans la société, a su développer ses propres structures, auxquelles elle participe activement et efficacement aujourd'hui encore. Admettre cette réalité constitue un pas important qui permettra de développer envers les migrantes et migrants âgés, avec toute leur diversité, des rapports empreints d'estime et de respect.

10 Notes

- 1 Cf. Soom-Ammann (2011 : 19–35) pour une vue élargie de l'état de la recherche internationale sur le vieillissement dans la migration.
- 2 www.bfs.admin.ch (accès 6.2.2012).
- 3 Office fédéral de la statistique, chiffres de la population au 31.12.2008 et estimation de la population migrante naturalisée selon l'Enquête suisse sur la population active ESPA, donnée communiquée personnellement.
- 4 Premier arrangement relatif à l'immigration de travailleurs italiens en 1948.
- 5 De nombreux ouvrages spécialisés sont consacrés à l'histoire de la politique suisse en matière de migration et de marché du travail des années de l'après-guerre. A titre d'exemple, on peut citer les sources suivantes : Mahnig et Piguet (2003); Stienen (2006); Soom et Truffer (2000).
- 6 La CRS, p. ex., gère des centres d'intégration primaire pour des réfugiés indochinois et plus tard iraniens à Orlon et Neuenegg. En 1982, sur mandat de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), elle mit en place le projet socio-médical «Psychisch kranke und psychisch auffällige Indochinaflüchtlinge» (PSIND), qui fut remplacé en 1985 par le «Begegnungszentrum und Psychosozialer Dienst für südostasiatische Flüchtlinge» (AN LAC, ce qui signifie « âme en paix » en vietnamien). Ensuite, le projet fut ouvert à d'autres groupes ethniques sous le nom d'« Intermedio » avec un autre concept développé. « Intermedio » fut lui-même relevé en 1995 par le «Therapiezentrum für Folteropfer» (TZFO), qui propose un centre de conseil et de traitement hautement spécialisé et professionnel avec une équipe pluridisciplinaire pour les réfugiés torturés et leurs proches, connu aujourd'hui jusqu'à l'étranger sous le nom de « Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre » (afk).
- 7 Office fédéral des réfugiés, 1992 : directives relatives à l'admission de réfugiés dans le cadre des contingents.
- 8 Le terme de réfugiés « hardcore » désigne des personnes âgées, malades ou fragiles qui ne trouvent pas d'accueil parce que leurs perspectives d'intégration socio-économiques sont mauvaises. Le terme de « réfugiés handicapés » désigne des personnes souffrant d'un handicap physique, mais qui disposent cependant de chances d'intégration, p. ex. sur le marché du travail, si elles reçoivent un traitement adapté (Walther 2009 : 170).
- 9 www.bfs.admin.ch (accès 24.11.2010), basé sur l'enquête suisse sur la population active (ESPA).
- 10 Toutefois, cette hypothèse de la crise de légitimité ne fait pas l'unanimité (Soom Ammann 2011). Si elle existe, elle intervient probablement peu avant et après la mise à la retraite.
- 11 La valeur médiane correspond à la somme que perçoit une personne lorsqu'elle se situe exactement au milieu de son groupe. Ainsi une moitié du groupe a un revenu d'équivalence inférieur, l'autre moitié, un revenu supérieur. Une différence est qualifiée d'importante ou de significative lorsque les intervalles de confiance de deux groupes ne se recoupent pas (voir p. ex. OFS 2011b).
- 12 Les personnes naturalisées ne sont pas saisies spécialement, mais peuvent être identifiées par des exploitations spécifiques de l'Office fédéral des assurances sociales (numéros AVS modifiés en raison du changement de nationalité, avec une légère sous-évaluation due au système). De telles analyses donnent environ 9 % de personnes naturalisées parmi les bénéficiaires d'une rente AVS en 2010 (estimation selon un communiqué personnel OFAS).
- 13 Le seuil de pauvreté peut être fixé de différentes manières ; pour un aperçu des définitions et une représentation différenciée des diverses perspectives de la pauvreté dans la vieillesse, voir Pilgram/Seifert (2009). Les données à ce sujet ne sont pas aisées à trouver, à plus forte raison pour le groupe des migrantes et des migrants âgés, difficile à saisir du point de vue statistique. L'OFS travaille avec des taux de risque de pauvreté, c'est-à-dire des seuils de pauvreté relatifs, par rapport à l'ensemble de la population (Conseil fédéral 2010).
- 14 Pour obtenir des indicateurs concrets de pauvreté, on mesure le nombre et le type de privations que les personnes doivent accepter. Pour cela, on leur pose des questions concrètes, p. ex. si quelqu'un a des arriérés de paiement, s'il est à même d'aller en vacances pour une semaine et plus, par an, hors domicile, etc. (OFS 2011b).
- 15 Dans l'enquête suisse sur la santé ESS 2007, la population migrante est sous-représentée en particulier pour des raisons linguistiques. En tant que sondés provenant d'un même pays, les ressortissants italiens constituent cependant un groupe d'une taille telle qu'une exploitation des données les concernant, en comparaison avec les citoyennes et citoyens suisses, est acceptable et permet de dégager des indices. En outre, les citoyennes et citoyens allemands, autrichiens, liechtensteinois et français ont été regroupés, parce que dans d'autres enquêtes les données les concernant étaient souvent semblables à celles des Suissesses et des Suisses. Tous les autres étrangers et étrangers provenant de pays totalement différents forment le quatrième groupe (données OFS, exploitations propres). Sur les 488 Italiennes et Italiens qui ont participé à l'enquête téléphonique, 116 étaient âgées d'au moins 65 ans. Cela représente un rapport analogue à celui du sous-groupe suisse, tandis que pour les autres étrangers, il y avait proportionnellement nettement moins de personnes de moins de 65 ans.
- 16 Dans le monitoring de l'état de santé de la population migrante GMM II, les personnes de plus de 65 ans sont presque absentes (seulement 1 % des sondés). Les exploitations ici présentées se rapportent donc aux personnes interrogées âgées de 50 à 65 ans. L'un des indicateurs de soutien social (prise en compte de cinq questions ; soutien social minimal=1, maximal=5 (Guggisberg et al. 2011) montre les différences suivantes : Kosovo et Serbie 4.2, Suisse et Portugal 4.0, Turquie 3.9. Les personnes interrogées originaires de Somalie et du Sri Lanka se sentent nettement moins bien soutenues (respectivement 2.7 et 3.0).

- 17 Exploitation postérieure des auteures. Au moins une fois par semaine : Suissesses et Suisses 57 % / étrangères et étrangers 58 % / double nationaux 63 %. Pas ou presque pas de visites par semaine : 5 % / 8 % / 1 % ($p=0,004$).
- 18 La situation sanitaire des migrantes et migrants âgés en Suisse peut être illustrée par les résultats de trois différentes études nationales, dont chacune ne livre qu'une réponse partielle. Dans l'enquête suisse sur la santé menée régulièrement, la population issue de la migration est sous-représentée en raison de difficultés linguistiques, et la population âgée vivant dans des institutions de long séjour est également sous-représentée, en raison de la méthode de collecte des données. Le monitoring de l'état de santé de la population migrante GMM II constitue une étude complémentaire menée en huit langues : 1499 femmes et 1519 hommes, ressortissants de six pays ainsi que Suissesses et Suisses récemment naturalisés, mais seulement 1 % de personnes de plus de 65 ans. Pour les exploitations ultérieures, on a inclus dans le présent rapport des personnes de 50 à 60 ans. L'enquête sur l'état de santé de personnes âgées vivant dans des institutions (ESAI) est une étude complémentaire afin d'inclure la population âgée vivant dans des institutions de long séjour. 2012 femmes et 1082 hommes âgés de plus de 65 ans, moyenne 83 ans, population 80 000 personnes de plus de 65 ans séjournant depuis au moins 30 jours dans un EMS.
- 19 Toutes les années de naissance : $N=488$; plus de 65 ans : $N=116$.
- 20 La santé jugée de manière subjective sert à évaluer l'état de santé dans les enquêtes sur la population, une question isolée qui permet d'obtenir des données très parlantes dans la recherche sur la santé.
- 21 Dans le monitoring de l'état de santé de la population migrante (GMM II ; Guggisberg / Gardiol / Graf et al. 2011), 38 personnes de plus de 65 ans ont été interrogées (1 % des sondés). Cependant, afin de pouvoir tirer des conclusions sur la population migrante âgée originaire de pays situés au-delà des pays voisins, plusieurs analyses concernant les personnes de plus de 50 ans sont présentées en comparaison avec des personnes plus jeunes. Cette démarche est pertinente dans la mesure où les migrantes et les migrants vieillissent souvent plus tôt que les Suissesses et les Suisses et que la notion de « population migrante âgée » désigne souvent des personnes à partir de 50 ans. Toutefois, les sous-groupes dont on dispose sont très restreints, les exploitations doivent donc être considérées avec prudence. Les résultats peuvent néanmoins fournir des indications sur la situation des groupes de population correspondants.
- 22 Dans le GMM II on a saisi un échantillon tiré au hasard de Suissesses et de Suisses naturalisés depuis peu (dans les deux dernières années). Ils ont été regroupés avec des ressortissants étrangers de leur nationalité d'origine, puisque selon la définition ils sont considérés comme issus de la migration. Vue sous cet angle, une partie de l'échantillon suisse de l'ESS est également issue de la migration.
- 23 Le premier rapport sur les générations en Suisse (Perrig-Chiello et al. 2008) met en évidence qu'en Suisse, la solidarité entre les générations est bien meilleure qu'on ne pourrait le penser.
- 24 En prenant l'exemple de personnes originaires d'Italie, de Serbie et du Monténégro et de leurs enfants adultes dans la ville de Zurich, Kobi (2008) a étudié le besoin de soutien des migrantes et migrants âgés. L'objectif de son étude était d'intégrer le point de vue des personnes directement concernées et d'élaborer des recommandations en vue d'offres « adaptées aux migrants » à destination des responsables de la planification dans le domaine de la santé et du social.
- 25 Van Holten (2009) a étudié le sujet au moyen d'un petit nombre d'analyses de cas qualitatives de settings de soins intrafamiliaux dans le contexte de la migration.
- 26 Enquête sur l'état de santé des personnes âgées vivant dans des institutions (ESAI). Il s'agit d'une étude complémentaire de l'enquête suisse sur la santé, afin de prendre en compte la population âgée dans des institutions de long séjour. 2012 femmes et 1082 hommes âgés de plus de 65 ans, moyenne 83 ans, population 80 000 personnes de plus de 65 ans séjournant depuis au moins 30 jours dans un EMS.
- 27 Entretiens avec des directrices et directeurs d'EMS suisses menés dans le cadre d'une étude de la CRS consacrée au thème de la démence dans la population migrante. On a interrogé 109 directrices et directeurs d'EMS de toute la Suisse.
- 28 Un total de 108 interviews ont été menées dans 14 institutions (Genève et Vaud) avec 14 directrices ou directeurs de homes, 14 responsables de l'activation, 34 aides-soignantes, 38 résidents issus de la migration et 8 proches de résidents ne parlant pas français.
- 29 Pour une étude récente sur les conditions de soins intergénérationnels dans les familles de migrants vues sous la perspective de la deuxième génération, voir Van Holten (2009).
- 30 Un projet en ce sens intitulé « Netzwerk Limmattal » a montré que pour être efficace, une information destinée aux migrantes et migrants âgés doit englober leurs enfants, c'est-à-dire la deuxième génération (www.alter-migration.ch).
- 31 Pour une description détaillée des objectifs et des conditions cadre des processus de développement des organisations transculturelles, cf. Domenig (2007) et Liewald (2012).
- 32 Cf. Elisabethenstift Darmstadt qui propose une offre très étendue de perfectionnement à destination des soignants dans le domaine de la gériatrie.
- 33 Il faut mentionner en particulier le centre multiculturel pour seniors « Haus am Sandberg » géré par la branche régionale de Rhénanie du Nord de la Croix-Rouge allemande, bénéficiant d'un suivi scientifique, qui sort des sentiers battus dans sa conception et la prise en charge. Pour de plus amples informations voir www.drk-haus-am-sandberg.de
- 34 www.alterswohnen-awa.ch
- 35 « Alter und Migration » (AltuM) est un projet qui a fait ses preuves depuis des années, porté par plusieurs organisations caritatives du canton de Zurich qui soutient l'information, la formation et l'intégration de migrantes et migrants âgés grâce à ses offres très variées et à la formation de personnes clés bénévoles : www.heks.ch
- 36 Pro Migrante est une association italienne de migrants à Bâle qui se consacre explicitement à la situation des migrantes et migrants italiens âgés : www.promigrante.ch.vu. ISEAL est un institut d'études albanaises à Lausanne porté par des Albanaises et des Albanais, qui est conscient du développement démographique et prévoit une étude sur le thème du « vieillissement » au sein de sa communauté de migrants, ainsi que des projets en découlant : www.iseal.ch
- 37 Les initiatives italienne et portugaise Pro Migrante (www.promigrante.ch.vu) et resp. Adentro (www.alter-migration.ch) sont exemplaires pour ce développement.
- 38 On trouvera une description détaillée du développement des associations des diasporas kosovare, turque, sri lankaise

- et portugaise dans la série de publications de l'Office fédéral des migrations : www.bfm.admin.ch
- 39 Matthey et Steiner (2009) ont étudié les associations de trois communautés de migrants en Suisse qui ont des parcours de migration très différents, à savoir la communauté portugaise, albanaise (qui regroupe des ressortissants albanais, kosovars et macédoniens) et la communauté tamoule.
- 40 En raison de la portée limitée de cette publication, l'histoire et le développement des organisations de migrants en Suisse ne seront pas approfondis. Pour Berne, cela est bien traité à l'exemple de l'histoire de la migration italienne et ses trois types d'organisations, entraide, représentation des intérêts et participation politique ainsi que formation (Soom Ammann 2006). Cela est illustré par les institutions italiennes correspondantes : « Missione Cattolica Italiana », « Casa d'Italia » et « Colonia Libera Italiana ».
- 41 Pour une description plus détaillée du rapport entre les syndicats suisses et les travailleuses et travailleurs migrants italiens, cf. Maiolino (2011), Frigerio Martina et Merhar (2004).
- 42 Dans la mesure où l'on prend de plus en plus en considération les migrantes et les migrants âgés comme groupe cible, ce chiffre devrait encore avoir augmenté. Etat au 5.4.2012 : 48 acteurs, recensement non-exhaustif.
- 43 Pour un aperçu des acteurs et des projets/offres voir : www.alter-migration.ch. Au total, 332 questionnaires ont été adressés à des acteurs potentiels dans l'ensemble de la Suisse, dont 70 ont été renvoyés et étaient exploitables. Presque deux cinquièmes des personnes interrogées étaient actives dans ce domaine. Les autres sondés avaient une attitude positive face au groupe cible qu'est la population migrante âgée sans autre activité (22 %), n'étaient pas actifs mais intéressés par d'autres informations (26 %) ou n'avaient rien en commun avec le sujet (15 %). Pour compléter le questionnaire écrit, 18 expertes et experts ont été interrogés au cours d'entretiens.
- 44 www.ekm.admin.ch
- 45 Les compétences de la Confédération d'une part, et des cantons d'autre part, sont réglées par la Constitution fédérale Cst. Art 112c.
- 46 www.alter-migration.ch. Le site Internet est un aperçu de l'organisme responsable du forum national « Âge et migration », de son organisation, de ses activités et de son objectif. L'ensemble des membres reconnaît sa charte d'août 2008.
- 47 Hungerbühler et Abati (2011) ont questionné 64 personnes en charge des aînés, appartenant à un réseau de la Société Suisse de Gérontologie (SSG), au moyen d'un questionnaire détaillé et d'entretiens téléphoniques sélectifs, afin d'établir si la population migrante est incluse dans la politique et le travail en faveur des aînés et, si oui, de quelle manière.
- 48 Office fédéral des assurances sociales BSV (2002).
- 49 www.docstoc.com
- 50 LAVS Loi fédérale du 20.12.1946 sur l'assurance vieillesse et survivants.
- 51 Liewald (2012)
- 52 P.ex. la Altersstrategie 2020, ainsi que le plan de mesures correspondant de la ville de Berne : www.bern.ch
- 53 www.ekm.admin.ch
- 54 Cf. l'exposé de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga du 30.11.2010, tenu à l'occasion de la conférence du Forum national « Âge et migration » : www.alter-migration.ch
- 55 Pour un modèle participatif et orienté sur la pratique de citoyenneté active de migrantes et de migrants âgés dans les communes suisses, cf. Hungerbühler/Abati (2011).
- 56 www.active-ageing-2012.eu
- 57 www.aamee.eu
- 58 La référence fréquente à l'étude exploratoire de Hungerbühler et Abati (2011), qui ne prétend pas être représentative, tient au fait que les études sur ce thème manquent en Suisse.
- 59 www.bern.ch

11 Bibliographie

- Aeschlimann, Andrea (2007). *Daheim in Italien, zu Hause in der Schweiz. «Il prete nel letto»*. Fachstelle Sozialarbeit der kath. Kirche Bern (éd.). Berne: Stämpfli.
- Arbeitsgemeinschaft Alter der SP Kanton Zürich (2011). *Das Alter wird bunter. Zur Situation älterer Migrantinnen und Migranten in der Schweiz*. Zürich: Sozialdemokratische Partei Kanton Zürich.
- Arnold, Claudia et Joseph Oggier (2012). Grundlagen für die Suchtprävention im Alter unter der Migrationsbevölkerung. Eine Bedarfserhebung für den Kanton Zürich. *abhängigkeiten* 3/2011-1/2012, 170-185.
- Attias-Donfut, Claudine, François-Charles Wolff et Philippe Tessier (2005). Les transferts intergénérationnels des migrants âgés. *Economie et statistique* 390 (3), 3-23. www.insee.fr (Consulté: 2.5.12)
- Baldassar, Loretta (2007). Transnational families and aged care: the mobility of care and the migrancy of ageing. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33 (2), 275-297.
- Bisegger, Corinna et Hildegard Hungerbühler (2008). *Kriterien der Gesundheitsförderung mit älteren MigrantInnen in der Schweiz. Landesweite Erhebung der Situation älterer Migrantinnen und Migranten*. Etude commandée par le Forum national «Age et migration», réalisée par la Croix Rouge suisse CRS. www.alter-migration.ch
- Bolzmann, Claudio (2012). Democratization of ageing: also a reality for elderly immigrants? *European Journal of Social Work*, 1-17, iFirst article.
- Bolzmann, Claudio et Rosita Fibbi (1993). Les immigrés face à la retraite: rester ou retourner? *Revue suisse d'Economie politique et de Statistique*, 129 (3), 371-38.
- Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (1996). La population âgée immigrée face à la retraite: Problème social et problématique de recherche. Dans: H.R. Wicker, J.L. Alber et al. (éds) *Das Fremde in der Gesellschaft*. Zürich: Seismo, 123-142.
- Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (1997). Dove abitare dopo la pensione? Le logiche di decisione dei migranti di fronte ai rischi di povertà. Dans: Velleda Bolognari & Klaus Kühne, K. (éd.). *Poverta, migrazione, razzismo. Il lavoro sociale ed educativo in Europa*. Bergamo: Ed. Junior, 3-114.
- Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2000). Migranten im Pensionierungsalter. Lebensbedingungen und Gesundheitszustand, *Soziale Medizin*, 1, 32-35.
- Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2001a). Der Ruhestand - eine neue Grenze für Migranten? *iza Zeitschrift für Migration und Soziale Arbeit*, 3/4, 96-101.
- Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2001b). La famille: une source de légitimité pour les immigrés après la retraite? Le cas des Espagnols et Italiens en Suisse. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (1), 55-78.
- Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2006). What to do after retirement? Elderly migrants and the question of return. *Journal of ethnic and migration studies*, 32 (8), 1359-1375.
- Bolzmann, Claudio, Elisabeth Hirsch Durret, Simon Anderfuhren, Marilène Vuille et Monique Jaggi (2008). Le regroupement familial des ascendants. Le traitement national d'une problématique transnationale: l'exemple de la Suisse, *Retraite et société*, 3 (55), 39-69.
- Bolzmann, Claudio, Raffaella Poncioni-Derigo, Marie Vial et Rosita Fibbi (2004). Older labour migrants' well being in Europe: the case of Switzerland. *Ageing and Society*, 24, 411-429.
- Bossart, Margrit (2008). La politique suisse de la vieillesse vue par le Conseil suisse des aînés. *Sécurité sociale: revue de l'Office fédéral des assurances sociales*, 1, 34. www.bsv.admin.ch
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) (2010). *Sechster Bericht zur Lage der älteren Generation in der Bundesrepublik Deutschland. Altersbilder in der Gesellschaft*. Bericht der Sachverständigenkommission an das Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ). Berlin.
- Burri Sharani, Barbara, Denise Efonyayi-Mäder, Stephan Hammer, Marco Pecoraro, Bernhard Soland, Astrit Tsaka et Chantal Wyssmüller (2010). *La population kosovare en Suisse*. Berne: Office fédéral des migrations ODM.
- Caritas Suisse et la Croix-Rouge suisse (2011). *Concept national en matière de formation et de soutien du bénévolat dans les soins palliatifs*. Lucerne et Berne. www.redcross.ch (Consulté: 24.5.12)
- Christen-Gueissaz, Eliane, Christine Bruchez, Sophie Cochand, Nathalie Cornuz et Evelyne Martinet (2011). *Enjeux de la diversité culturelle dans l'interaction entre résidents migrants et professionnels de l'accompagnement. Recherche exploratoire réalisée dans 14 établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées*. Cantons de Vaud et Genève. Lausanne: Unité de recherche en gérontologie.
- Commission fédérale pour les questions de migration CFM (2010). Citoyenneté. *Revue suisse de l'intégration et de la migration: terra cognita*, 17.
- Conseil fédéral (2007). *Stratégie en matière de politique de la vieillesse*. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 03.3541 Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003. Berne.
- Conseil fédéral (2010). *Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté*. Rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion (06.3001) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) du 13 janvier 2006. Berne.
- Cortesi, Antonio (2010). *Das stille Leiden betagter Italiener*. Der Bund, Berne. S. 6.
- Cumming, Elaine et William E. Henry (1961). *Growing old: The process of disengagement*. New York: Basic Books.
- Dahinden, Janine (2009). Die transnationale Perspektive. *terra cognita* 15, 16-19.
- Dannecker, Katja (s.d.). *Migrantenseelsorge im Alter. Evaluation im Kanton Bern*. Sur commande du service pour la migration de la Conférence des évêques suisses. Inédit.

- Dietzel-Papakyriakou, Maria (1990). Die anderen Alten : zur Situation alter ArbeitsmigrantInnen. *Theorie und Praxis der sozialen Arbeit*, 41 (1), 14-19.
- Dietzel-Papakyriakou, Maria (1993a). *Altern in der Migration. Die Arbeitsmigration vor dem Dilemma : zurückkehren oder bleiben?* Stuttgart : Ferdinand Enke Verlag.
- Dietzel-Papakyriakou, Maria (1993b). Neue Aufgaben für die Altenhilfe: Teil 1. Sozialgerontologische Arbeit mit alten Arbeitsmigranten. *Altenheim*, 6, 462-473.
- Dietzel-Papakyriakou, Maria (2005). Potentiale älterer Migranten und Migrantinnen. *Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie*, 38 (6), 396-406. DOI: 10.1007/s00391-005-0346-2.
- Domenig, Dagmar (2007). Transkulturelle Organisationsentwicklung. Dans: Dagmar Domenig (éd.). *Transkulturelle Kompetenz. Lehrbuch für Pflege- und Sozialberufe*. Berne : Hans Huber Verlag, 341-368.
- Dowd, James J. et Bengtson, Vern L. (1978). Aging in minority populations. A test of the Double Jeopardy Hypothesis. *Journal of Gerontology* 33 (3), 427-436.
- Efionayi-Mäder, Denise, Silvia Schönenberger et Ilka Steiner (2010). *Visage des sans-papiers en Suisse. Evolution 2000-2010*. Documentation sur la politique de migration. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration CFM. www.ekm.admin.ch
- Efionayi-Mäder, Denise et Chantal Wyssmüller (2009). Migration et santé. Dans: Katharina Meyer (éd.) (2008). *La santé en Suisse. Rapport national sur la santé 2008*. Chêne-Bourg : Editions Médecine et Hygiène, 75-89.
- Elwert, Georg (1982). Probleme der Ausländerintegration. Gesellschaftliche Integration durch Binnenintegration? *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 34, 717-731.
- Emch-Fassnacht, Lena et Brigitte Arn (2008). *Partizipation von MigrantInnen in Gemeinden. Eine Studie über Beteiligungsmöglichkeiten in behördlichen und zivilgesellschaftlichen Institutionen unter besonderer Berücksichtigung von Integrationskommissionen*. Berne: Institut für Sozialanthropologie der Universität Bern. (A commander auprès de la CFM).
- Eppe, Claus (2012). Aktives Altern älterer Menschen mit Wanderungsgeschichte - Das Projekt « Active Ageing of Migrant Elders Across Europe » (AAMEE). Dans: Heinrich Böll Stiftung. *Migration Integration Diversity. Altern in der Migrationsgesellschaft*. Dossier. Berlin, 67-72. www.migration-boell.de
- Ertl, Angelika (2012). 10 Jahre « Memorandum für eine kultursensible Altenhilfe » – ein Plädoyer für eine migrations- und kultursensible Altenhilfe. Dans: Heinrich Böll Stiftung. *Migration Integration Diversity. Altern in der Migrationsgesellschaft*. Dossier. Berlin, 42-47. www.migration-boell.de
- Fibbi, Rosita (2003). Ältere Immigranten in der Schweiz: vom Traum einer Rückkehr zur Realität von Niederlassung oder doppeltem Wohnsitz. Dans: Ernst Halter (éd.). *Das Jahrhundert der Italiener in der Schweiz*. Zürich: Offizin-Verlag, 241-248.
- Fibbi, Rosita, Claudio Bolzman, Antonio Fernandez, Andrés Gomensoro, Bülent Kaya, Christelle Maire, Clémence Merçay, Marco Pecoraro et Philippe Wanner (2010). *Les Portugais en Suisse*. Berne: Office fédéral des migrations ODM.
- Fibbi, Rosita, Claudio Bolzman et Marie Vial (1999). Alter und Migration. *Europäische Projekte mit älteren Migrantinnen und Migrantinnen*. Pro Senectute Schweiz (éd.). Fachpublikation Nr. 4. Zürich: Eigenverlag Pro Senectute Schweiz.
- Frigerio Martina, Marina et Susanne Merhar (2004). *...und es kamen Menschen. Die Schweiz der Italiener*. Zürich: Rotpunktverlag.
- Frisch, Max (1965). Vorwort. Dans: Alexander J. Seiler. *Siamo Italiani. Gespräche mit italienischen Arbeitern in der Schweiz*. Zürich: EVZ, 7.
- Gregull, Elisabeth (2012). «Bewusstsein ändert sich ja nicht von heute auf morgen» – Das multikulturelle Seniorenheim «Haus am Sandberg» in Duisburg. Dans: Heinrich Böll Stiftung. *Migration Integration Diversity. Altern in der Migrationsgesellschaft*. Dossier. Berlin, 54-57. www.migration-boell.de
- Guggisberg, Jürg, Lucien Gardiol, Iris Graf et al. (2011). *Gesundheitsmonitoring der Migrationsbevölkerung (GMM II) in der Schweiz*. Schlussbericht. Arbeitsgemeinschaft BASS, ZHAW, ISPM, M.I.S TREND. www.bag.admin.ch (Consulté: 11.5.12)
- Haab, Katharina, Claudio Bolzman, Andrea Kugler et Özcan Yilmaz (2010). *Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse*. Berne: Office fédéral des migrations ODM.
- Höpflinger, François (1999). *Ältere Migrantinnen und Migranten in der Schweiz*. Exposé présenté lors du colloque national « Age et migration » de Pro Senectute Suisse et de la Commission fédérale des étrangers, le 29.9 à Berne.
- Höpflinger François, Lucy Bayer-Oglesby et Andrea Zumbrunn (2011). *La dépendance des personnes âgées et les soins de longue durée. Scénarios actualisés pour la Suisse*. Berne: Observatoire suisse de la santé (Obsan).
- Höpflinger, François et Astrid Stuckelberger (1999). *Demographische Alterung und individuelles Altern*, Ergebnisse aus dem NFP 32 «Altern». Zürich: Seismo.
- Hungerbühler, Hildegard (2004). Altern in der Migration: Folgen der Lebens- und Arbeitsbiographie. Dans: Croix Rouge suisse (éd.). *Reihe Migration – Beiträge aus Theorie und Praxis. Migration – eine Herausforderung für Gesundheit und Gesundheitswesen*. Zürich: Seismo Verlag, 221–242.
- Hungerbühler, Hildegard (2007). Alter und Migration. Dans: Dagmar Domenig (éd.). *Transkulturelle Kompetenz*. Lehrbuch für Pflege-, Gesundheits- und Sozialberufe. 2., vollständig überarbeitete und erweiterte Auflage. Berne: Verlag Hans Huber, 395-410.
- Hungerbühler, Hildegard (2010). «... und es kamen Menschen» und sie blieben. *Zur Lebensplanung und -gestaltung älterer Migrantinnen und Migranten. Am Beispiel des Projekts, Nationale Tagung 2010 zur Situation der älteren Migrationsbevölkerung in der Schweiz*. Travail de fin du module II dans le cadre du Master of Advanced Studies en gérontologie 2009-2010 de la Haute école spécialisée bernoise en travail social. Manuscrit inédit.
- Hungerbühler, Hildegard (2011). Migrantinnen und Migranten – Ein Teil der schweizerischen Altersbevölkerung. Dans: Caritas Suisse (éd.). *Sozialalmanach. Das vierte Lebensalter*. Das Caritas-Jahrbuch zur sozialen Lage der Schweiz. Trends, Analysen, Zahlen. Lucerne: Caritas-Verlag, 149-162.
- Hungerbühler, Hildegard et Viviana Abati (2011). *MIGRALTO – Ein partizipatives Modell für die aktive Bürgerschaft der älteren Migrationsbevölkerung in Schweizer Gemeinden*. Travail de Master dans le cadre du Master of Advanced Studies en gérontologie: Altern – Lebensgestaltung 50+ am Kompetenzzentrum Gerontologie. Haute école spécialisée bernoise en travail social. Manuscrit inédit.
- Hungerbühler, Hildegard (2012). Ältere Migrantinnen und Migranten wollen nicht in Ghettos leben. *Curaviva* 4, 42-45.

- Huth, Susanne (2012). Bürgerschaftliches Engagement von älteren MigrantInnen. Dans: Heinrich Böll Stiftung. *Migration Integration Diversity. Altern in der Migrationsgesellschaft*. Dossier. Berlin, 27-31. www.migration-boell.de
- Jacobs Schmid, Inge (2001). *Migration und Spitex Basel*. Bâle: Fachhochschule für Soziale Arbeit Beider Basel.
- Juhász, Anne et Eva Mey (2003). *Die zweite Generation. Etablierte oder Aussenseiter? Biographien von Jugendlichen ausländischer Herkunft*. Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.
- Kallenbach-Mojgani, Mojgan et Caroline Tschanz (1999). *Wenn alte Migrantinnen und Migranten pflegebedürftig werden*. Travail de diplôme, Haute école bernoise en travail social HSA (inédit). Berne.
- Kanton Luzern (2010). *Altersleitbild Kanton Luzern. Lebensgestaltung. Wohnen. Information, Koordination und Beratung. Dienstleistungen und Pflege. Qualitätssicherung. Finanzielle Sicherheit im Alter*. Lucerne: Dienststelle Soziales und Gesellschaft (DISG). www.disg.lu.ch (Consulté: 23.5.12)
- Kasper, Tanya (2012). Demenzerkrankung im Migrationskontext am Beispiel von Italienerinnen und Italienern. Praxisreihe IM FOKUS Gesundheit, Migration, Integration. Wabern: Croix Rouge suisse.
- Keller, Christoph (2010). *Citoyenneté. Assumer son appartenance, sa participation et sa responsabilité*. Documentation sur la politique de migration. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration CFM. www.ekm.admin.ch
- Kobi, Sylvie (2007). *Unterstützungsbedarf älterer Migrantinnen und Migranten: Die Sicht der Betroffenen*. Rapport final. Zürich: Haute école spécialisée de Zürich, Haute école en travail social.
- Kobi, Sylvie (2008). *Unterstützungsbedarf älterer Migrantinnen und Migranten. Eine theoretische und empirische Untersuchung*. Dans: *Social Strategies*. Vol. 43. Monographien zur Soziologie und Gesellschaftspolitik. Berne: Lang.
- Koch-Straube, Ursula (2007). MigrantInnen in der Altenpflege. Dans: Dagmar Domenig (éd.). *Transkulturelle Kompetenz. Lehrbuch für Pflege- und Sozialberufe*. Berne: Hans Huber Verlag, 411-423.
- Kofler, Andrea Ch. et Lilian Fankhauser (2009). *Femmes en migration. L'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle*. Documentation sur la politique de migration. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration CFM. www.ekm.admin.ch
- Kondratowitz, Hans-Joachim von (1999). Sozialanthropologie. Dans: Birgit Jansen, Fred Karl, Hartmut Radebold et Reinhard Schmitz-Scherzer (éds). *Soziale Gerontologie: ein Handbuch für Lehre und Praxis*. Weinheim et Bâle: Beltz, 106-125.
- Liewald, Katharina (2012). Diversität in Alters- und Pflegeheimen. Wegleitung für Führungspersonen und Mitarbeitende der stationären Alterspflege. Praxisreihe IM FOKUS Gesundheit, Migration, Integration. Wabern: Croix Rouge suisse.
- Lüthi, Damaris (2003). Heimatliche Konventionen im Exil bewahren: hinduistische und christliche Religiosität tamilischer Flüchtlinge in Bern. Dans: Martin Baumann, Brigitte Luchesi et Annette Wilke (éds). *Tempel und Tamilen in zweiter Heimat. Hindus aus Sri Lanka im deutschsprachigen und skandinavischen Raum*. Würzburg: Ergon Verlag, 295-322.
- Lüthi, Damaris (2005). *Soziale Beziehungen und Werte im Exil bewahren. Tamilische Flüchtlinge aus Sri Lanka im Raum Bern*. Arbeitsblatt Nr. 30, Institut für Ethnologie. Berne: Universität Bern.
- Mahnig, Hans et Etienne Piguet (2003). Die Immigrationspolitik der Schweiz von 1948 bis 1998: Entwicklung und Auswirkungen. Dans: Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi et Werner Haug (éds). *Migration und die Schweiz*. Zürich: Seismo, 65-108.
- Maiolino, Angelo (2011). *Als die Italiener noch Tschinggen waren. Der Widerstand gegen die Schwarzenbach-Initiative*. Zürich: Rotpunktverlag.
- Martin, Gerlind (2006). *Welche Erwartungen haben ältere Italienerinnen und Italiener an eine mediterrane Abteilung in einem Domicil-Altersheim? Clarification des besoins sur commande du groupe de travail Age & Migration de l'office Alter und Versicherung de la ville de Berne*. Manuscrit inédit. Berne.
- Matthäi, Ingrid (2005). *Die «vergessenen» Frauen aus der Zuwanderergeneration. Zur Lebenssituation von alleinstehenden Migrantinnen im Alter*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Matthey, Laurent et Béatrice Steiner (2009). *Nous, moi – les autres. Les associations de migrants et la formation de l'identité: une approche internaliste*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration CFM.
- Michelsoni, Claudio (2010). Ausländbürger sind ernstzunehmende politische Akteure. *Revue suisse de l'intégration et de la migration: terra cognita*, 17.
- Minnemann, E. et Lehr, U. (1995). Der ältere Mensch in Familie und Gesellschaft. Dans: Erhard Olbrich et al. (éd.). *Kompendium der Gerontologie. Interdisziplinäres Handbuch für Forschung, Klinik und Praxis*. Landsberg/Lech: ecomed, 1-28.
- Moore, Joan W. (1971). Situational factors affecting minority aging. *The Gerontologist*, 11, 88-93.
- Moret Joëlle, Denise Efonyi et Fabienne Stants (2007). *Diaspora sri lankaise en Suisse*. Berne: Office des migrations ODM.
- Niebergall, Carsten (éd., 2010). *Zeitschrift für Psychotraumatologie*. Heft Nr. 4.
- Office fédéral de la statistique OFS (2010a). Etat de santé des personnes âgées dans les institutions 2008/09. Près de deux résidents sur cinq atteints de démence. Communiqué de presse.
- Office fédéral de la statistique OFS (2010b). Le vieillissement de la population. Newsletter Démos. Informations démographiques 1. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique OFS.
- Office fédéral de la statistique OFS (2011a). *La population de la Suisse 2010*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique OFS.
- Office fédéral de la statistique OFS (2011b). Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Les ménages avec enfants ont plus de difficultés à faire face à une dépense imprévue. Communiqué de presse.
- Office fédéral de la statistique (2012). *Analyse spéciale de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2010*. Version 30.11.11. Inédit.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (2002). *Longévité – défi de société et chance culturelle. Contribution de la Suisse aux débats de la Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement* (Madrid, 2002). Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS, 35-42.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (2011). *Statistique de l'AVS 2010*. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (2012). *Statistique de l'AVS 2011*. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Office fédéral des migrations ODM (2008). *Rapport 2008 sur la mise en œuvre des mesures d'intégration*. Etabli par le groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM)

- à l'intention du Conseil fédéral. Berne-Wabern: Office fédéral des migrations ODM.
- Olbermann, Elke (2003). *Entwicklung innovativer Konzepte zur sozialen Integration älterer Migranten/innen*. Cologne: Institut für sozialwissenschaftliche Analysen und Beratung ISAB.
- Opaschowski, Horst W. (2004). *Der Generationenpakt. Das soziale Netz der Zukunft*. Darmstadt: Primus Verlag.
- Patel, Naina (2003). *Minority Elderly Care in Europe*. Policy Research Institute on Ageing and Ethnicity (PRIAE). London.
- Perrig-Chiello, Pasqualina et François Höpflinger (éds, 2012). *Pflegende Angehörige älterer Menschen. Probleme, Bedürfnisse, Ressourcen und Zusammenarbeit mit der ambulanten Pflege*. Berne: Huber.
- Perrig-Chiello, Pasqualina, François Höpflinger et Christian Suter (2008). *Generationen – Strukturen und Beziehungen. Generationenbericht Schweiz*. Zürich: Seismo.
- Pilgram, Amelie et Kurt Seifert (2009). *Leben mit wenig Spielraum. Altersarmut in der Schweiz*. Zürich: Edition Pro Senectute.
- Pro Senectute Suisse (2010). *Konzept Vulnerable Zielgruppen ansprechen und erreichen*. Zürich.
- Reinprecht, Christoph (2006). *Nach der Gastarbeit: prekäres Altern in der Einwanderungsgesellschaft*. Vienne: Braumüller Universitäts-Verlagsbuchhandlung.
- Rex, John (1996). *Ethnic Minorities in the Modern Nation State: Working Papers in the Theory of Multiculturalism and Political Integration*. Basingstoke: Macmillan.
- Rielle Yvan, Rolf Wirz et Reto Wiesli (2010). *Politique de la vieillesse dans les cantons*. Rapport mandaté par Promotion Santé Suisse. Berne. www.gesundheitsfoerderung.ch
- Röthlisberger, Simon (2006). *Bemerkungen zu den Lebensgeschichten*. Dans: Croix Rouge suisse CRS, Département Migration (éd.). *Sans-Papiers in der Schweiz: unsichtbar – unverzichtbar*. Zürich: Seismo, 243-247.
- Röthlisberger, Simon et Matthias D. Wüthrich (2009). *Les nouvelles Églises de migrants en Suisse*. FEPS Étude 2. Berne: Éditions Fédération des Églises protestantes de suisse FEPS.
- Samaoli, Omar (2007). *Retraite et vieillesse des immigrés en France*. Paris: L'Harmattan.
- Sancar-Flückiger, Annemarie (1995). *Ethnische Grenzen – politische Wirksamkeit: Formen kollektiver Auseinandersetzung von ZwangsmigrantInnen aus der Türkei im schweizerischen Exil*. Berne, Berlin: Peter Lang.
- Saraga, Michael, Norberto Moreno-Dávila, Erwan Keravec, Priscile Clément et Patrick Bodenmann (2012). *Etat de santé des migrants précarisés: l'exemple de l'aide d'urgence dans le Canton de Vaud*. Dans: Croix Rouge suisse CRS (éd.). *Transkulturelle Public Health. Ein Weg zur Chancengleichheit*. Zürich: Seismo, 129-168.
- Croix Rouge suisse, Département Migration (éd., 2006). *Sans-Papiers in der Schweiz: unsichtbar – unverzichtbar*. Zürich: Seismo.
- Scott, Helena et Claudio Bolzman (1999). *Age in exile: Europe's older refugees and exiles*. Dans: Alice Bloch et Carl Levy (éds.). *Refugees, citizenship and social policy in Europe*. Houndmills: Macmillan Press, 168-186.
- Société suisse de gérontologie SGG-SSG (éd., 2004). *Die Umsetzung des Altersleitbildes. Empfehlungen an Gemeinden und Städte*. Berne: Société suisse de gérontologie. www.sgg-ssg.ch
- Sokolovsky, Jay (éd., 1994). *Growing old in different societies. Cross-cultural perspectives*. Acton: Copely.
- Soom Amman, Eva et Jacqueline Truffer Widmer (2000). *Eine italienische Migrations- und Integrationsgeschichte der Stadt Bern*. Travail de licence dans le cadre du projet de recherche « Integration – Segregation: Interkulturelle Beziehungen in Basel, Bern und Zürich (NFP 39) ». Institut d'anthropologie sociale de l'Université de Berne. Manuscrit inédit.
- Soom Ammann, Eva (2006). *MigrantInnenorganisationen: Partizipation oder Selbstausschluss?* Dans: Angela Stienen (éd.). *Integrationsmaschine Stadt? Interkulturelle Beziehungsdynamiken am Beispiel von Bern*. Berne: Haupt Verlag.
- Soom Ammann, Eva (2011). *Ein Leben hier gemacht. Altern in der Migration aus biographischer Perspektive. Italienische Ehepaare in der Schweiz*. Bielefeld: transcript Verlag.
- Soom Ammann, Eva et Corina Salis Gross (2011). *Alt und schwer erreichbar. «Best Practice Gesundheitsförderung im Alter» bei benachteiligten Gruppen*. München: Akademische Verlagsgemeinschaft.
- Stienen, Angela et Manuela Wolf (1991). *Integration – Emanzipation: Ein Widerspruch. Kritische Analyse sozialwissenschaftlicher Konzepte zur «Flüchtlingsproblematik»*. Sozialwissenschaftliche Studien zu internationalen Problemen 152. Saarbrücken: Verlag für Entwicklungspolitik.
- Stienen, Angela (éd., 2006). *Integrationsmaschine Stadt? Interkulturelle Beziehungsdynamiken am Beispiel von Bern*. Berne: Haupt Verlag.
- Stuber, Michael (2009). *Diversity. Das Potential-Prinzip. Ressourcen aktivieren – Zusammenarbeit gestalten*. Cologne: Luchterhand.
- Suter-Egli, Bettina (2005). *Das Altersheim Limmatt. Neue Anforderungen - neue Leistungen*. Dans: Stadt Zürich. Stadtentwicklung. Bereich Integrationsförderung. Präsidialdepartement (éd.). *Einblicke. Noch einmal den Koffer packen? Heimat Schweiz – Heimat Spanien. Ältere Migrantinnen und Migranten erzählen*. Zürich: Buchmann Druck AG, 22-23.
- Terkessidis, Mark (2006). *Das Recht auf einen Ort. Von der Antiquiertheit des Integrationsbegriffs*. Dans: *Widerspruch – Beiträge zu sozialistischer Politik, Migration, Integration und Menschenrechte*, 51. Zürich: Ropress, 95-100.
- van Holten, Karin (2009). *Alter, Migration und (trans-)nationale familiäre Pflegeverhältnisse. Intergenerationelle Unterstützungsarrangements in Migrationsfamilien aus der Sicht der zweiten Generation*. Berne: Institut für Sozialanthropologie.
- Walther, Michael (2009). *Sie waren einst Flüchtlinge. Neun Lebensgeschichten*. Zürich: Chronos/UNHCR.
- Wanner, Philippe (2004). *Recensement fédéral de la population 2000. Migration et intégration. Populations étrangères en Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique OFS.
- Wanner, Philippe, Rosita Fibbi, Marc Spescha, Andrea Lanfranchi, Ruth Calderón-Grossenbacher et Jürg Krummenacher (2002). *Familien et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales*. Berne: Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF.
- Wanner, Philippe, Claudine Sauvain-Dugerdil, Edith Guillet et Charles Hussy (2005). *Âges et générations. La vie après 50 ans en Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique OFS.

Weiss, Regula (2003). *Macht Migration krank? Eine transdisziplinäre Analyse der Gesundheit von Migrantinnen und Migranten*. Zürich: Seismo-Verlag.

Wimmer, Andreas (1996). *Die Wiederansiedlung von Flüchtlingen in der Schweiz. Eine Analyse der bisherigen Praxis und Diskussion von Handlungsoptionen*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

World Health Organization WHO (2002). *Active Ageing. A Policy Framework*. A contribution of the World Health Organization to the Second United Nations World Assembly on Ageing. Madrid.

World Health Organization WHO (2007). *Global Age-friendly Cities: A Guide*.

Yilmaz, Türkan (1997). *«Ich muss die Rückkehr vergessen!» Die Migrationsgeschichte und die Lebenssituation im Alter der türkischen Migrantinnen in der Bundesrepublik*. Duisburg: SOKOOP-Verlag.

